

**LA FAMILLE EN A.O.F**

—

**CONDITION DE LA FEMME**

=====

**RAPPORT D'ENSEMBLE (N° 18)**

=====

Présenté à  
Monsieur le Gouverneur Général de l'A.O.F  
par  
Mme SAVINEAU, Conseillère Technique de l'Enseignement

**TABLE DES MATIERES**

Première Partie :

COUTUME ET JUSTICE

I - <u>Les Groupements</u>	2
Les Forestiers	2
Les Cultivateurs	2
La femme chez les Cultivateurs	
3	
Les Éleveurs	4
L'Esclavage	5
La mise en gage	7
Le Pouvoir judiciaire	
8	
Le Pouvoir religieux	
9	
II - <u>Le Groupe conjugal et l'enfant</u>	
10	
L'Enfant naturel	10
Les Fiançailles	
11	
Le Mariage forcé	11
Les Évolués et le mariage forcé	
12	
Le Mariage chrétien	12
La Dot	13
Le Mariage	18
Consommation du Mariage	19
Travaux et Profits	20
Le rang des épouses	22
Opinions masculines sur la polygamie	
23	
Ce que pensent les femmes de la polygamie	
25	
Evolution de la polygamie	
26	
Les Beaux-parents	26
Grossesse	27
Accouchement	27
Les Jumeaux	28

Mariage temporaire	28
Les Amants autorisés	
29	
Mariage pluriel	30
L'Adultère	30
Le Divorce	32
Le Règlement du Divorce	35
L'Enfant adultérin	35
Le Veuvage	36
Mariage successoral	36
Remariage	37
Héritage	37

III - Le Régime pénitencier  
39

Femmes prisonnières	40
Enfants délinquants et criminels	
42	

IV - Conclusion 46

Deuxième Partie :  
*AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE*

I - Produits de consommation locale  
48

L'Aliment de base	48
Aliments d'appoint	50
Les Oléagineux	50
Les Légumes	51
Aliments carnés	53
L'eau et le combustible	55

II - Production familiale pour l'exportation  
57

L'Arachide	57
Le Cacao	58
Les Palmistes	59
Le Coton	61

Le Kapok	61
----------	----

La Beurre de Karité	62
La Cire et le Miel	63
Le Café	63
Le Caoutchouc	63
L'Indigo	64
L'Essence d'Orange	64
L'Or	65
III - <u>Production industrielle</u>	
67	
Recrutement de la Main d'œuvre	
69	
Transport des Manœuvres	70
Travail à la Tâche	71
Travail à l'Heure	72
Heures Supplémentaires	73
Retenues pour Retards	73
Repos hebdomadaire	74
Travaux insalubres	74
Accidents	75
Nourriture	76
Logement	77
Eau potable	79
W.C.	79
Service de Santé	79
Abus et Sévices	80
Les Bonnes Maisons	81
Les Planteurs indigènes	82
La Vie du Manœuvre	84
Le Travail des Enfants	85
Main d'œuvre féminine	86
La Réglementation du Travail	88
.....	
- iv -	
IV - <u>Les Cultures dirigées dites « Colonisation » et « Vulgarisation »</u>	88
L'Office du Niger	89
a/ Régime du Travail	89
b/ Le Bénéfice Moyen	90
c/ Profits du Chef de Famille	90
d/ Condition physique et morale des Colons	91
e/ L'Office du Niger et la « Colonisation »	92
f/ Les Voisins de l'Office	93
g/ Rôle administratif des Agents de l'Office	94
h/ La Politique de l'Office	94
L'Entreprise Cotonnière de Diré	95

Les Cultures dirigées de Kolo	97
Les Cultivateurs Mourides	97
V - <u>Les Sociétés de Prévoyance</u>	98
Accroissement de la Production	99
Relèvement des prix de vente et réduction du portage	101
La Main d'œuvre soulagée par la machine	107
Contrôle de l'Alimentation	107
Jardins irrigués	108
Comparaison entre des différents modes de culture indigène	109
VI - <u>Le Commerce</u>	110
Du Colporteur au Boutiquier	111
Le Commerce féminin	113
Le Commerce européen et syrien	114
VII - <u>Les Métiers</u>	117
L'Artisanat	117
Le Patronat	119
L'Apprentissage	119
Transports et Chauffeurs	121
Artisanats féminins	122
.....	
- v -	
Main d'œuvre prestataire	124
L'Effort vers un équilibre social	127

Troisième Partie :  
*L'EVOLUTION CULTURELLE*

ENSEIGNEMENT

I - <u>L'Enseignement des Garçons</u>	131
L'École rurale	131
L'Hébergement des Écoliers	133
L'École et l'Enfant	136
Aptitudes intellectuelles	137
L'Enseignement agricole	137
L'Enseignement manuel rural	139
L'Avenir des Élèves	140
Le Problème de l'École Rurale	141
II - <u>L'Enseignement des Filles</u>	145

Aptitudes des Filles à la culture générale	146
Enseignement ménager	148
Obstacles à l'Enseignement ménager	150
Les Programmes d'Enseignement ménager	151
III - <u>Les Orphelinats de Métis</u>	152
Orphelinats de Garçons	152
Orphelinats de Filles	153
Orphelinat mixte	154
Considérations sur les Orphelinats	154
La Direction des Orphelinats	155
Maternités à l'Orphelinat	155
.....	
- vi -	
IV - <u>Les Écoles Supérieures et Normales</u>	156
Les Écoles primaires supérieures	156
Les Écoles Normales Rurales	157
V - <u>Le Personnel Enseignant</u>	158
Personnel Européen	158
Personnel féminin	159
Personnel indigène	160
VI - <u>L'Enseignement privé</u>	161
Missions Catholiques (Garçons)	163
Missions Catholiques (Filles)	164
Missions Protestants	165
Missions Américaines	166
Écoles Coraniques	166
Écoles indigènes privées	167

### LE SERVICE DE SANTÉ

I - <u>Les Dispensaires</u>	
Fréquentation du Dispensaire	168
Équipement des Dispensaires	169
Hospitalisation et alimentation des malades	169
Moyen de transport	170
Le Personnel	170
II - <u>Les Maternités</u>	170

Installation des Maternités	173
Fréquentation des Maternités	174
Accouchement à domicile	175
Consultations prénatales et gynécologiques	175
Consultation des Nourrissons	175
L'Enfant qui marche	177
Moyens d'apprivoisement	177
Les Matrones	180

.....  
- vii -

III - <u>Le Personnel Médical et Auxiliaire</u>	181
Médecins européens	181
Médecins auxiliaires	182
Sages-femmes	182
Infirmières visiteuses	183
Importance de la formation première	184
Costume indigène ou européen	185

Quatrième partie :

*LES MILIEUX SOCIAUX ET L'EVOLUTION*

I - <u>Les Villages</u>	
Le Village éloigné	187
Le Village évolué	188
Les de femmes	190
La Vie des femmes	190
Femmes des Chefs	191
La Désertion des Campagnes	191
II - <u>La Grande Ville</u>	192
Le Marché	192
Les Boutiques	194
Les Quartiers Pauvres	194
Les « Étrangers »	196
Bourgeoisie indigène	196
Les Citadines	198
III - <u>La Prostitution</u>	199
Les Fugitives	200
Les Femmes de Travailleurs	201
Les Proxénètes	201
Difficultés de la Répression	202

Un essai de surveillance	203
Les Causes de la Prostitution	203

.....  
- viii -

IV - <u>Les Évolués</u>	204
Les anciens Élèves de l'École Rurale ou Urbaine	204
Les anciens Élèves des Écoles Supérieurs et Professionnelles	204
Les anciens Élèves de l'École Rurale ou Urbaine	206
Les Ménages de Fonctionnaires	207
Les Écoles et le Mariage	210
Les Fonctionnaires et le Problème économique	211
<b>CONCLUSION</b>	216
Les Associations d'Anciens Élèves	220

.....  
- ix -

Chargée d'une enquête sur la Condition de la Femme en A.O.F., il m'a paru nécessaire d'étudier, dans leur ensemble, les milieux indigènes et métis, afin de mieux définir le rôle qu'elle y joue. C'est dans cet esprit qu'est rédigé le présent rapport. Il envisage les principaux problèmes: milieux et sociaux, en insistant sur tout ce qui concerne la femme et l'enfant.

Selon les directives qui m'ont été données, j'ai signalé les difficultés, les erreurs, sans vaines circonlocutions, mais sans malveillance. Je tiens à saluer, avant toute facile critique, d'immenses efforts, d'admirables réalisations. C'est dans le but d'être utile à eux que j'ai vus aux prises, si vaillamment, avec une tâche presque surhumaine, que je me suis fait un devoir de souligner les obstacles qu'ils rencontrent, et de leur donner, modestement, les quelques conseils que m'ont inspirés la comparaison des divers expériences.

Ce rapport est le fruit d'une année d'études des coutumes africaines, de sept mois de voyage, et d'une expérience préalable de la vie villageoise.

Il porte sur les colonies du Soudan, du Niger, du Dahomey, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée.

.....



Première partie :

COUTUME et JUSTICE

Les Européens font souvent allusion à la «vraie coutume indigène» comme à un édifice construit dans son entier par quelque sage des temps préhistoriques, et qui aurait dès lors fixé les mœurs. Tout apport étranger, ils l'appellent « altération ».

Il n'y a pas de « vraie » coutume mais, témoin de mœurs changeants, un ensemble d'usages en incessant devenir. Le groupe humain isolé ou sédentaire explore son milieu, s'explore lui-même, et sa notion du social se modifie ; l'invasion ou l'exode, renouvelant son univers, impose à sa recherche des variations brusques, précipite son élan vers la connaissance. Chaque phase est d'un égal intérêt, y compris, pour les pays colonisés, l'euro-péenne.

L'occupation française bouleverse profondément l'Afrique Noire. Il n'est pas un seul village qui n'ait senti notre influence, du fait qu'il doit gagner le montant de l'impôt. Certains d'entre eux, cependant, vivent aujourd'hui - et pour bien peu de temps sans doute - comme hier : L'impôt payé, ils retournent à leurs besoins anciennes, à leurs coutumes sages ou cruelles. D'autres évoluent d'une manière désordonnée, qui les livrerait à l'anarchie si l'on n'y prenait garde.

Faisant état de la base coutumière, l'administration guide et freine. Tâche difficile, parfois .../...

troublante. De la complexité, de la diversité, des relations qui régissent les individus, dans les sociétés noires de l'A.O.F, des modifications qu'elles subissent du fait de notre présence ou de notre action, nous allons essayer d'indiquer la mesure, sommairement.

I - LES GROUPEMENTS

Gens de la région des sables, de la savane, du littoral forestier ou de la montagne, qui vécurent de chasse, de pêche, de cueillette, voire de pillage et sont

devenus plus ou moins récemment agriculteurs et éleveurs, forment de groupes diversement organisés.

### Les forestiers

Ceux de ces groupes que nous appellerons « forestiers » sont caractérisés, soit :

1° - par l'indépendance et l'égalité, les jeunes s'isolant de bonne heure ou dominant les vieux, les femmes (robustes et capables de se suffire) jouissant des produits de leur travail et d'une grande liberté sexuelle ;

2° - par la prédominance absolue, empreinte de violence, des pères ou des maris, qui exigent des femmes un travail sans limite, ne leur laissent aucun bien personnel, et transforment la liberté sexuelle en prostitution.

### Les cultivateurs

Des groupes de la plaine fertile, le type le plus « démocratique » est celui d'une famille étendue, travaillant .../...

en commun, consommant de même, dans un esprit de collaboration plus que de servitude. La femme reste parfois indépendante du mari. L'enfant, garçon ou fille, revient au chef qui a sur lui des droits permanents.

Ces droits sont partagés par les frères et cousins (soit en ligne maternelle, soit en ligne paternelle). Cette hiérarchie tend à se compliquer et de faire de chaque aîné un père à qui ses puînés doivent le respect ; à s'étendre aux femmes, dont la première épousée commande aux autres, ses enfants ayant parfois la préséance. Ainsi le chef tend au pouvoir absolu et le dernier né de la dernière femme à la servitude. Puis viennent les concubines et leurs enfants, enfin les captifs.

Cette famille étendue se distingue de celle du type forestier par la rigueur de sa hiérarchie qui ne souffre pas le caprice. Basée sur un principe admis d'équité, elle est sujette à la désagrégation. Les fils obtiennent, soit de cultiver pour eux une partie de la semaine, soit de se détacher. Ainsi naît un nouveau type de famille restreinte, très différent au premier. Il reste souvent

lié au groupe par des redevances, des marques de respect, des rites religieux, et son chef vise toujours à reconstituer un patriarcat non pas communautaire mais totalitaire. S'il devient riche et notable, il y réussit.

### La femme chez les agriculteurs

La situation de la femme, chez les agriculteurs, mérite une attention particulière. Alors que .../...

.....

- 4 -

chez les forestiers patriarcaux nous l'avons vue dépouillée de tout droit et de tout bien, chez les cultivateurs, elle conserve toujours une certaine autonomie, souvenir du temps où la famille vivait de chasse et de cueillette, cette dernière étant réservée aux femmes.

La cueillette ou la culture des condiments, et leur préparation sont restées le privilège des femmes même dans le plus strict régime communautaire. Elles vendent l'excédant de leur récolte et achètent des biens personnels : ustensiles de ménage, parures, petit bétail. Ce droit est parfois, pour elle, à l'origine d'un véritable commerce et de la constitution d'une fortune.

### Les éleveurs

Chez les éleveurs de la région des sables, la vie est commandée par celle des troupeaux. Ils sont un capital qu'on ne vend pas, et que les épizooties se chargent de limiter. Les éleveurs de chèvres (Touareg de rang inférieur nommés Daga) sont pauvres : le mari s'emploie, avec quelques ânes, au transport de marchandises, la femme à la vente du lait ; groupes d'hommes, groupes de femmes, pendant toute la saison sèche, vivent séparés. Les femmes sont en fait très libres, et jouissent de biens personnels, il n'y a pas d'autorité supérieure.

Si les éleveurs de chameaux se sont enrichis, c'est par la razzia qui les a pourvus de cet autre bétail : le captif.

.....

- 5 -

Mari et femmes libres ont été délivrés des besoins matérielles : il voyage, elle gère les biens et commande

le campement. C'est elle le véritable chef de famille. L'aspect viril des femmes Toubou a été souligné par l'explorateur NACHTIGAL.

Il est probable que les femmes Touareg, furent, elles aussi, très actives. Mais, du nord, est venue l'habitude de les engraisser. Elles n'en gardent pas moins l'autorité.

Entre ces éleveurs de chèvres et de chameaux il faut placer les éleveurs de bœufs : les Peulhs, propriétaires, eux aussi, de captifs. Ils sont plus communautaires que les Touareg ou les Toubou, plus hiérarchisés que les Daga. Les femmes ne jouent aucun rôle dans la communauté, mais chacune est maîtresse chez elle.

### L'esclavage

Annexés à la famille ou groupés à part, les esclaves ont formé longtemps une partie importante de la société noire.

On a beaucoup fait valoir, en faveur d'un état impossible à supprimer brusquement, que l'esclave n'était pas malheureux. Il y avait, certes, une grande différence entre le sort des « captifs de traite » achetés par un maître qui disposait de tous leurs instants, voire de leur vie, et qui pouvait séparer, pour les vendre, pères, mères, enfants ; et celui des « captifs de case », nés chez le maître, attachés à la famille, disposant souvent d'une autonomie partielle, parfois d'une autorité morale.

Le captif de traite n'existe plus. Le captif de case disparaît, les plaintes des anciens maîtres en témoignent.

Mais, de l'institution ancienne, demeurent, parmi les peuples de race blanche surtout, de pénibles vestiges, qui doivent nous garder d'une généralisation optimiste. On rencontre, au bord du Niger, des Bellah, captifs de Touareg, et surtout des captives : groupes lamentables de femmes sans mari, chargés de leurs enfants et de leurs vieilles mères. Elles viennent se louer chez les cultivateurs songhaï, et de leurs pauvres gains se nourrissent à peine, car elles doivent en rapporter une grande partie au maître. Ces femmes n'ont pas de désir de s'affranchir, elles « n'ont pas honte » disent-elles. On peut, jusqu'à un certain point, les considérer comme esclaves volontaires. Leur sort n'en est que plus lamentable. Quelle action pourrait être menée en leur

faveur, sans indisposer les Touareg, déjà difficiles à apprivoiser ? Il semble que l'administration se montre un peu trop résignée à leur misère, un peu trop disposée à les regarder du point de vue targui. Un effort devrait être tenté pour les attirer dans les maternités, par exemple, au moyen de menus cadeaux. Et serait-il vraiment dangereux pour la paix du pays d'interdire aux Touareg de venir sur les lieux mêmes [sic] où la femme travaille (portage du bois au centre de colonisation de Diré, notamment) pour se faire remettre ses gains ?

Des hommes bellah, il ne semble pas qu'il soit aussi nécessaire de se préoccuper : ils se réfugient de plus .../...

.....  
- 7 -

en plus dans les « villages de liberté » qui leur sont ouverts. Autour de Tombouctou, notamment, les Bellah libres sont très nombreux. Ils cultivent et s'enrichissent. Leurs femmes préfèrent aux travaux des champs le commerce exténuant et peu lucratif qui conserve leur indépendance. Inutile de demander à ces affranchis ce que vaut la condition de l'esclave. Leur air de force épanouie répond pour eux.

Quant aux anciens maîtres, les Touareg exceptés, beaucoup se font cultivateurs, mais ils tentent de rejeter sur leurs femmes et leurs enfants les travaux nourriciers. Les femmes résistent (Djermah) ou cèdent (Foulah), avec l'intention de gagner en indépendance. Pendant la crise, les femmes foulah ont nourri leurs maris ; aujourd'hui, elles exigent de se moderniser, de circuler, de fréquenter les jeunes gens.

### La mise en gage

D'une vie de servitude, les gens de condition libre n'étaient pas non plus exempts, car le chef de famille avait le droit, pour s'acquitter d'une dette par exemple, de mettre un enfant, une sœur, une épouse en gage. Le travail du gagé n'atténuait pas la dette. Et s'agissant des filles, le créancier disposait souvent de leurs corps. Les campagnes qui ont été menées pour développer et diversifier les cultures, les débouchés qui se sont ouverts aux produits de toutes sortes ont grandement atténué ce mal. Mais lui non plus n'a pas complètement disparu. On signale des procès relatifs à des mises en gage au Foutah-Djallon, au Mossi, chez les Minianka.

Ici l'administration est parvenue à faire admettre par les notables le principe d'une extinction progressive de la dette par le travail du gagé. Beaucoup de gens ont pu ainsi se libérer. Une telle action pourrait être généralisée.

### Le pouvoir judiciaire

Prise dans son ensemble, et sans qu'il soit nécessaire de rechercher qui l'applique : conseil étendu ou restreint, chef unique (nous excluons l'arbitraire des potentats sanguinaires et parfois sadiques), la justice africaine était rigoureuse : amendes ruineuses, coups, mutilations, excommunication, vente, poison d'épreuve, torture, peine de mort sont ses armes traditionnelles. Mais, ceci entendu, l'arme jouait après mûre délibération et non sans que la douleur pesât sur les juges, la famille, la tribu. Dès longtemps, voyageurs, commerçants, missionnaires européens apparus dans les régions côtières, y introduisirent quelque douceur. Depuis, l'administration a interdit les violences et sans nul doute, avec succès. Non seulement l'amende remplace de plus en plus la peine corporelle, en dépit des chefs, des pères, des maris, - mais encore on distingue quelquefois, chez les détenteurs mêmes de l'ancien pouvoir, un sentiment d'allègement, de reconnaissance envers les blancs qui ont délivré la race du poids de sa coutume.

Ce sentiment est surtout sensible chez les chefs évolués. Il est témoin de l'efficacité de notre justice.

### Le pouvoir religieux

Pour mesurer le pouvoir des coutumes, il faut remonter à leur origine : le culte des ancêtres. L'ancêtre a édicté la coutume, les rites. Le descendant obéit, par crainte, non par amour, car le mort, jaloux du vivant, lui veut plus de mal que de bien, et volontiers rappellera à lui qui manque à sa mission de le continuer. Cependant, le vivant a des instincts bien forts, de domination, surtout ; la coutume le gêne, et il faut qu'il ait pris, avec elle, bien des libertés, puisqu'il existe des rites destinés à tromper les ancêtres, à dégager la responsabilité des descendants. Une telle audace ne va pas sans terreur ni atermoiements. Et c'est

pourquoi nous sommes parfois bienvenus, à brusquer l'Evolution, à en assumer les risques.

Certains rites, hélas, ne reposent pas sur le pouvoir des ancêtres, mais sur celui d'êtres bien vivants, et capables de se venger : ce sont ceux qui émanent des sociétés secrètes. C'est pourquoi dans quelques régions reculées, les crimes d'anthropophagie, les empoisonnements rituels subsistent, souvent à notre insu. Au Kissi, un missionnaire affirme qu'on meurt rarement de mort naturelle : vieillards, malades sont supprimés. Un seul remède : pénétration. C'est d'abord une question de routes : nous en avons plus que jamais, mais elles font abandonner d'usage des sentiers. Ainsi les régions mêmes qu'il serait nécessaire de surveiller étroitement, sont délaissées des administrateurs depuis qu'ils voyagent en auto. Tout moyen de locomotion plus lent leur ferait, disent-ils, perdre trop de temps. Il faut donc multiplier les routes, non seulement, .../...

.....  
- 10 -

comme moyens de commerce (moyen nécessaire précurseur d'ailleurs), mais comme agents de civilisation.

## II - LE GROUPE CONJUGAL ET L'ENFANT

Après les cérémonies d'initiation, que nous examinerons dans la troisième partie de ce rapport (Education Culturelle), les adolescents sont destinés au mariage. Les garçons peuvent être dès lors réunis dans une case commune où les filles iront les rejoindre et où les couples se formeront : les filles peuvent au contraire être tenues à la chasteté, plus ou moins stricte, en attendant soit les fiançailles, soit le mariage.

### L'enfant naturel

Selon le cas, l'enfant naturel est bien accueilli ou honni. Il peut être, avec sa mère, l'objet d'une réprobation si cruelle que tous deux s'expatrient. Les Djermah semblent, à cet égard, les plus rigoureux. Les régions où les filles sont contraintes à la chasteté sont celles des avortements (souvent pratiqué par la mère sur sa fille), des abandons d'enfants, des infanticides. En présence de ces crimes, l'administrateur partage trop

souvent le point de vue de la famille, soutenu par les assesseurs. Il devrait s'efforcer d'attirer leur attention sur les causes du mal. L'action serait particulièrement efficace auprès des femmes elles-mêmes, qui doivent être assurées .../...

.....  
- 11 -

de trouver notre appui, si elles sont enceintes. Les médecins, les sages-femmes, les infirmières-visiteuses ont là un rôle à remplir.

### Fiançailles

Cette fillette qui, dès sa puberté, s'ébat avec les garçons, épousera parfois celui d'entre eux qu'elle aura choisi. Beaucoup plus fréquemment, elle a été fiancée, depuis l'enfance, voire avant sa naissance, soit à un de ses compagnons d'âge, soit à un adulte qui sera, le temps des épousailles venu, un vieillard.

Ce mariage a pu être conclu entre chefs de famille étendue, entre pères. La mère est assez souvent consultée et son avis est parfois prépondérant. Il arrive qu'elle-même choisisse son gendre. Quant aux intéressés, et surtout aux filles, trop souvent ils sont contraints.

### Le mariage forcé

Le rôle de l'administration, qui depuis peu a pris position contre le mariage forcé, s'avère efficace ; les filles savent qu'elles trouveront protection et viennent se plaindre. Les femmes mariées, mécontentes de leur mari, invoquent en faveur du divorce leur non-consentement au mariage.

Au Mossi, le Tribunal a accepté de s'employer pour la libération de ces épouses, contre remboursement d'une partie de la dot. Mais consulter la femme sur son mariage, leur semble parfaitement comique.

Chez les Gourmantché, le mari refuse de reprendre la dot et de laisser la femme. Les assesseurs .../...

.....  
- 12 -

le soutiennent. Selon la coutume, la femme fugitive ou même plaignante peut être battue, mise aux fers. Mais le mari est averti, devant sa femme que s'il use de ce



droit, il sera puni. Après plusieurs fugues de la rebelle, le mari se lasse et reprend la dot.

Ainsi, même quand les coutumes abusives sont puissantes, il est possible des les faire peu à peu fléchir, avec de la persévérance ; d'administrateur doit s'expliquer avec les vieux, et non se contenter d'ordonner.

### Les évolués et le mariage forcé

Dans les milieux indigènes de forme ancienne les filles souffrent du mariage forcé, plus que les garçons qui peuvent choisir d'autres épouses.

Il n'en va pas de même chez les évolués. Le jeune homme souhaite, presque toujours, former un ménage monogame, vivant à l'européenne ; s'il se voit octroyer une femme inapte à tenir la maison, à élever les enfants, fermée au travail de son mari et dominée par une mère plus arriérée encore, c'est pour lui une véritable catastrophe. La polygamie n'offre ici aucun remède, la première femme est maîtresse, l'évoluée qui consentirait à lui être adjointe deviendrait peut-être influente, elle ne parviendrait pas à modifier le régime familial. Il importe d'affranchir nos Élèves du joug abusif de leurs pères.

### Le mariage chrétien

La circulaire contre le mariage forcé a été fort bien accueillie par les prêtres chrétiens Mais ils .../...

.....

l'interprètent à leur manière, retenant le droit des jeunes à disposer d'eux-mêmes, négligeant l'obligation où ils restent d'obtenir le consentement de leurs parents.

De là, de plaintes nombreuses de pères qui avaient promis leurs filles, de fiancés qui avaient versé une partie de la dot, et qui voient l'objet de ces tractations se dérober. Certes, ces conflits doivent servir de leçon aux pères et aux prétendants, et les détourner de prendre à l'avenir des engagements aux dépens d'une tierce personne. Et il serait à propos de le leur expliquer. Mais les missionnaires emploient la rigueur, non la persuasion, et les indigènes non chrétiens trouvent mauvais, à juste titre, d'avoir à subir une autorité qui n'est pas celle de l'administration.

Enfin, il y a plus : les missionnaires se substituent souvent aux familles et imposent, aux jeunes filles chrétiennes, de maris chrétiens. S'il s'agit d'orphelines, ils ne dédaignent pas de percevoir une dot. Les filles vont jusqu'à servir d'appât à la conversion. Des administrateurs se font parfois complices de ces manœuvres, de sorte qu'il est difficile d'y trouver un remède pratique. Les principales régions où des abus sont signalés sont la Haute et la Basse Côte d'Ivoire, la Basse Guinée, la Casamance.

### La dot

Nous venons de faire allusion à la somme versée en échange d'une fille, somme faussement appelée dot, et à laquelle nous donnerons cependant ce nom .../...

.....  
-14 -

consacré par l'usage. Pour comprendre le sens de la dot et les obligations qu'elle impose, il faut rechercher son origine :

Une fille va sortir de la famille, qui sera privée, non seulement du travail de cette fille, mais des enfants à naître d'elle. Des offrandes aux ancêtres, frustrés de leur descendance, des compensations aux parents s'imposent. Celles-ci revêtent deux formes principales : celle des services rendus, celle de l'échange.

Les services rendus, ce sont des travaux de culture que le fiancé exécute chez ses beaux-parents, ce sont des produits de ses champs, de sa chasse, de sa pêche, qu'il leur offre. Les dons en nature, puis en bétail, en argent, ont peu à peu prévalu, mais la coutume de cultiver, fût-ce un seul jour, le champ du beau-père ou de la belle-mère, reste fort répandue.

L'échange, qui a pu convenir à la famille très ptendue où le rapport entre le nombre de garçons et celui des filles tend vers l'égalité, comporte lorsqu'une fille divorce ou meurt, soit son remplacement, soit la restitution de celle qui la représente. C'est déjà une fâcheuse complication ; il s'aggrave quand il s'agit de familles restreintes.

Lorsqu'un frère a plusieurs sœurs, il peut épouser plusieurs femmes, mais lorsque plusieurs frères n'ont qu'une sœur, l'aîné seul peut se marier. Chez les Minianka (Soudan), les frères en surnombre sont obligés de s'expatrier.

Les Aizo du cercle d'Allada (Dahomey) ont trouvé à cette difficulté une solution créatrice de nouveaux .../...

.....  
- 15 -

embarras : ils promettent, en échange d'une femme, une fille de cette femme et, s'il n'en vient pas une nièce, une petite-fille. Ainsi des fillettes reviennent à des vieillards, et les garçons pourraient échoir à de vieilles femmes si, dans ce cas, on n'avait recours à une nouvelle substitution. En revanche, tel garçon à qui reviendrait une fille d'âge convenable, se voit frustré par son père qui épouse [sic] lui-même. Les Aizo troquent en outre promesse contre promesse.

De cette forme de mariage, la plupart des races se sont depuis longtemps affranchies, en substituant aux femmes des esclaves, puis des bœufs, enfin de l'argent.

Là où l'ancienne coutume demeure, elle est maintenue par les femmes, que refusent d'être échangées sinon contre d'autres femmes.

Ainsi, dans les deux cas, on aboutit à la dot. Celle qui est née de l'échange fut d'abord la plus lourde. Mais elle constituait surtout un gage, qui devait être rendu au retour de la fille. D'aucune part, on ne spéculait. Chaque fille valait ce qu'avait valu sa mère.

Presque partout, l'enrichissement des chefs, des nobles, des dignitaires a provoqué une polygamie grandissante, qui a mis les filles à, haut prix. Le goût de la virginité a aggravé cette surenchère. Dans les pays d'élevage, les pères ont exigé des bœufs de plus en plus nombreux ; sur les côtes, tout ce que les navigateurs offraient aux convoitises : fusils, vieux habits galonnés, vieux chapeaux, alcool. Sur la côte sud, c'est contre des bouteilles de gin qu'on échange les filles.

.....  
- 16 -

Et comme il faut conquérir les bonnes grâces non seulement du père, mais parfois de la mère, des oncles et tantes, voire de la fille elle-même, des cadeaux se sont ajoutés à la dot.

La même progression a joué sur les animaux et les objets destinés aux sacrifices. Il fallait éblouir les voisins, on fit des festins de plus en plus magnifiques. Aujourd'hui la dot pèse lourdement sur les jeunes gens, surtout sur les évolués, détachés de leur famille qui se refuse à les aider. Les pères spéculent sur leurs filles. Certains, profitant d'une coutume favorable, n'hésitent pas à accepter plusieurs fiancés, à en exiger des

services et des dons, plus de faire choix du plus généreux, et à renvoyer les autres sans rien leur rembourser.

Ces faits sont regrettables, mais ils ont des excuses. Nous avons bouleversé l'économie des Noirs, et si violemment, qu'en matière des biens, ils ne savent plus ce qui est peu et beaucoup. Ne les voyons-nous pas imaginer que le moindre des Blancs possède des richesses infinies ? C'est en associant les pères de famille à l'économie nouvelle que nous les ramènerons à de plus justes notions : l'œuvre est amorcée par les Sociétés de Prévoyance.

Contre la dot trop lourde, les marabouts ont tenté de réagir. Ils l'ont limitée à 1.500 Frs. Mais ils n'ont fait qu'aggraver le mal, car la spéculation joue maintenant sur les cadeaux, qui ne sont pas remboursés en cas de divorce. Leur valeur est souvent supérieure à celle de la dot, et cela pour les pauvres comme pour les riches, car il n'y a pas de filles .../...

.....  
- 17 -

à bas prix, étant donné que chaque notable, chaque commit se croit tenu par la gloriole d'avoir les 4 épouses réglementaires.

Une dot élevée ne s'acquitte généralement pas en totalité avant le mariage. Aussi voit-on des cas comme celui-ci (Divo) : le mari s'expatrie, afin de gagner ce qu'il doit encore verser. Trois ans plus tard, il revient avec des économies, prêt à les donner, et trouve sa femme mariée à un autre, dont elle a des enfants. Le Tribunal a fait rendre au premier mari la somme déjà versée et a laissé la femme au second. Mais l'histoire du premier n'est-elle pas navrante ? Avec raison, l'administrateur s'attaque à la cause et s'efforce de faire abaisser le tarif de la dot.

A mesure que la dot grossit, son sens primitif se déforme. Certains pères arrivent à la considérer comme prix de la seule virginité, certains maris pensent qu'elle leur confère des droits absolus sur leur femme. Personne ne songe plus qu'aux termes du contrat primitif ; le mari acquiert la possession des enfants, mais seulement la jouissance de la femme (jouissance qui va parfois jusqu'au droit de prêt à un autre homme). Ainsi se crée un malentendu fort curieux : Sauf chez quelques-uns, capables du second raisonnement, (et j'écris après avoir consulté de jeunes intellectuels de races diverses) le père et le beau-père, chez le même homme, s'ignorent. Il ne dira pas de sa fille : « Je l'ai

vendue », mais de sa bru il dira : « Je l'ai achetée ». Père, il guettera la manière dont son gendre en use avec sa fille, mais tant pis pour sa bru, si personne ne la défend.

.....  
- 18 -

Au reste, protégées par nous, les femmes, commencent à se défendre elles-mêmes, voire à attaquer. Nous le verrons à l'occasion du divorce.

### Le mariage

L'âge minimum auquel un garçon peut être effectivement marié est 15 ans. Certaines filles ne peuvent pas être mariées avant 18 ou 20 ans, mais le plus souvent elles sont données à la puberté, parfois plus tôt. (Nous verrons quels lamentables résultats les médecins constatent).

Au moment du mariage, la fille, depuis longtemps fiancée, est parfois consultée. Simple formalité, bien souvent : les objurgations, la contrainte réduisent la rebelle. Il y a lieu de ne pas confondre ces consentements forcés avec le consentement véritable.

Rarement la famille s'incline : il faudrait rendre le versement. Accepter en échange ceux du favori de la fille, c'est fort bien, mais la brouille avec la famille du fiancé évincé est généralement redoutée.

Il y a cependant des pères (nous sommes ici dans la coutume et non dans le bon plaisir) qui ne s'embarrassent pas pour si peu : ils donnent leur fille à l'amoureux dont elle est enceinte, et au fiancé la ceinture de cauris, marque du célibat féminin.

Il n'est pas indifférent de signaler ici que le mariage consiste souvent dans la simple translation de la fiancée d'une maison à une autre : mais que parfois (au cours des cérémonies rituelles sur lesquelles ne .../...

.....  
- 19 -

ne nous étendrons pas) le père invite son gendre à bien traiter sa fille. Il lui permet d'ailleurs de la battre, à la condition de ne lui casser ni bras ni jambe, de ne pas faire couler le sang. La fille reçoit des conseils de docilité absolue.

### Consommation du mariage

La femme entrée dans sa nouvelle famille, le mariage est consommé aussitôt ou différé. Dans le premier cas, il se peut que les camarades du mari possèdent l'épousée avant lui, ou qu'ils la maintiennent, pendant qu'elle se défend sauvagement, comme sa mère le lui a prescrit.

Une vieille peut rester auprès du couple ou se tenir dehors aux aguets, afin d'annoncer la virginité.

Après l'exhibition du pagne, la noce commence : elle dure parfois 7 jours. Pour un marié soucieux de son prestige, la dépense vaut une dot.

Quand la fiancée a été reconnue coupable, tous se retirent sans festin ni musique. Cette jeune femme, déjà humiliée publiquement, est parfois admonestée, frappée par son mari, ou par son père furieux d'avoir à rendre une partie de la dot. Elle sera peut-être, plus tard, et si constamment insultée par ses co-épouses qu'à une vie intolérable elle se dérobera par la fuite. Le plus souvent tout s'arrange dès le début, de la manière suivante : la jeune femme doit nommer son amant, il verse une indemnité proportionnelle à la dot (auquel cas le beau-père ne rend rien). Cet apaisement monnayé remplace de plus en plus les représailles qui allaient parfois jusqu'au meurtre.

### Travaux et profits

Le ménage que nous venons de voir se former est polygame ou le deviendra, à peu d'exceptions près, si le mari peut amasser de nouvelles dots. Il s'incorpore dans une famille étendue ou reste autonome. Les épouses s'associent ou restent indépendantes. Leurs tâches sont de trois sortes :

- ménage (et souvent filage du coton, teinture, poterie) ;
- culture (en collaboration avec le mari) ;
- cueillette et préparation des produits (beurre de karité, et huile de palme principalement).

Certaines musulmanes se contentent de faire la cuisine et de filer. Elles lavent le linge de leur mari, alors que les femmes animistes ne lui doivent, en dehors des repas, aucun service personnel.

En général, le mari dispose des récoltes et nourrit la famille, paie l'impôt, les vêtements. La femme fournit

les condiments, vend le reste de sa production et achète des animaux qui lui appartiennent.

Cependant, certaines femmes reçoivent tout et ne donnent rien, d'autres donnent tout et ne reçoivent rien. D'autres, enfin, surtout les commerçantes du Bas-Dahomey et du Bas-Togo, entretiennent le ménage, paient l'impôt, les vêtements, mais jouissent d'une grande indépendance. Le mari, autrefois, chassait, voyageait. Il s'est mis depuis peu à la culture industrielle, et, enrichi, devient prépondérant.

### L'habitation

La forme de l'habitation varie avec le mode de groupement familial. La famille étendue soudanaise .../...

.....  
- 21 -

est réunie dans une enceinte qu'un vestibule protège. A l'intérieur, plusieurs cours sur lesquelles s'ouvrent des logis, les greniers, les poulaillers.

Dans la forêt, les cases sont individuelles. Il est remarquable que là où la femme est seule chez elle, l'installation est ingénieuse, et atteint parfois à la beauté. Ceci aussi bien chez les forestiers de Haute-Guinée que chez les Peulhs du Niger. Là où il y a communauté, toute la famille ne songe qu'à produire, elle est fort sale, se plaît parfois dans l'obscurité (Bobo) et dans le fumier, source de richesse (Habbé).

Dans les centres, dans les villages riches, les indigènes adoptent, de plus en plus, la case « en dur ». Elle a l'avantage d'être solide, mais il ne semble pas qu'on y respire aussi bien que dans la paillotte, dont le toit laisse filtrer l'air. La case en dur doit être plus vaste que la paillotte, l'administration elle-même l'oublie, quand elle construit pour son petit personnel.

Ajoutons que les maisons édifiées par les maçons indigènes pour le compte d'autres indigènes sont parfois de mauvaise qualité, et s'effondrent. En Côte d'Ivoire, des maisons construites il y a une dizaine d'années, il ne reste, m'a-t-on dit, à peu près aucune. Le propriétaire qui n'a pas su les entretenir a sa part de responsabilité, mais celle du constructeur est évidente. Il faut former des maçons et leur donner un diplôme qui évincera les concurrents improvisés.

.....  
- 22 -

### Le rang des épouses

En régime polygamique, il y a presque toujours hiérarchie entre les épouses. La première épouse domine, ou bien c'est la plus dévouée, la plus entendue. C'est chez elle que le mari dépose ses objets personnels. Elle a souvent les clefs du grenier. Quand le titre de première épouse est dévolu à la favorite, ses avantages sont de luxe et de paresse.

D'une manière générale, la première femme peut, suivant le cas, jouir d'égards plus grands, recevoir de cadeaux plus nombreux, rarement les accaparer tous ; souvent, elle se réserve les plus douces besognes et commande aux autres épouses. Les droits intimes sont généralement égaux. Cependant, chez quelques populations de la Haute-Guinée, la première épouse a seule des droits officiels. Les autres, quoique jouissant du même contrat, sont appelées servantes et attendent le bon plaisir du mari. Quand la première femme meurt, la première « servante » lui succède.

Chez les Baoulé, (ancien matriarcat) les maris ont eu jusqu'ici des épouses de second rang, de régime patriarcal, prises chez les Tagouana. Les femmes Tagouana refusent aujourd'hui à épouser des Baoulé.

D'une manière presque générale, la dernière épousée n'est qu'une pauvre créature sans prestige. Quant aux enfants, ils prennent soit le rang de leur mère, soit celui que leur confère l'âge. Dans le premier cas, il y a hiérarchie entre les enfants d'une même femme. Le pouvoir de l'aîné sur le cadet est souvent égal à celui d'un père sur son fils.

### Opinions masculines sur la polygamie

Parmi les Européens, la polygamie a des détracteurs documentés : les Missionnaires chrétiens. La polygamie, disent-ils, épuise l'homme et aboutit à diminuer le nombre des naissances, à augmenter la morti-natalité; elle est une cause de la dégénérescence. La femme du monogame, assurent-ils, met au monde plus d'enfants que toutes celles du polygame. Ils ajoutent que la polygamie humilie la femme, qu'elle s'oppose à la création des liens affectifs entre les enfants et le père, qu'elle crée la rivalité entre les frères nés de mères différentes, qu'en un mot elle est ennemie de ce que nous



appelons « l'esprit de famille », lien né de la conjugalité et non de l'ascendance.

Certains laïcs, en revanche, éprouvent une secrète sympathie pour une formule si bien adaptée aux aises masculines, quoi qu'il advienne des féminines. Ils la soutiennent, s'agissant des Noirs, par deux arguments sérieux :

1° - légale ou non, la polygamie existera. La monogamie apparente favorise une seule femme et réduit les autres à une condition inférieure, fait des isolées qui se prostituent quand elles sont jeunes, et finissent dans la misère.

2° - pendant la grossesse et l'allaitement, (trois, cinq années parfois) les femmes se refusent à leur mari, et qui pis est, s'en ont vivre chez leur mère, le monogame est alors abandonné.

Ceux qui se flattent de « juger de haut », de considérer « la population » et non des individus, ajoutent quelques autres considérations qui, par une singulière .../...

malchance, accuse leur courte vue :

1° - il y a, dans certaines races, moins d'hommes que de femmes. Par exemple, l'énorme proportion de 120 femmes pour 100 hommes. Une simple division leur apprendrait que c'est là, tout juste, une femme et deux dixièmes pour chaque homme.

2° - La polygamie donne plus d'enfants. Nous avons vu les Missionnaires affirmer le contraire. Peut-être, ne retenant que les cas favorables à leur thèse, exagèrent-ils. Mais si le mari polygame peut donner à chacune de ses épouses autant d'enfants que lui on donnerait un monogame, comment leur en donnerait-il davantage ? La reproduction de l'espèce n'est fonction que de la capacité des femmes.

Les maris noirs, qui se soucient peu des indices de population mais beaucoup d'avoir une nombreuse famille ont eu moins l'excuse de ne poser la question que du point de vue personnel.

Une épouse, ajoutent-ils, peut être stérile. Ils lui donnent des co-épouses, qui fécondes, persifleront sans merci l'incapable, mais peut-être resteront stériles par la déficience du mari. L'épouse qui reste sans enfants est parfois autorisée à tenter sa chance auprès d'un membre de la famille, ou à divorcer. L'impuissance est également un cas très fréquent de divorce. Mais en faire la preuve n'est pas facile, malgré l'audace des moyens

prescrits par la coutume. Aussi voit-on de riches vieillards pourvus de nombreuses jeunes femmes, toutes sans enfants, car étroitement surveillées.

.....  
-25 -

Le nombre d'épouses est significatif de richesse, tout comme celui des bœufs. Les chefs de disent tenus d'en réunir un grand nombre, pour le prestige. Et aussi, ajoutent-ils, pour préparer la nourriture des hôtes (besogne que des servantes rétribuées pourraient accomplir).

Le Coran, disent encore certains musulmans, ordonne l'avoir quatre femmes. On sait qu'au contraire le Coran limite la polygamie à quatre femmes au maximum.

Si nous insistons sur ces arguments, c'est qu'ils sont de mauvaise foi et significatifs du désir des hommes d'asservir les femmes. Dans une société en élaboration, c'est une tendance qui a besoin d'être contrôlée.

#### Ce que pensent les femmes de la polygamie

Et maintenant, que pensent les femmes, de la polygamie ? Ici, elles apprécient d'être nombreuses, pour se partager la besogne et se tenir compagnie, plaisir que l'homme ne donne guère à la femme. Ailleurs, l'épouse âgée réclame une co-épouse, pour en faire une servante. Ailleurs encore, l'intimité est proverbiale entre les co-épouses : elles sont dites « rivales ». De leurs querelles, le mari est excédé, à moins qu'il se plaise à diviser pour régner.

C'est là où la femme a le plus de droits qu'on trouve la jalousie, le désir de monogamie, poussé jusqu'au crime. La vieille femme blesse la jeune (Gagnoa) ; la première épouse coupe les deux poignets de la seconde (Divo) ; l'empoisonne (Bouaké) ; tente de .../...

.....  
- 26 -

l'empoisonner (Niamey). Une Foulah de Dalaba, à qui son mari avait promis la monogamie, incendie les cases de ses co-épouses.

#### Evolution de la polygamie

Il ne saurait être question de lutter contre la polygamie, ni par autorité, ni par persuasion. Les Missionnaires eux-mêmes en viennent à la tolérer dans une

certaine mesure. Mais si une polygamie assez récente semble succéder, ici ou là, à la monogamie, presque partout les exigences des pères, en matière de dot, celles des femmes qui veulent se parer, aboutissent à la monogamie. Nous montrerons en outre qu'elle fait de grands progrès chez les évolués.

### Les beaux-parents

La femme livrée sans retour à une nouvelle famille est durement traitée par son mari et ses beaux-parents. Il n'en va pas de même de celle qui reste liée à sa famille et peut réclamer protection : elle guette le moindre manquement du mari (ils sont strictement codifiés) et rêve de partir sans rendre la dot. Pour peu qu'elle soit de famille notable, elle crie à tout propos et peut avoir le droit de gifler (Lobi). Enfin, certaines « princesses » (chez les Fon, les Baoulé) peuvent, même mariées, se prostituer, humilier leur mari publiquement.

Afin de conserver sa femme, parfois chèrement acquise, l'époux doit continuer de complaire à ses beaux-parents, qui pourraient chercher un meilleur gendre. Cadeaux, services rendus, voyages payés pour visites à leur fille, offrandes à leurs ancêtres, le mari .../...

.....  
- 27 -

comme le fiancé est à la discrétion des beaux-parents parfois terriblement indiscrets. Heureux si les oncles et les tantes, voire les cousins n'ont pas sur lui un droit de prise. Le veuvage ne le libère pas toujours. Chez les Toma, il continue de servir des redevances, si la femme lui a laissé des enfants.

### Grossesses

Dès qu'elle se voit enceinte, la femme cesse souvent toute relation avec son mari. Certaines partent chez leurs parents, soit immédiatement, soit quelques mois plus tard : Leur coutume exige que l'enfant naisse chez ses parents maternels. Elle est appliquée à toutes les naissances ou seulement aux premières, à la première. Elle conduit les maris à la polygamie. Nous verrons en outre qu'elle est un obstacle à notre influence médicale.

## Accouchement

Ici encore, des rites fort gênants pour le Service de Santé : le lieu d'accouchement est souvent défini : certaines femmes s'en vont en forêt, seules, et reviennent délivrés. D'autres se retirent dans une case spéciale, plus ou moins éloignée du domicile de leur mari et y demeurent quelques jours. D'autres enfin doivent obligatoirement se tenir dans la case, à une place déterminée.

L'accouchement peut, selon les rites, avoir lieu à même le sol, ou sur un tas de détritiques (chez certains des Karois). La femme est tenue dans les positions les plus étranges : accroupies, parfois suspendues.

Que ce soit dans la forêt ou chez elle, elle peut être seule ou assistée d'une matrone. Ces aides se .../...

.....  
- 28 -

contentent parfois d'imiter la parturiente. Il leur arrive de se livrer à des manœuvres dangereuses : presser avec force, voire piétiner le ventre de la patiente, par exemple. Elles sont en tous cas, impuissantes devant certaines difficultés.

Quand l'expulsion ne se produit pas, le retard est souvent attribué au refus, de l'enfant adultérin, de naître chez le mari de sa mère. On oblige alors celle-ci à nommer son amant, qui doit payer une indemnité.

Il n'est pas rare que la mère meure avec l'enfant. La coutume exige souvent qu'on les sépare. Le fossoyeur se charge de cette besogne moyennant rétribution. La crainte d'avoir une somme à payer détermine parfois les familles à conduire l'accouchée à la Maternité.

## Les jumeaux

La naissance gémellaire émeut vivement les Noirs. Ils y voient une sorte de miracle, faste, ou néfaste. De deux jumeaux, l'un est parfois supprimé. Chez les Cognagui, les Missionnaires se font désigner, par leurs adeptes, l'enfant condamné et, à la dérobe, le baptisent.

Sur l'ancienne Côte des Esclaves », la mort d'un des jumeaux est au contraire une cause d'alarme : il peut appeler à lui le suivant. Pour l'empêcher, on figure sa présence par une statuette qui reçoit les soins maternels.

Mariage temporaire

Le mariage, même consenti, peut être limité à la première récolte, à la durée du pagne offert par le fiancé.

.....  
- 29 -

Le départ, chez ses parents, de la femme enceinte peut revêtir une forme définitive, le contrat devant être renouvelé par versement d'une nouvelle dot, de cadeaux, par un sacrifice.

Une autre forme de mariage consacre les droits de la femme sur son mari, sans réciproque : elle peut partir, vivre avec l'un, puis avec l'autre, en avoir des enfants. Ces enfants appartiennent au mari, qui vit avec d'autres femmes. Après plusieurs expériences, son épouse le rejoindra, et sera bien accueillie. Aux fugues de leurs femmes, les maris Lobi commencent à s'opposer. Ils portent plainte. Mais plus d'un qui a obtenu gain de cause est giflé à la sortie du tribunal et se garde d'exiger exécution de la sentence.

Certains Européens appellent ces mariages « union libre ». C'est appliquer au mot mariage un sens chrétien d'indissolubilité qu'il n'a pas dans la loi française et encore moins d'une manière générale.

Il y a mariage, dans les cas que nous venons de citer, parce qu'il y a convention, conforme à la coutume, même sans accord familial ni publicité.

Les amants autorisés

Nous nous souvenons qu'avant le mariage, certaines fiancées avaient un amant, effectif ou platonique. Le rôle de ce dernier ne finit pas toujours avec le mariage. Il peut rester, pour l'épouse et à la prière même du mari, un chevalier servant. Le fait qu'il doit épouser la première fille de son amie écarte toute idée de relations clandestines. Il y a là un trait de mœurs des plus intéressants, qui range .../...

.....  
- 30 -

le Noir parmi les sentimentaux et fait justice de la brutalité sexuelle qu'on lui attribue a priori.

### Mariage pluriel

Le droit de la femme d'être à plusieurs hommes, (droit dont elle n'use guère, de son gré, simultanément) se mue parfois en obligation. Nous avons vu, déjà, les camarades du mari posséder la mariée avant lui. Il n'y a pas d'exemple que ce partage se prolonge. Mais les frères, les cousins du mari peuvent avoir droit à l'usage de la femme. Ils peuvent intervenir à leur gré, ou seulement en cas de stérilité, ou du départ du mari.

Cette situation peut s'aggraver du droit que prend le mari de prêter sa femme à qui lui plaît. Sachant combien les femmes, laissées à leur initiative, sont jalouse de leur liberté sexuelle, on juge de la dureté de telles contraintes. Il semble d'ailleurs qu'elles perdent, à un tel régime, toute notion de leur personnalité.

### L'adultère

La femme dont une famille ou un mari dispose n'a pas, bien entendu, le droit de disposer d'elle-même. Et comme elle pourrait bien le prendre, on la surveille, on accumule les moyens de lui inspirer la crainte.

Nous avons vu qu'après le mariage, puis au moment de s'accoucher, elle doit dénoncer son amant. Pareille cérémonie se renouvelle, chez certains, lors des funérailles du mari. On bien on s'en remet à des signes : Selon la manière dont s'écoule l'eau versée sur la .../...

tête de la fiancée, dont meurt un poulet sacrifié, la plus innocente peut être déclarée coupable et, si elle nie, soumise à l'épreuve du poison. Elle préfère souvent désigner un complice imaginaire, surtout s'il doit seul être puni, car les femmes sont parfois considérées comme irresponsables. Certains maris retirent leur plainte en adultère quand ils voient la femme condamnée avec l'amant. Non, certes, par indulgence : ils ne veulent pas être privés de leur cuisinière. Qu'elle pût être inquiétée, ils ne l'avaient pas prévu.

Ceux qui acceptent le châtiment de la femme, ce sont ceux qui la répudient. Alors la prison leur paraît trop douce. A Allada, les assesseurs ont fixé la peine à 5 mois de prison pour la femme, six pour le mari. Et ce n'est pas assez, disent-ils : car l'adultère sévit toujours.

L'ancienne coutume recourait parfois, aux pires châtiments : chez les Toma, la femme était autrefois lapidée, l'amant égorgé ou jeté aux caïmans. Cette coutume, qui appelait trop vivement l'attention des autorités, serait remplacée par celle de l'empoisonnement, ou tout au moins du châtiment corporel. Les assesseurs toma n'ont renoncé au principe de la mise à mort qu'en faveur d'une indemnité égale à la dot.

Ce droit du mari à une compensation pécuniaire conduit à de graves abus. Certains, ayant besoin d'argent, s'entendent avec leurs femmes, qui séduisent un naïf solvable, puis viennent l'accuser. En présence des récidives, fréquentes au moment de l'impôt (N'Zérékoré) le président du Tribunal déboute le mari. A Bouaflé, où ces manœuvres sont courants, la plainte .../...

.....  
- 32 -

du mari n'est pas reçue.

Tous ces problèmes d'adultère sont un des gros ennuis des administrateurs. Ils sont souvent à la recherche d'un moyen de s'en délivrer. Que ne refusent-ils leur appui aux vieux maris de trop jeunes femmes, imposés par les parents.

Certaines races interdisent l'adultère au mari. La femme trahie s'en va chez ses parents ; le mari doit, par des cadeaux, des promesses, des excuses, la reconquérir.

Assez fréquemment, les femmes n'ont aucun recours contre le mari infidèle mais peuvent châtier sa complice.

### Le Divorce

Si l'adultère n'est pas toujours un cas de divorce, il existe en revanche de nombreux cas de divorce en dehors de l'adultère. Mais, là encore, aucune règle générale. Le mari peut être ou non tenu de nourrir sa femme, de l'habiller, de s'abstenir envers elle de certaines brutalités, d'observer sans faute le « tour » conjugal, d'assister aux funérailles dans la famille de sa femme, d'offrir à cette occasion des animaux, de l'argent.

La stérilité, l'impuissance, la lèpre la syphilis, la folie sont souvent des cas de divorce ; nous pourrions en citer beaucoup d'autres, plus exceptionnels. Dans la région d'Abidjan les femmes ne peuvent pas demander le divorce sans l'autorisation de leurs parents.

Voyons quels sont les principaux motifs invoqués par les femmes qui demandent à se séparer de leurs maris :  
.../...

.....  
- 32 -

D'abord, dans les régions centrales, l'abandon : le mari s'en va vers la côte et ne laisse à sa femme aucun moyen de vivre. Ainsi à Kandi (Dahomey Nord) à Kissidougou (Haute Côte d'Ivoire), à Niamey. Dans cette dernière ville le départ du mari n'était pas un cas de divorce. Les assesseurs ont accepté de l'accorder après un an quand la femme a été laissée sans ressources et après deux ans dans tous les cas.

Sur la côte, au contraire, des femmes de fonctionnaires demandent le divorce pour ne pas suivre leur mari affecté à un poste de l'intérieur.

Telle épouse considère qu'ayant donné trois enfants, elle a assez fait en échange de la dot versée pour elle. Telle autre, à cause de la dot trop minime, méprise son mari. A Ouagadougou, une mère préfère partir en laissant ses enfants que de rester avec un mari qui a manqué au rite des funérailles. Chez les Fon du Dahomey, au contraire, nombreuses sont les femmes qui renoncent à divorcer, pour ne pas quitter leurs enfants. Il suffit que le juge fasse traîner l'affaire ; calmées, elles se désistent.

Citons encore le cas des femmes stériles, accablées de remarques injurieuses par leurs co-épouses et leur mari d'une manière absolument intolérable.

A côté des motifs de divorce, il y a des prétextes. Pour quitter un mari qui lui déplaît, la femme se plaint d'être battue, négligée, mariée de force. Certains administrateurs voient partout la manœuvre et dans le but de consolider la famille, mettent la plaignante .../...

.....  
- 34 -

en prison (Zuenoula) ou la rendent à son mari. A Divo, une femme s'est donnée deux coups de couteau dans le ventre pour ne pas réintégrer le domicile marital.

Les hommes demandent le divorce beaucoup moins fréquemment que les femmes. D'une épouse, ils considèrent surtout l'utilité. C'est seulement lorsque la femme se dérobe qu'ils réclament, non son retour, mais le remboursement de la dot.

On peut estimer qu'il est abusif de faire restituer au mari tous ses versements, alors que la femme a



travaillé pour lui pendant plusieurs années parfois. Il importe cependant d'agir avec prudence, car certaines femmes coûtent plus au mari qu'elles ne lui rapportent. A Bouaké, le Tribunal laisse à la femme 200 Frs. Par quatre années de mariage.

A Kissidougou, se sont les tirailleurs partis pour la France qui veulent rompre avec leur femme infidèle.

Ainsi, des deux parts, il y a une aspiration marquée à plus d'indépendance. Et l'on peut se demander à quel point il est moral et utile à la famille de maintenir unis des êtres qui ne parviennent pas à former une famille, de maintenir auprès de ses enfants une femme qui le quitterait sans regret. A moins de considérer (ce que l'ethnologie dément) que l'homme est le maître naturel de la femme, une telle politique n'est pas défendable, actuellement, en Afrique Noire.

Ajoutons à la série d'instances en divorce, quelques cas abusifs enregistrés à Porto-Novo est qui en disent long sur la subtilité procédurière des Dahoméens .../...

du Sud.

Un père de 5 enfants, accusé par sa femme de manquer à ses devoirs fait valoir que son mariage n'a pas été régulier, faut de consentement des parents. Un commis, ayant « épousé » deux sœurs, réclame de gros cadeaux versés à leur tante, et l'on découvre que celle-ci fit en réalité office de proxénète. En outre, c'est seulement trois ans après le départ des nièces que le mari, tout à coup pressé par des besoins d'argent, essaie de rentrer dans ses débours !

### Le règlement du divorce

Le divorce pose deux problèmes : celui du remboursement de la dot, celui de l'attribution des enfants. En général, absence de dot ou de petite dot signifie : enfants à la mère ; et grosse dot : enfants au père. Il y a des exceptions : chez les Agni, les enfants sont à la mère, malgré une forte dot. La culpabilité de l'un ou de l'autre des époux entre rarement en ligne de compte. Assez souvent chez les Musulmans, le fait d'avoir demandé le divorce est à lui seul une condamnation et entraîne perte ou remboursement de la dot. D'où mille roueries de chacun pour laisser l'autre. Mais l'attribution des enfants reste la même. L'enfant en bas âge est provisoirement laissé à sa mère : quand le père

de la femme ne peut pas rembourser la dot, le second mari y pourvoit.

### L'enfant adultérin

L'enfant adultérin peut être réclamé par le mari, ou rejeté, auquel cas il échoit à la famille de la femme, le remboursement de la dot étant alors exigé. Chez les Guerzé (N'Zérékoré), l'amant peut racheter son .../...

.....  
- 36 -

enfant moyennant 75 Frs. si c'est un garçon, 100 Frs. si c'est une fille.

Nombreux sont les procès en attribution d'enfants. Les intéressés les réclament souvent plusieurs années après la séparation, quand les garçons sont en état de travailler, les filles d'être mariées.

### Le veuvage

Partout où la femme est égale à l'homme ou prépondérante, le veuf est tenu d'observer le deuil. Chez les anciens Baoulé, il demeurait enfermé pendant plusieurs jours, et solitaire pendant plusieurs mois, puis s'asseyait devant sa case, dans l'attente d'une épouse, qui viendrait s'offrir à lui. La réclusion et la période de chasteté sont encore assez souvent observées.

Il existe, en revanche, quelques races où la femme n'est tenue à aucune attente et peut se remarier aussitôt. La viduité obligatoire est souvent limitée à trois mois, prolongée jusqu'à la délivrance.

### Mariage successoral

Là où la femme a été définitivement transférée de sa famille dans celle de son mari, le veuvage ne la libère pas. Les épouses du défunt sont attribuées à l'héritier ou partagées entre lui et ses frères ou neveux. Ces nouveaux maris peuvent avoir pour devoir d'augmenter la descendance du défunt ; ils peuvent aussi avoir aucune relation sexuelle avec les épouses qui leur sont ainsi échues, mais simplement leur accorder hospitalité, protection. En aucun cas la mère ne peut échoir à son fils. Mais elle peut

.../...

vivre près de lui, et parfois se remarier, le nouveau mari devant l'obéissance à son beau-fils.

Le mariage successoral peut être facultatif : l'une des parties ou toutes deux étant libre de s'y refuser. Il arrive qu'alors le divorce doive être prononcé. Parfois aussi, il doit y avoir demande en mariage : après les cérémonies qui d'affranchissent du deuil, la veuve s'assied devant sa porte, exactement comme nous avons vu faire au veuf, et attend les prétendants (généralement parents du mari) qui manifestent leurs intentions par un cadeau.

Quand la veuve rentre chez ses parents, ils doivent rembourser tout ou partie de la dot. S'ils ne le peuvent pas, la dette incombe au nouveau mari.

### Remariage

La veuve qui a quitté la famille du défunt se remarie librement, contre un cadeau remis à elle-même, ou bien est remariée par ses parents, contre une dot généralement plus faible que la première. Ce remariage ne comporte pas de cérémonial.

Après plusieurs veuvages, dans certains groupes, la femme considérée comme néfaste ne peut plus se marier.

Ajoutons que, chez certains musulmans, une femme ne peut pas rester veuve. Même très âgée, on l'attribue à un homme qui n'aura d'autre devoir envers elle que d'assister à ses funérailles.

### Héritage

Toute l'Evolution sociale a été dirigée, par l'homme, vers la possession de l'enfant. Ayant réussi .../...

à s'assurer une descendance, il aspire à lui transmettre ses biens. Mais les frères, les oncles maternels, n'ont pas aisément renoncé à leurs privilèges d'héritiers ; presque partout, ils les détiennent encore. Il semble que le succès de l'Islam auprès des populations noires puisse être attribué, au moins en partie, au mode d'héritage qu'il prescrit de père en fils. Toutefois d'aucuns

avantagent le fils aîné plus que le Coran ne le permet. Mais d'une manière générale, on peut dire qu'en pays musulmans la fortune est moins accaparée par les vieux, par les aînés.

Quant aux femmes, elles y perdent là où elles étaient séparées des biens. Et, de plus, les hommes s'efforcent souvent de les frustrer. Ce n'est que depuis peu qu'elles osent se défendre. A Kandi (Dahomey), on a vu récemment, pour la première fois, deux héritières peulhs réclamer devant la justice française.

Les « fétichistes », eux aussi, souhaitent laisser leurs biens à leurs fils. Ils ont parfois adopté une mode d'attribution assez voisin de celui que prescrit le Coran. D'autres cherchent appui auprès de l'administration pour obtenir une réforme dans le même sens. Il serait bon que, dans ce cas, l'administration fût guidée et que son influence s'exerçât, autant que possible, dans le sens d'une répartition, même inégale, entre les fils et les filles. Ce serait une manière de combattre l'accumulation de trop grandes richesses dans les mains d'un seul.

### III - LE RÉGIME PÉNITENCIER

Il nous reste à dire quelques mots des prisons. Elles font la peine très différente, suivant leur disposition, leur organisation. Ici, un local vaste, aéré, une ou plusieurs cours ; là les salles communes et d'étroites cellules ouvrant sur un corridor, et le corridor sur l'extérieur : nécessité de tenir enfermés les prisonniers qui ne travaillent pas, soit parce qu'ils sont de simples prévenus, soit parce qu'ils sont souffrants. Il en est ainsi à Tiassalé, (Côte d'Ivoire). A Dédougou, (Côte d'Ivoire) où les bâtiments sont imposants, il semble qu'on se soit ingénié à les rendre sinistres : les salles communes sont à peine éclairées, les cellules absolument obscures. A Sédhiou (Sénégal), les chauves-souris qui habitent la plafond sont si nombreuses que, pour s'abriter contre leurs malpropretés, les hommes font, de leur couverture, une tente. Un nouveau local vient d'être construit, mais il est beaucoup trop petit.

A Goundam (Soudan) pièces étroites, sombres, malodorantes. Ceci est particulièrement grave dans une telle région : les Touareg supportent mal la captivité. Ils deviennent rapidement mornes et sans force ; au bout de quelques mois, certains meurent d'ennui.

Trop nombreuses encore sont les prisons petites, mal aérées, où l'on entasse un grand nombre de prisonniers. La porte refermée, le cubage d'air est insuffisant et l'atmosphère étouffant.

En général, on s'efforce du moins de veiller à la propreté. Je n'ai vu d'une seule prison mal tenue .../...

.....  
- 40 -

celle de Gaoual. Les hommes s'y couchaient au milieu de cendres éparses, sur des lambeaux de nattes. Quelques-uns n'avaient pour s'étendre qu'un fragment de tôle ondulée, tant bien que mal aplatie.

En regard de ses tristesses, citons la prison de Kandi : la propreté des salles y est remarquable : murs passés à la chaux dans leur partie supérieure, au goudron dans leur partie inférieure. Des rayons disposés tout autour reçoivent des couvertures, les vêtements, exactement pliés.

Il semble que ce soit un honorable et profitable moyen de coercition que d'obliger les prisonniers à la propreté, à l'ordre, à la discipline.

Citons enfin la prison de Ouagadougou, remarquable par ses grandes salles voûtées, fraîches, pourvues de grandes fenêtres. Un local est affecté à l'infirmierie, de l'eau filtrée est à la disposition des prisonniers, les lieux d'aisance sont cimentés, faciles à nettoyer parfaitement. Des magasins sont réservés aux stocks de vivres, parmi lesquels on remarque tous les condiments nécessaires à la confection d'une bonne sauce indigène. Dans l'atelier de couture, les prisonniers tailleurs confectionnent des vêtements pour eux et leurs camarades.

### Femmes prisonnières

Très souvent, il n'y a pas, dans les prisons, de local réservé aux femmes. Elles dorment sous une vérandah, ou dans la cuisine, ou dans un magasin plus ou moins encombré, plus ou moins délabré. Elles n'ont parfois qu'une natte pour deux (Sédhiou). Ajoutons que, dans les prisons très closes, la vie des femmes .../...

.....  
- 41 -

est pénible : elles préparent les repas des hommes, ce qui représente parfois un gros travail, et ne sortent

jamais. Il arrive qu'elles soient en outre exposées aux poursuites des prisonniers et surtout des gardes.

A Allada, les femmes ont une prison séparée, vaste et bien aménagée.

A Fotobah, île au large de Conakry et lieu de détention pour les deux sexes, on vient de construire une prison de femmes. Elle est confortable, et entourée d'un mur très haut qui doit la mettre à l'abri des incursions masculines. Mais les femmes, pendant toute la durée de leur peine, n'en sortiront jamais, et leur condition sera infiniment plus dure que celle des hommes, libres de circuler dans l'Ile. On ajoute, à Fotobah, que malgré le mur, les hommes sauront y pénétrer. Il est fort regrettable qu'on n'ait point songé à loger les femmes ailleurs, où elles pourraient jouir, elles aussi, d'une relative liberté. Il est injuste que la proximité des hommes entraîne, pour elles, une aggravation de peine.

Et cela, d'autant plus que, des crimes des femmes les vices de l'organisation sociale sont presque toujours plus responsables qu'elles-mêmes.

.....  
- 42-

Parmi les femmes condamnées pour crime, on distingue :

- 1° - les complices d'un assassinat rituel. Généralement, elles ont fait cuire la victime par ordre des hommes. Leur emprisonnement remonte à dix ou quinze ans au moins, car l'anthropophagie est plus cachée qu'autrefois ou disparaît ;
- 2° - celles qui ont tué leur enfant, naturel ou adultérin, pour échapper à la réprobation publique ; parfois elles ont dû, sous la pression des hommes, supprimer leur enfant légitime mais infirme.
- 3° - celles qui ont tué ou mutilé une co-épouse, par jalousie. Ces crimes sont fréquents dans les régions où une polygamie de fraîche date succède à la monogamie de fait qu'entraînait autrefois la vie plus pauvre.

Parmi les délinquantes, une catégorie pitoyable est celle des receleuses de marchandises volées par leur mari. Il n'est pas douteux que ces femmes, généralement douces, résignées soient moralement irresponsables.

Toutes différentes apparaissent les jeunes effrontées des villes : elles ont volé pour elles, et nient ou inventent une histoire.

Les enfants délinquants ou criminels

Nous avons, dans le rapport n° 17 (Casamance), décrit l'École Spéciale de Carabane, où sont envoyés les enfants délinquants ou criminels. Confiés à un gendarme inapte à les rééduquer, ils y devenaient des révoltés .../...

.....  
- 43 -

ou songeaient au suicide. Actuellement, sous la direction du gendarme CHOUCROUN, l'atmosphère du pénitencier s'est détendue, et la preuve est faite que la conscience des jeunes condamnés peut être éveillée ; que, rendus à la société, ils peuvent y faire figure honorable et utile.

Mais un autre gendarme viendra. Et en outre, les enfants de Carabane, libérés, trouveront peut-être hostile ce monde qu'ils apprennent à imaginer juste, et auquel ils pardonnent.

C'est pourquoi leur situation doit être examinée de très près.

D'abord, qui sont ces enfants ? Presque tous ont été arrêtés à Dakar. Ils y étaient venus seuls, ou bien, fils de notables, d'évolués, de commerçants, ils y vivaient désœuvrés. Ils se sont joints à une bande qui les a entraînés au vol, ils ont personnellement cédé à la convoitise. Bien souvent une famille rurale trop sévère, ou une famille urbaine indifférente est responsable, plus qu'eux-mêmes. Ou bien ils sont orphelins. Et que dire de cet Élève marabout, condamné à mendier, et qui a tué son camarade, en voulant défendre la nourriture qu'il venait de recevoir ? A ces malheureux enfants, on inflige une peine souvent plus lourde que celle qui serait appliquée à un adulte, dans le même cas : l'adulte ferait 3 ou 6 mois de prison, l'enfant fait 5, 10 ans, car il est enfermé jusqu'à sa majorité.

Il semble que la première mesure qui s'impose soit d'atténuer les rigueurs de la loi, en ce qui concerne l'enfance, et de mettre en cause la responsabilité des parents.

.....  
- 44 -

En second lieu, vient la question de l'internement. En principe, on ne place à Carabane que les enfants qui n'ont pu être mis en surveillance chez un chef. Contre ce système, une seule plainte : elle émane des chefs du Foutah-Djallon. Cette région est celle des voleurs des bœufs, professionnels depuis l'enfance. Les chefs auxquels on confie les jeunes délinquants craignent pour leurs biens, pour les sommes considérables qu'ils

réunissent au moment de l'impôt. A la première occasion, le surveillant s'empresse de reconduire le surveillé devant la justice, puis refuse de le reprendre.

Mais si l'on recherchait quelle est l'influence de ce « milieu familial » qu'on a cru propice à l'amendement du coupable, peut-être découvrirait-on qu'elle est déplorable ; nul doute qu'on traite l'enfant en paria, qu'on lui prodigue les insultes. A Carabane, sous un bon directeur, il prendrait conscience de ses devoirs envers l'autrui, et de sa propre dignité ; il étudierait, travaillerait de ses mains, autant de règles salutaires.

Il semble bien qu'une « École spéciale » humainement dirigée soit utile, non seulement à la société mais aux coupables eux-mêmes.

Faut-il laisser cette École à Carabane ? Les enfants y sont très loin de chez eux, mais comment serait-elle près, à moins d'en ouvrir une dans chaque cercle ? Et les parents y viendraient-ils voir leurs enfants ? Beaucoup de ces petits écrivent et ne reçoivent pas de réponse. A d'autres, une grand'mère, une tante donne des nouvelles, mais en secret. En outre, une École « continentale » serait étroite et close. L'École insulaire a le mérite de s'ouvrir sur les champs, .../...

sur la mer, sur un village ami comme l'est devenu celui de Carabane.

Il semble qu'un directeur bienveillant, éclairé, volontaire pour cette tâche qui peut séduire plus d'un instituteur, soit, au premier chef, nécessaire. Ensuite, il faut penser à l'avenir des pupilles. Actuellement, ils apprennent assez de français, sous la direction d'un moniteur. Mais l'enseignement manuel qui leur est donné est absolument insuffisant. Ils exécutent des meubles, des ferrures, très proprement, mais très lentement, faute d'outils perfectionnés. Artisans, ils ne gagneront pas leur nourriture, et d'ailleurs beaucoup d'entre eux ne veulent ni ne peuvent retourner au village. Comme ouvriers, ils sont inutilisables. La visite de l'Inspecteur de l'Artisanat s'impose, car lui seul peut proposer une solution judicieuse.

Enfin, il y a lieu de considérer que, sortis du pénitencier, presque tous ces enfants seront sans famille, et méprisés. Il faudrait que le nom de Carabane ne les suivît pas, ou qu'il fût réhabilité. Il faudrait qu'ils demeurent en liaison avec leurs éducateurs et leurs camarades, par le moyen d'une association d'anciens Élèves. Il serait peut-être bon de les réunir tous dans



la même ville et de leur créer un petit foyer. On dira que c'est là plus de sollicitude qu'il n'en est accordé à ceux qui n'ont jamais passé en justice. Mais nous proposerons précisément, pour eux, les mêmes soins.

.....  
- 46 -

#### IV - CONCLUSION

Nous venons de voir quels problèmes anciens et nouveaux posent les sociétés indigènes, en matière de justice civile et criminelle.

En matière criminelle, notre position est claire : nous tendons à instaurer en Afrique la justice française. En matière civile, elle est extrêmement compliquée. Nous reconnaissons les coutumes les plus opposées et nous efforçons de les faire évoluer, en protégeant l'individu, d'une part, en veillant au maintien de la famille, d'autre part. Or, très souvent, dans la société indigène, l'individu est écrasé par la famille. Mais, lorsqu'il se libère, c'est pour ne plus reconnaître aucune obligation, aucun frein. C'est l'imbroglie - Du moins devrions-nous l'éviter, en ce qui nous concerne : préciser notre but, définir entre autorité familiale et liberté individuelle, le point d'équilibre à atteindre. Faute d'une telle donnée, chaque juge est libre de choisir, et trop souvent entraîné vers l'extrême par son caractère, ses convictions, sa commodité. Il incline à ménager les chefs, à renforcer leur pouvoir, à ne se renseigner qu'auprès d'eux sur des coutumes qu'ils connaissent mal ou déguisent à leur profit.

Il impose aussi sa volonté, là où son rôle devrait être d'arbitre. Beaucoup d'arrangements « à l'amiable » sont, en réalité, des jugements verbaux, qui ont l'avantage de ne laisser aucune trace.

S'agit-il de jugements rendus dans les formes, seule la coutume fait autorité. Des directives politiques .../...

.....  
- 47 -

qu'il reçoit, le juge n'est pas obligé de tenir compte, puisqu'aucun texte légal ne les appuie.

Il est, certes, extrêmement difficile de légiférer, alors que chaque cas appelle une solution différente et réclame en outre d'infinis ménagements.

Cependant, il existe des précédents : au Cameroun et au Togo les droits des parents et des enfants sont

codifiés. Aux Indes, un âge minimum de mariage a été fixé. Il serait intéressant de connaître quels résultats donne l'application de ces mesures, quelles difficultés elle rencontre.

Encore ces difficultés ne devraient-elles pas nous effrayer. Combien ont souhaité, jadis, que fût abandonné le combat contre l'esclavage, à cause des complications politiques qu'il créait ? On a appris à le mener avec prudence et de grands résultats ont été obtenus.

De même faut-il agir en faveur des femmes et des enfants que les maris et les pères, de plus en plus - nous le verrons - veulent accabler. La tâche sera rendue plus facile par la rébellion des intéressés eux-mêmes, car devant leurs excès, la famille se décidera, si nous l'y invitons, à composer. Déjà elle en appelle au tribunal, en qui elle ne voit plus un ennemi mais un allié.

Pour réussir, il ne faut, vers un but précis, qu'un persévérant effort.

.....

Deuxieme partie  
AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE

Bien avant l'occupation française, l'A.O.F. a connu le commerce caravanier ; puis, les navigateurs européens ont trafiqué sur les côtes. Mais il faut la conquête, qui coïncide, en Europe, avec l'industrialisation, pour que le continent, pénétré, se transforme ; il faut le pays sûr et la route pour que le commerce se développe, que les produits de culture et de cueillette deviennent objets d'une vaste exportation.

Alors apparaissent les problèmes de rendement, de prix de revient, ceux du portage et des transports, au profit, du salariat. Les mœurs évoluent brusquement.

Ce sont ces répercussions en quelque sorte involontaires de la colonisation que nous étudierons ici, en même temps que le résultat des mesures prises par l'administration pour les favoriser ou les combattre.

**I - Produits de consommation locale**

L'aliment de base

L'aliment de base, qui fut le mil au nord et l'igname au sud, tend de plus en plus à être remplacé par .../...

le riz. Le riz ne se transforme pas nécessairement en farine et la ménagère en est soulagée. Mais il a le défaut de ne pouvoir se cultiver partout, d'entraîner, par conséquent, des frais de transport et de donner prise à la spéculation. Elle est visible non seulement dans les centres, où les populations nombreuses doivent être ravitaillées, mais dans les villages, où des produits plus riches : cacao, café, etc., prennent la place des cultures vivrières.

En Guinée, malgré une taxation uniforme - peut-être trop uniforme, puisqu'elle ne tient pas compte des transports nécessaires - le bénéfice du cultivateur varie à ce point, suivant les régions, qu'on voit les Kissi de la frontière libérienne abandonner leurs rizières et émigrer jusqu'à Kankan, pour en créer de nouvelles, plus lucratives.

Bien placé, le cultivateur des céréales peut vivre à l'aise, surtout si la famille est nombreuse. C'est ainsi que les Baoulé de Bouaké sont reconnaissants à l'administration de les aider à développer le riz. Ils l'estiment rémunérateur et apprécient de pouvoir le consommer s'il ne se vend pas. Les Marka de Dédougou, autrefois colporteurs, renoncent de plus en plus à leurs randonnées et préfèrent cultiver le riz et le coton. Même satisfaction chez les Soussou de Guinée. Une famille de 10 personnes, nous a dit un chef de canton, peut récolter de 300 à 400 kgs. de riz ; les autres produits aidant, elle se nourrit largement, paie l'impôt et fait encore un bénéfice.

Mais il importe de ne pas se leurrer sur cette prospérité ; elle revient au chef, à qui ses parents assurent .../...

.....  
- 50 -

une main d'œuvre gratuite. De là certains exodes sur lesquelles nous reviendrons.

La tentation, pour le producteur, de monnayer son riz, l'entraîne parfois à commettre des erreurs. C'est ainsi qu'en Basse-Guinée, les indigènes, ayant réservé des vivres pour 6 mois, vendent le reste de leur récolte et achètent des habits. Ce temps écoulé, ils cueillent les palmistes, les vendent, et rachètent pour 27 Frs. 50 le riz qu'ils ont vendu 22 Frs.

Il s'agit jusqu'ici de riz-paille. Les femmes vendent aussi, sur les marchés, du riz décortiqué à sec ou après ébullition. Par la première méthode, le kilog. de riz laisse 1 Fr. de bénéfice, par la seconde 0 Fr.80. Le travail est plus pénible dans le premier cas que dans le second.

### Aliments d'appoint

Les anciens cultivateurs de mil et d'igname n'ont renoncé qu'en partie à ces nourritures qui leur restent agréables. Déjà ils y ajoutent le maïs, les haricots, la banane, et les farineux de cueillette : fonio, néré. Plus récemment, ils ont adopté d'arachide, les patates, le manioc et, dans le nord du Soudan, le blé. Ils apprécient cette variété alimentaire, nouvelle pour eux et le secours qu'offre une récolte, quand l'autre n'a pas réussi.

### Les Oléagineux

Les oléagineux : huile de palme, beurre de karité, auxquels s'est ajoutée l'arachide, sont une des richesses de A.O.F. La production des oléagineux végétaux .../...

.....  
- 51 -

a pris une importance telle, qu'ils méritent d'être classés avec les produits d'exportation. C'est là que nous les étudierons. Soulignons ici, cependant, que la demande européenne les met à haut prix pour les indigènes non producteurs.

### Les légumes

Avant notre venue, le Soudan connaissait quelques légumes : courge, oignons, tomates, gombo. Leur usage commence à se répandre. Les Habbé de Sangha (Subdivision de Bandiagara) cultivent, au bord des cours d'eau, des oignons qu'ils vont vendre à Mopti et qui, de là, partent au sud.

En outre, sur beaucoup de marchés sont apparus les tomates, et quelques légumes récemment introduites : aubergines, choux, salades.

### Les condiments

Ignorant à peu près les légumes, les Noirs n'ajoutaient jamais, à l'aliment de base, qu'une sauce de haut goût. Les condiments jouent donc un rôle important. Ils sont cultivés ou cueillis et préparés par les femmes et leur constituent un véritable apanage. Car ce qu'elles n'ont pas utilisé pour les besoins familiaux, elles le vendent, presque partout à leur profit personnel.

Le plus indispensable des condiments, c'est le piment que les femmes cultivent et font sécher, puis vendent par petits tas. Il est impossible d'évaluer la peine que leur coûte cette culture, menée avec d'autres. Les Habbé de Sangha, à côté des oignons dont nous .../...

.....  
- 52 -

avons parlé, cultivent aussi le piment, en grande quantité, pour les revendeurs de Mopti. Ils semblent contents de leur bénéfice.

Moins indispensable, mais très apprécié, le soumbara est un condiment de luxe. Il provient de la même gousse que la farine du néré, déjà nommée. La farine enveloppe les grains, le soumbara est extrait de la graine. Cueillette, préparation, portage au marché représentent six jour de travail pour un bénéfice de 7 Frs. 50.

Le soumbara, préparé au Soudan, arrive sur tous les marchés de l'A.O.F. Certainement, sa consommation n'était pas, autrefois si répandue. Il est regrettable qu'il laisse si peu de profit aux femmes. Il ne semble pas qu'elles puissent en exiger davantage. A la sauce, s'ajoutent les feuilles, celle du baobab notamment. Récoltés au Sénégal, et réduites en poudre, elles sont vendues jusqu'en Guinée.

Le sel de Taoudéni, apporté jadis par barres, des rives du Niger jusqu'à la Côte Sud, était d'un prix très élevé. Le sel d'importation européenne l'a remplacé.

Les riverains de l'océan extrayaient le sel marin et continuent de le faire. C'est là, encore, une occupation de femme, très pénible : en Guinée pendant la saison sèche, elles quittent le village et vont s'établir près des terres boueuses que le flot marin découvre et recouvre. Elles recueillent la croûte blanche qui se dépose sur la vase, la filtrent, la font bouillir. En Côte d'Ivoire, c'est l'eau de mer elle-même que les femmes traitent ainsi. On s'imagine qu'il faut de bois pour obtenir l'évaporation.

L'ébullition dure nuit et jour ; à mesure que le liquide tarit, on le remplace, jusqu'à obtenir un dépôt de sel suffisant. Les femmes de Dabou gagnent ainsi de 10 à 12 francs en 3 ou 4 jours de travail, soit en moyenne 3,25 pour 24 heures, 1Fr. 30 pour 10 heures. Le bénéfice des Guinéennes est sensiblement le même. Il appartient à leur mari. Ces femmes reviennent exténuées et très amaigries de leur séjour sur les salines.

### Aliments carnés

Même en pays d'élevage, la viande reste le privilège des riches. Presque tous les bœufs, en effet, sont envoyés vers les régions dépourvus de bétail, qui sont aussi celles des cultures lucratives, de l'orpillage. Arrivés à destination, ces animaux atteignent un prix si élevé, que la population moyenne ne peut pas manger de viande. Il y a là, certainement, un abus. Il est surtout

flagrant sur les placers d'or de Siguiri. La viande, venue du Soudan proche, y est plus chère qu'en Basse Côte d'Ivoire où les troupeaux n'arrivent qu'après un long voyage. Le prix en est taxé, mais les ménagères n'achètent pas au poids. On leur vend un petit tas de déchet, au milieu duquel la viande véritable n'entre guère que pour  $\frac{1}{4}$  ou  $\frac{1}{5}$ . Le tas est vendu environ 20% au-dessus du prix imposé pour le gigot ou le bifteck.

Les poulets, les canards, pourtant élevés sur place, sont aussi vendus trois fois plus cher sur les marchés à clientèle riche. Ces volailles sont d'ailleurs peu nombreuses et il serait peut-être bon d'en encourager l'élevage, qui contribuerait à faire baisser le prix des aliments carnés dans les pays où ils font défaut.

.....  
- 54 -

En Côte d'Ivoire, le manque de viande est si vivement ressenti que les chefs de village réclament partout des fusils. Les singes sont nombreux, dans la forêt, et les indigènes s'en nourrissent volontiers. Travaillant plus qu'autrefois, ils ont, disent-ils, besoin de plus de viande. Ils ajoutent que les singes détruisent les plantations. Ces arguments ne sont pas sans valeur. Enfin, ils protestent contre la méthode qui consiste à accorder tous les fusils aux chefs de canton. Celui-ci ne les répartit pas dans les villages, il les garde tous, fait chasser, et vend la viande à un prix prohibitif.

Le principal remplaçant de la viande, c'est le poisson, frais sur les côtes, sec à l'intérieur. Il n'est considéré que comme un pis aller, faute de viande. La consommation de poisson est considérable, et les villages de pêcheurs nous ont tous parus prospères. Les pêcheurs fabriquent eux-mêmes de beaux filets, parfois très grands et très fins ; ils les rangent soigneusement dans leurs cases et les font admirer au visiteur.

La pêche n'est pas un travail qui puisse s'évaluer à la journée. Elle est soumise au hasard. Certaines pêches sont très pénibles et dangereuses. A celle du requin, en Côte d'Ivoire, les enfants sont initiés à partir de 8 ans ; après 34 ans, l'homme se met à la culture.

Le poisson qui n'a pas été vendu frais est fumé par les femmes, sur des foyers spéciaux. A Dabou, elles vendent le requin et remettent le gain à leur mari ; à Porto-Novo, elles lui achètent le poisson avarié, le préparent et le vendent à leur profit personnel.

.....  
- 55 -

Leur bénéfice est de 50%, mais, comme elles ont acheté très bon marché, leur travail est, en somme, très peu rémunéré.

A Conakry, les femmes comme les hommes s'en vont la nuit, à 15 Km, prendre des soles dans la boue, avec la main. Ce sont des très grosses soles, qui se vendent de 6 à 10 Frs., mais qui arrivent souvent gâtées sur le marché. Fumées, elles valent de 2 Frs à 2 Frs. 50. Les huîtres ont été un temps appréciées par les Européens, mais leur pêche, très pénible, n'a jamais laissé un bon profit qu'à l'intermédiaire. Lui-même se plaignait de les voir se gâter rapidement. Les Européens ont renoncé aux huîtres, de peur d'être empoisonnés ; les femmes les font sécher au soleil et les vendent, 0,50 la douzaine, moitié moins cher que l'huître fraîche.

En Côte d'Ivoire, le manque de viande fait rechercher les gros escargots. Ce sont les femmes et les enfants qui les ramassent. Ils les vendent frais ou fumés et réunis en colliers. Là non plus aucune évaluation possible du gain, l'escargot est plus ou moins rare selon la fréquence des pluies.

### L'eau et le Combustible

A la production vivrière, ajoutons le combustible, l'eau et quelques articles divers.

Le principal combustible, c'est le bois. Les femmes, les enfants et quelquefois les hommes le ramassent, leur journée terminée, et rapportent soit de gros fagots, soit une longue et lourde branche, préalablement élaguée.

Les femmes des villages lacustres, près de Porto-Novo, .../...

vont, pendant la saison sèche, chercher le bois au loin. Elles en rapportent de pleines pirogues, l'entassent pour le faire sécher, et le vendront, pendant l'hivernage. Elles récoltent, pour le même usage, la fibre du cocotier.

Les Soussou du cercle de Forécariyah ramassent le bois et l'empile sur de grands bateaux pour le conduire à Conakry. Leur bénéfice moyen est de 25 Frs. par jour. C'est là un dur métier ; l'homme ne s'y consacre que pendant 8 jours pour payer son impôt.

Le charbon de bois est peu employé. Nous avons cependant trouvé, au marché de Tombouctou, une lépreuse



qui en fabriquait et le vendait. Une semaine de travail lui rapportait 6 Frs.

L'eau est généralement puisée par chaque ménagère. Il faut parfois la chercher très loin, et au moment où elle se raréfie, patienter longtemps avant de remplir un canari.

La fourniture de l'eau peut, dans des circonstances exceptionnelles, s'organiser. Au Dahomey, les mêmes femmes qui vont au loin chercher le bois de chauffage doivent aussi s'en aller en pirogue, à plusieurs kilomètres, faire provision de l'eau. Avec chaque canari elles gravissent une colline et redescendent. La journée leur laisse 1 Fr. de bénéfice.

A Niamey, depuis que le village indigène a quitté le bord du fleuve pour la colline, les femmes sans mari, souvent vieilles par conséquent, font métier de monter l'eau, par deux canaris à la fois, suspendus aux bouts d'un bâton qui s'appuie à l'épaule.

Ces femmes reçoivent, pour chaque récipient, d'environ 15 litres, de 0 Fr. 10 à 0Fr. 25 suivant la distance.

L'aller et le retour exigent au moins vingt minutes. En une heure, le gain est de 0 Fr. 30 environ. Le portage n'a lieu que le matin et le soir.

## II - Production familiale pour l'exportation

Les principaux produits d'exportation cultivés ou préparés dans la famille sont :

- Arachide
- Cacao
- Palmistes
- Coton
- Kapok
- Karité
- Cire
- Café
- Caoutchouc
- Indigo
- Essence d'orange -

Auxquels il faut ajouter l'or, récolté en famille.

## L'arachide

L'arachide vient surtout du Sénégal, que nous n'avons pas encore visité. Les essais qui sont tentés ailleurs ne paraissent pas plaire aux indigènes. A Bouaké, ils reprochent à cette culture de gêner celle de l'igname, déjà très fatigante, et le laisser trop peu de bénéfice.

A Banfora, l'administrateur signale une tendance des commerçants à exploiter le producteur : ils achètent .../...

.....  
- 58 -

l'arachide 1 Fr. sur le marché central, et 1 Fr. 60 dans le nord de la circonscription d'où cependant les frais de transport, jusqu'à la côte, sont plus élevés. Ils pourraient donc payer au moins le même prix à Banfora. On voit ici quel rôle joue le centre d'achat : il provoque non la concurrence entre acheteurs, qui savent s'entendre, mais entre vendeurs.

De plus en plus fréquemment, les arachides sont vendues décortiquées. Ce sont les femmes qui exécutent ce travail à la main, il est considérable et fait, à la longue, saigner les doigts. Il eut été intéressant de pouvoir calculer quel profit retire la famille de ce travail supplémentaire. Mais les données manquent. Là où le décortiquage a été adopté, les commerçants n'achètent plus l'arachide en coques. Il est fort probable que les maris n'ont pas évalué de très près cette manutention qui ne leur incombe pas.

Les Sociétés de Prévoyance de Haute Côte d'Ivoire vont s'outiller pour le décortiquage mécanique.

## Le Cacao

Le cacao a connu de hauts prix, puis des effondrements, d'autant plus pénibles que les cultivateurs s'étaient habitués à beaucoup dépenser.

A Dimbokro, 2 hectares plantés en cacaoyers ont rapporté à l'homme qui les cultive :

En 1937 - 4.800 Frs.

En 1938 - 100 Frs.

A Bouaflé, une famille composée de 9 hommes, 10 femmes et 6 enfants a gagné dans l'année :

En 1937 - 7.000 Frs. (280 Frs. par personne)

En 1938 - 1.350 Frs. (54 Frs. par personne).

.....

Résultat dérisoire, dans un pays où les riches font, par leur appétit de confort, la vie très chère. La pauvreté du petit planteur est manifeste : il est mal logé et possède à peine quelques-uns des objets d'importation que les Noirs convoitent si vivement. Sa besogne est grande car alléché par les gains antérieurs, il a créé de nouvelles plantations et devra les entretenir pendant plusieurs années avant d'en tirer profit.

La situation se relèvera-t-elle ?

La baisse est factice et obtenue par entente entre les acheteurs. L'ayant exagérée, ils ont provoqué des troubles en Gold Coast et chez nous un refus des cultivateurs de vendre leur récolte. Mais le gros propriétaire gagne encore, en exploitant le manœuvre comme nous le verrons plus loin. Il est donc peu probable que les acheteurs soient obligés de céder beaucoup. Dans ces conditions, si des mesures de protection n'interviennent pas, la culture familiale du cacaoyer est appelée à disparaître.

### Les palmistes

La récolte des régimes du palmier à huile est extrêmement pénible. Nous avons vu que le grimpeur était autrefois tenu, pour préserver sa vigueur, de rester chaste. Le mari ayant fourni les noix, la femme en extrait l'huile, non sans peine aussi. Leur revenu moyen, évalué à Dabou, à 0,50 par jour dans les mauvaises années, est heureusement passé à 6 Frs. actuellement.

A Boké, un calcul très sérieux fait ressortir un bénéfice journalier de 2 Frs. 66. Partout, la baisse se dessine : à Abidjan, le panier d'amandes qui valait l'an dernier .../...

de 35 à 50 Frs. ne vaut plus que de 10 à 15 Frs. ; l'huile, de 50 ou 55 Frs. la tine, est passé à 25 Frs. A Dabou, la baisse signalée est moins forte : de 30 Frs. en 1937 à 25 Frs. en 1938.

L'extraction mécanique pourrait donner bien davantage. Des expériences comparatives ont conduit une Société de Prévoyance (Dabou) aux conclusions suivantes :

A la main, 50 femmes ou 25 hommes pilent, en une demi-journée, la même quantité de noix que cinq personnes, à la machine, en une demi-heure. Soit de 100 à

200 heures, environ, contre 2 heures  $\frac{1}{2}$  : 60 fois plus, en moyenne. Le procédé mécanique fournit en outre un demi-litre de plus.

Mais, pour augmenter son gain, il faudrait que l'homme grimpât davantage. Et nous avons vu que, déjà, ses forces sont sinon dépassées, du moins entièrement utilisées. Les vieux se plaignent, dans ces régions, d'un affaiblissement de la race.

A cueillette égale, le soulagement des femmes et plus apparent que réel. Car elles doivent porter les palmistes à la presse, parfois assez loin, et les amandes qu'elles en rapportent ne peuvent que difficilement être dégagées d'une fibre restée plus adhérente. Peut-être, enfin, de certains prélèvements clandestins sur l'huile, les ménagères sont-elles aussi empêchées. Et ce n'est pas tout : chacun répugne à mêler sa récolte à celle du voisin, à s'en voir attribuer les sous-produits suivant des calculs pour lui incompréhensibles.

La presse mécanique a dû être abandonnée. Le pressoir de famille, au contraire, est fort bien accueilli et de plus en plus employé. Il donne autant d'huile que la .../...

.....  
- 61-

grande presse, 5% de plus que le pilon à la main. Point de manutention, point de portage, et le groupe familial voit sortir son huile et ses noix, grossir à mesure le tas de ses amandes.

C'est ainsi que tout problème économique se complique de facteurs psychologiques qui ne peuvent pas, s'agissant des Noirs, être toujours perçus d'avance par les Européens. L'éducation des uns et des autres aplanira des difficultés.

### Le Coton

Nous n'avons pas pu évaluer le temps que le cultivateur consacre au coton. A Bouaké, le chef du quartier baoulé estime cette plante « pas trop gênante », mais assez ennuyeuse, parce qu'il faut semer tous les ans. Et peu rémunératrice.

C'est par la contrainte que le coton a été introduit dans la subdivision de Zuénoula. La baisse des prix a causé de l'agitation. Les indigènes ont refusé de nettoyer la fibre. Il a fallu les réduire à l'obéissance.

Le Kapok

Les gousses du kapokier sont recueillies par les enfants, qui en sortent la fibre sur place, la nettoient et la portent à l'usine. Ils reçoivent 1 Fr. par kilog.

Un usinier de Kandi déclare qu'en une matinée l'enfant peut ainsi gagner 4 Frs. Cela est faux. Le kapok est extrêmement léger, 4 kilogs de fibre supposent la cueillette d'une énorme quantité de gousses, et le nettoyage, même imparfait, est long. Nous reviendrons sur l'usinage du kapok quand nous étudierons la main d'œuvre salariée.

.....  
- 62-

Le beurre de karité

L'exploitation de l'amande de karité se présente, elle aussi, sous deux aspects :

- 1° - ramasser les amandes et les vendre.
- 2° - ramasser les amandes et en extraire le beurre pour la vente.

5kgs d'amandes valent 1 Fr. 50. On en extrait, en deux jours de travail, 1 kg de beurre valant 1 Fr. Le travail a donc pour résultat une perte d'argent. Mais le portage au marché exige cinq fois plus de temps dans le premier cas que dans le second.

Compte tenu de ce facteur, le bénéfice s'élève, dans le premier cas, à 3,75 par jour, dans le second à 0,44.

Mais la femme ne mesure pas sa peine. Elle sait seulement qu'elle rapportera du marché 25 Frs. pour une charge de beurre, 7 Frs. 50 pour une charge d'amandes. Et c'est pourquoi elle préfère fabriquer du beurre.

Il y aurait peut-être lieu - si la demande en beurre de karité excède la production - d'envisager une extraction mécanique, en tenant compte de la tendance individualiste plus haut signalée. Les femmes ramasseraient davantage et verraient leur gain augmenter. Le transport des produits pourrait aussi être organisé.

Notons ici que les produits de cueillette autrefois destinés à la cuisine sont presque toujours le revenu personnel des femmes. Les hommes ont tendance, depuis qu'un bénéfice paraît, à se l'approprier. Chez les Minianka, l'administration est intervenue dans le sens d'un .../...

.....  
- 63-

partage, qui laisse fort peu de profit aux femmes. Elle a rencontré de leur part une vive résistance.

### La Cire et le Miel.

La cire et le miel sont d'un bon rapport. A Boké, le miel vaut 1,320 Frs. la tonne ; 10 ruches de 10 kg. Donnent 66 kg. de miel dont la récolte et la préparation emploient 13 jours. Le gain journalier est de 6 Frs. 70.

La cire, à Boké, également, vaut 9,700 Frs. la tonne. Pour préparer 34 kg. 500 de cire il faut 6 jours. Le gain journalier est de 5 Frs. 49.

### Le Café

Le café n'a jamais connu de prix assez élevés que le cacao. Il rapporte peu au petit cultivateur : un isolé, cultivant un hectare, accuse pour sept ans 345 Frs. de bénéfice soit 49 francs par an. Comme le petit planteur de cacaoyers, celui de caféiers est mécontent. Il a besoin de trouver, auprès de son fils, une main d'œuvre gratuite ; mais les fils peuvent s'employer ailleurs et se faire payer, ils désertent la maison paternelle.

### Le Caoutchouc

Récolte peu appréciée par les indigènes. En une journée, d'après les calculs du Commandant du cercle de Boké, le cueilleur réunit et fait coaguler 500 gr. de sève à 5000 Frs. le kilog., son bénéfice est de 2 Frs. 50.

Les indigènes portaient parfois au commerçant des boules de caoutchouc dans lesquelles ils avaient introduit une pierre. Le caoutchouc n'est plus acheté en boules mais en bandes.

### Indigo

Renseignements fournis par un commerçant syrien de Boké :

On cueille les feuilles d'indigotier en brousse. Pour en rassembler 30 kilogs et les rapporter au village, il faut 3 ou 4 jours. Ensuite on pile les feuilles, on les met en boule, on les fait sécher. Ce sont encore

plusieurs jours de travail, notre informateur ne sait pas combien. A 1,500 Frs. la tonne, le bénéfice de l'indigène est, dit-il, de 45 Frs. La seule cueillette représente 100 journées au moins. La préparation peut-être autant, et il y a perte sur le poids. Le cueilleur a-t-il gagné, tout compte fait, plus de 20 centimes par jour ?...

### L'Essence d'Orange

L'oranger est cultivé par les Foulah du Foutah-Djallon, dans le but de recueillir, par grattage de l'écorce, l'essence d'orange. Il faut 1.000 oranges pour faire un litre d'essence, un oranger peut donner de 2 à 5 litres. En deux jours de grattage on remplit un litre ; avec la cueillette et la portage 30 heures en moyen sont occupées. Le prix de vente est officiellement de 35 Frs., mais l'acheteur trompe le vendeur et ne lui donne parfois que 20 ou 25 francs. Cette somme rétribue non seulement le grattage des fruits mais la plantation des arbres et les soins qui leur sont donnés pendant plusieurs années avant la première récolte. Il convient aussi de penser aux fruits perdus : avant la fabrication de l'essence, ils se vendaient 2 centimes, le grattage rapporte 2 centimes et demi. Il ne laisse, en réalité, au gratteur, qu' 1 Fr. 66 en 10 heures. Or, l'orange du Fouta est excellente à consommer .../...

.....  
- 65-

et partout les oranges étrangère atteignent un très haut prix. Mais en matière d'économie, un seul facteur joue : le bénéfice du commerçant.

Le grattage des oranges incombe presque entièrement aux femmes et aux enfants qui s'y consacrent leurs journées pendant plusieurs mois de l'année.

Peu de cultivateurs possèdent assez d'orangers pour que la famille ne suffise pas à les exploiter. Mais les grands chefs, quelques notables, en ont planté jusqu'à 1.000. Ils emploient, à les gratter, leurs anciens captifs, à qui ils abandonnent un tiers de la production, soit en moyenne, par journée de 10 heures, 2 Frs. 77 sans nourriture. Ce n'est guère, pour le travailleur et il ne reste, au propriétaire qu'un centime et demi par orange ; moins que le prix du fruit.

Dans l'ensemble, l'essence paie l'impôt. L'administration d'en réjouit, et multiplie les pépinières et offre des plantes. Les indigènes ne les

acceptent que constraints : leur capacité de grattage est déjà atteinte.

En outre, le directeur de la Compagnie Africaine des Plantes à Parfum, entrevoit le jour prochain où le prix de vente de l'essence d'orange, déjà en baisse, ne paiera plus l'achat et le transport. Il craint aussi que l'Italie, autrefois productrice unique de cette essence, n'introduise l'oranger en Ethiopie, terre favorable. La saturation du marché ruinerait l'industrie du Fouta-Djallon.

### L'Or

Aux productions familiales destinées à l'exportation, il convient d'ajouter la recherche de l'or. A Siguiri .../...

.....  
- 66-

où se trouvent les gisements les plus importants, elle est entièrement aux mains des indigènes, depuis des temps très anciens, et organisée comme suit :

Un chef de la mine a la haute main sur un certain secteur, qu'il a fait prospector lui-même. Il appelle des mineurs à l'exploiter. Ceux-ci, en saison sèche, arrivent par familles ou individuellement et s'organisent par équipes. Ils creusent un puits à l'emplacement qui leur est désigné. La terre extraite est remontée par les femmes, qui en reçoivent, pour salaire, unealebasse sur 10 ou 20 suivant les accords particuliers. Chaque femme lave la terre de tous et remet aux mineurs la poudre trouvée dans leurs tas. Ils se partagent cette récolte.

D'autres mineurs appelés « soughombali » descendent dans les puits abandonnés par les premiers travailleurs et attaquent les colonnes de soutien, au risque de voir la galerie s'effondrer sur eux.

Le gain d'un mineur est très variable. Quelques-uns repartent bredouilles, d'autres, très rarement, trouvent une pépite de grosse valeur. Le bénéfice moyen serait, pour le creuseur de puits, de 450 Frs. par saison ; pour le soughombali, d'un millier de francs. Le gain d'une femme irait dans le même temps à 50 Frs. environ.

Les hommes commencent par épargner la somme qui paiera l'impôt de leur famille. A ce moment, ils se nourrissent très mal. Puis, ils doublent leur ration, achètent de la viande, s'habillent.

Ici commence la fortune du chef de mine et de ses frères les commerçants dits dioula : Denrées



alimentaires, vêtements, objets manufacturés de toutes sortes sont d'un prix .../...

.....  
- 67-

deux fois plus élevé sur les placers que dans les villes voisines, et ce prix s'élève encore dès que l'or abonde. C'est sur le riz et le bétail que les Dioula réalisent leurs plus gros bénéfices. Ils vendent des animaux non seulement aux bouchers mais aux mineurs eux-mêmes, pour les nombreux sacrifices qui doivent rendre les génies favorables.

Le mineur est l'autant plus exploité qu'il achète à crédit et dépend dès lors au bon vouloir d'un seul dioula.

Enfin, les Dioula achètent l'or. Ils le payaient autrefois le prix qu'ils voulaient. L'administration exerce aujourd'hui sur eux un contrôle sévère, l'or est tarifié, le mineur sait quel est son droit, les abus semblent avoir cessé. Le dioula n'en réalise pas moins de gros bénéfices.

Le mineur s'en retourne content si pour toute sa peine - qu'à bon droit il juge énorme - il remporte de quoi payer l'impôt des siens et quelques vêtements dont il leur offre un part.

### III - Production Industrielle

Les Européens et les riches indigènes ont fondé de grandes plantations sur lesquelles ils récoltent principalement :

En Côte d'Ivoire, le café et le cacao.

En Guinée, la banane.

Dans les régions soudanaises, le sisal.

A chaque plantation de sisal est adjointe une usine pour l'extraction et l'emballage des fibres.

.....  
- 68-

Coton, arachide, kapok, laine, achetés brut au producteur indigène sont nettoyés, emballés chez le commerçant, à la machine ou à la main.

Il existe aussi quelques entreprises pour l'extraction de l'or ou du diamant, en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Enfin, de grands chantiers de construction, aux ports de Conakry et d'Abidjan, au barrage de Markala, sur le Niger,

Toutes ces activités exigent l'emploi d'une main d'œuvre salariée. La demande en est considérable et aucune offre n'y répond, sur place. En outre, les employeurs, qui résident près des voies d'évacuation, au milieu d'une population avertie, donc exigeante, préfèrent chercher, dans les régions lointaines, des auxiliaires plus naïfs, plus malléables.

L'administration les y a longtemps aidé, en recrutant elle-même. Tenant les gens à merci, les employeurs en ont abusé. L'administration s'est émue, a réglementé le recrutement, le transport, l'hébergement des travailleurs ; elle a fixé un salaire minimum, la durée du travail, le tarif des heures supplémentaires, interdit les sévices, prescrit de mesures sanitaires, défini les conditions de rapatriement. La création d'Offices de Travail, l'extension des pouvoirs accordés aux inspecteurs du Travail devaient aider à l'application de ces mesures.

Actuellement, le manœuvre est mieux traité, mieux nourri, mieux rémunéré, plus libre. C'est ce manœuvre que nous allons suivre, de son village à la plantation. Nous verrons si les dispositions administratives qui le protègent sont suffisantes, et quels obstacles rencontrent leur application.

### Recrutement de la main d'œuvre

L'administration recrute plus. Elle autorise les patrons corrects à rechercher des manœuvres, contrôle les conditions de leur engagement et leur état de santé, de résistance.

Certains employeurs, certes, n'hésitent pas de se mettre en règle, afin de s'assurer le concours administratif. D'autres préfèrent l'éviter. Ils agissent directement sur les chefs de canton qui acceptent, moyennant récompense, de désigner des hommes. Les primes vont de 100 à 200 Frs. Le recruteur n'obtient guère, à ce prix, que trois ou quatre unités. Un patron généreux obtient bien davantage, avec l'aide du missionnaire, autre chef, qui ordonne aux chrétiens de partir. Nous en avons vu deux exemples, à Man et à Conakry. Enfin, certains patrons guettent sur la route du retour, les volontaires refusés par le service de santé ou, moyennant

une surprime, accaparent les manœuvres déjà engagés par une maison rivale.

Ainsi, les planteurs auxquels l'administration ne permettrait pas de recruter, engagent, à des conditions arbitraires, des inaptes, des gens recherchés par la justice.

Ces recrutements, même autorisés, constituent, pour certaines régions, un véritable fléau. « Man, qui pourrait fournir 3.000 hommes, nous dit le chef local du Service de Santé, en fournit 10.000. Et cela est d'autant plus fâcheux que les races, déjà peu vigoureuses, sont très touchées par la trypanosomiase ».

« Trop de Blancs demandent des hommes, dit un chef de village du même cercle. On n'en trouve pas assez, il faut en trouver quand même ».

.....  
- 70-

De même, à Bouaflé : « Les planteurs du sud prennent trop de manœuvres. L'administration les demande, les chefs ne peuvent pas refuser. Des hommes délaissent leurs cultures pour aller travailler au profit d'autrui ». Ils ajoutent que ces hommes reviennent mécontents ou restent dans les villes et sont perdus pour la famille.

En Haute Côte d'Ivoire, c'est l'administration locale elle-même qui se plaint : le sud exige du nord à la fois des hommes et une production accrue.

Il y a là un problème à reconsidérer, des abus déjà interdits, à empêcher.

### Le Transport des Manœuvres

Autrement acheminés à pied vers le lieu de travail, les engagés le sont aujourd'hui par camion. Le règlement exige des sièges et limite le nombre de places. Ces prescriptions sont rarement observées. Les indigènes acceptent d'ailleurs facilement de voyager même debout et cela lorsqu'ils paient. Il va sans dire qu'ils préféreraient des conditions plus confortables. Beaucoup plus grave est la question du ravitaillement pendant le voyage.

Ayant fait prendre à Ouahigouya 200 personnes très encombrées de bagages (le nombre de camions était insuffisant et les caisses à essence qui devraient servir de siège durent être enlevées pour permettre pour permettre le tassement des voyageurs) l'Office du Niger n'avait prévu aucun ravitaillement, aucun couchage. L'administration dut y pourvoir elle-même. Elle dut

requérir, pour accompagner le convoi, un employé de l'O.N., venu dans un autre but. Ceci est d'autant plus grave qu'on embarquait des familles complètes, avec vieillards, femmes enceintes, enfants, le tout parfois peu robuste.

.....  
- 71-

Quelques mois plus tôt, un convoi destiné, lui aussi, à l'O.N., mais composé de travailleurs, était arrivé en fort mauvais état : 116 malades de grippe, fièvre, dysenterie, tuberculose. Un homme était mort en route.

Il ne semble pas qu'en Guinée les mêmes difficultés se rencontrent. Presque partout les travailleurs viennent de loin, s'offrir librement. Les Kissi, font plusieurs jours de marche, jusqu'à Kankan où ils prennent le chemin de fer.

#### Travail à la tâche

Partout on signale la préférence des Noirs pour le travail à la tâche. Ils aiment, à juste raison, que l'ardeur leur profite et leur soit rendue en loisir. Les patrons obtiennent autant et plus, à la tâche, dans une demi-journée, qu'à l'heure, dans une journée entière. Et la surveillance s'en trouve allégée. C'est dire qu'à la tâche le travailleur est moins malmené qu'à l'heure.

Mais si certains patrons respectent le repos que le manœuvre a gagné, d'autres sont enclins à toutes sortes d'abus :

A la sisaleraie de Kankan, le cueilleur 0 Fr. 06 par paquet de feuilles. Il réussit, par un gros effort, à couper, lier, porter ses 100 paquets dans la journée. Le lendemain, complètement épuisé, il se repose. On le voit affalé sur la natte, la mine défaite. Et par surcroît, il ne mangera pas : la ration n'est distribuée qu'aux hommes présents sur la plantation. Ainsi le patron gagne la moitié des rations.

.....  
- 72-

A Diré, aux cultures irriguées de la Ciconnic, sont employés, en plus des colons, un certain nombre de manœuvres. Une tâche leur est assignée pour la journée. L'ayant achevée, ils reçoivent un ticket contre lequel ils sont payés. Sinon, point de ticket. Le travailleur a

jusqu'au lendemain soir pour se rattraper : s'il présente deux tâches, il reçoit deux tickets. Mais, dit le directeur, cela n'arrive jamais. L'homme perd donc une partie de tâche.

Aux sisaleraies de Sama (Macina), le manœuvre est payé à la journée, mais une tâche lui est imposée. S'il ne la remplit pas, il subit une retenue.

Dans l'ensemble, il y aurait donc lieu, si le travail à la tâche était admis, soit d'interdire la double journée (les patrons répondent qu'ils manquent de personnel) soit d'exiger double ration pour double tâche. Enfin de prévoir le paiement de fractions de tâches. Il serait utile aussi de fixer une tâche moyenne.

### Travail à l'heure

Les patrons donnent généralement le prix minimum. Ils montrent volontairement leurs livres, à l'appui de leurs dires. Cependant, nous avons vu, à Conakry, de jeunes chrétiens fournis par la Mission catholique à un prix très inférieur. Et dans les villages, où sont recrutés les manœuvres, on s'est plaint qu'ils fussent parfois lésés : Les uns, à qui 75 Frs. Avaient été promis, n'en ont reçu que 25, d'autres ont été payés en vieilles défroques : anciens uniformes, complets ridicules.

Des patrons paieraient aussi la solde quinze ou vingt jours en retard, ou renverraient les hommes avant la fin .../...

du mois, sans régler leur compte. Les planteurs syriens ont la réputation de payer très mal leurs manœuvres, mais par acomptes, de manière à les retenir ; de leur infliger des amendes à tout propos ; de s'acquitter en vêtements comptés au double de leur valeur. Mais le Syrien n'est pas « toujours sur le dos » du manœuvre, il n'exige pas un travail soigné. C'est un avantage que le manœuvre apprécie.

Signalons ici la détresse des manœuvres, quand l'entreprise est vendue ou en faillite. Jusqu'à l'arrivée du nouveau propriétaire ils sont sans ressources et ne peuvent pas rentrer chez eux.

### Heures supplémentaires

La journée est de 9 ou 10 heures. On cite cependant des manœuvres qui travaillent au clair de lune, sans supplément (carrières d'Akebefian, près d'Abidjan) des ouvriers qui actionnent leurs machines de quatre heures du matin à minuit (Sisaleraie de Sama). Ce sont là les exceptions, mais des heures supplémentaires sont exigées un peu partout et non rétribuées. Au barrage de Markala, certains remorquages sont assurés par deux équipes qui se relaient de 12 en 12 heures. Ces travaux durent 3 mois, puis les hommes ont 15 jours de repos payé. Au total, pour 939 heures, compte tenu du tarif spécial des heures supplémentaires, 98 heures de relative liberté.

#### Retenues pour retards

Lorsqu'il s'agit du personnel employé à l'usine, les patrons allègent souvent, pour exiger un effort supplémentaire, que l'ouvrier arrive en retard le matin.

.....  
- 74-

A quoi l'ouvrier répond qu'il arrive en retard parce qu'on exige de lui une journée trop longue : 11 h  $\frac{1}{2}$  à Markala avec une demi-heure seulement pour déjeuner. Afin d'obtenir l'exactitude, le patron opère, en cas de retard, une retenue sur le salaire. Mais pour un quart d'heure perdue, il retient une heure. Protestant contre de telles représailles, les mécaniciens du Consortium à Markala, ont fait grève pendant 5 jours.

#### Repos hebdomadaire

Voici comment un chauffeur de Markala décrit sa vie :

« Nous sommes payés 6 jours par semaine et travaillons 7 jours. Service de jour et de nuit, pas d'heures supplémentaires. Défense de quitter la voiture. On achète un morceau de pain et on le grignote sur le siège. Pas d'indemnité de route au cours des déplacements, pas d'avance en argent, pas de provisions ».

#### Travaux insalubres

Les hommes employés dans les usines de kapok vivent soit dans une sorte de cage où il semble neiger à gros

flocons, soit dans des pièces embrumées par une poussière blanche. Ils sont pourvus des lunettes ou des masques réglementaires. Mais les lunettes sont si noires, l'orifice du masque si petit que l'homme est aveuglé ou étouffé. Un seul supplice à la fois, d'ailleurs, chacun ne recevant qu'un des deux instruments de protection. De l'un ou de l'autre, ils ont soin de se débarrasser au plus vite et le portent pendu au cou, comme un collier. En conséquence, beaucoup de conjonctivites, d'affections pulmonaires .../...

.....  
- 75-

que le patron envisage avec sérénité : le règlement est respectée.

On doit pouvoir installer, dans les usines de kapok comme dans les usines de coton, des aspirateurs qui purifient l'atmosphère ou trouver un appareil protecteur qui ne soit pas un instrument de torture. Les hommes se couvrent parfois le visage d'une toile métallique - car ils éprouvent le besoin de se protéger. Un masque du genre de celui qu'emploient les escrimeurs pourrait peut-être leur convenir.

### Accidents

A Markala, nombreuses blessures, noyades et asphyxies, causées par les éboulements. L'entreprise accuse les travailleurs de maladresse. Mais le directeur le la main d'œuvre répond que les hommes devraient être initiés à leur travail, et sélectionnés suivant leurs aptitudes. Au contraire, on emploie chaque jour n'importe qui à n'importe quelle besogne, et on crie - on frappe parfois - pour obtenir un rendement immédiat. On ne veille pas non plus à écarter assez chaque manœuvre de son voisin. Ils se blessent les uns les autres.

Chez certains coupeurs de bois, dit un médecin, on fait fi de la vie humaine : les patrons sont assurés. C'est chaque jour que tel dispensaire reçoit un blessé grave : ventres ouverts, jambes cassées, noyades. « Il faut à ces hommes, ajoute l'infirmier, une adresse invraisemblable pour échapper à la mort ». De ce mépris de l'assuré pour la victime possible, voici un autre exemple : aux mines d'or de Toumodi, plusieurs enfants se sont tués en jouant sur les wagonnets. « C'est leur faute » dit le patron. Et il n'enchaîne pas les wagonnets.

### Nourriture

« Les planteurs qui recrutent le plus facilement, assure un administrateur, sont ceux qui nourrissent le mieux. La paie a moins d'importance ».

Presque partout, le riz est donné en quantité suffisante. La viande fait très souvent défaut. En Côte d'Ivoire, les patrons disent résolument qu'ils ne peuvent pas en donner : le bœuf manque, même aux Européens, les poulets valent de 10 à 15 Frs., un singe de 25 à 30. Quelques maisons augmentent la ration de riz.

Le poisson sec, quand il est accordé, ne l'est guère que deux fois par semaine ; parfois il n'est fourni ni huile ni sel.

Aux travaux du port d'Abidjan, nous avons vu deux kilogs de graisse et de peau plutôt que de viande, répartis entre 110 travailleurs. De la marmite s'élevait une insoutenable odeur de pourriture.

En Basse Guinée, point de viande non plus. Une ration de riz, généralement sans corps gras ni sel. Des terrains sont souvent attribués aux travailleurs, eux-mêmes y cultivent, leur tâche terminée, du riz, du manioc ou des arachides. Certains patrons leur abandonnent des palmistes à récolte. Les femmes préparent l'huile et vendent ce que le ménage n'a pas consommé. Encore que cette méthode revienne à faire produire par le travailleur ce que devrait lui être fourni, elle lui plaît, parce qu'il a chez lui ses réserves et se sent riche, parce qu'aussi cette organisation lui rappelle celle du village : le matin pour la communauté, le soir pour soi. Les hommes sont sains et contents.

Les Grands Travaux de Marseille, qui construisent une digue à Conakry donnent tout le salaire en espèces. Ils sont .../...

installés dans une des Iles de Loos. Les familles ne peuvent pas s'approvisionner en ville. La Société leur fournit le riz à prix coûtant, ils s'en contentent. Elle-même se plaint que, faute de viande, ils manquent de forces.

### Logement



L'employeur a le choix entre la grande case commune et la case individuelle, un certain cubage et les conditions d'étanchéité lui étant imposées dans l'un ou l'autre cas.

Des cases communes que nous avons vues, une seule était spacieuse, solide, saine, (Société SPROA, près de Gagnoa). D'autres n'étaient pas de mauvaises baraques ou abris de feuilles, aux couchettes trop rapprochées. On y logeait parfois des ménages. Quelques-uns essayaient de s'isoler, en élevant autour d'eux une cloison de sacs ou même de papier, témoignage d'une intention, plutôt que sa réalisation. « Peu importe, dit un chef de travaux, la femme est à tous ». C'est là une odieuse calomnie, une honteuse excuse.

Les employeurs préfèrent les cases communes, elles leur coûtent moins cher que la hutte individuelle. Mais les hommes préfèrent la hutte. Ils acceptent cependant d'être logés ensemble, quand les autres conditions qui leur ont faits leur agrément - c'est le cas à la SPROA - mais s'ils sont déjà mécontents d'autre part, la cohabitation achève de les démoraliser : ils s'en vont.

« Construisez donc vous-mêmes » leur disent les patrons. Ils allouent à cet effet un espace parfois exigu, où les huttes se côtoient. Les Bobo, qui ont l'habitude de corps de logis vastes et hauts, élèvent faute de place .../...

et aussi faute de temps, des réduits si étroits et si bas qu'ils y manquent d'air. Ils sont cependant contents et les patrons bien davantage. Ceux-ci imaginent volontiers que l'administration réclame d'eux des conditions de vie agréables aux Noirs, plutôt qu'utiles, et ils ne sont pas fâchés de montrer que, le goût des Noirs, les règlements ne l'ont pas rencontré. En outre, certains considèrent que les travailleurs sont chez eux dans le camp qu'ils ont construit, et s'abstiennent de réclamer la propreté. L'un d'eux s'est plu à montrer que « ces animaux » vivaient dans la pire saleté.

Est-il nécessaire de souligner que, transplantés, les Noirs sont plus fragiles qu'ils n'étaient pas chez eux ; qu'en climat humide, le manque d'air et de lumière sont plus dangereux qu'en climat sec, qu'enfin un seul contagieux peut laisser des germes qui empoisonneront toute une équipe ? Dans certains camps, les cases tombent en ruines. Plutôt que les relever, on entasse les gens dans celles qui tiennent encore debout. Deux hommes

peuvent ainsi disposer d'une seule couchette ; des ménages occuper chacun une cellule de 3 mq. Un patron se plaint que son chef d'équipe exige à la fois une case pour lui-même et une autre pour ses femmes.

D'une manière générale, on peut dire qu'en matière de logement, les prescriptions administratives sont peu respectées. Ajoutons que, seules, les entreprises très riches peuvent s'y conformer, et qu'il conviendrait peut-être de modifier le règlement, afin de l'appliquer plus étroitement aux conditions réelles. Il conviendrait de veiller aussi à protéger tous les travailleurs, même ceux qui n'ont pas de contrat.

### Eau Potable

Les camps doivent être pourvus d'eau potable. Tous les patrons prétendent, l'ayant fournie, avoir provoqué le mécontentement : les travailleurs auraient refusé cette eau « fade ». Il y a ainsi, en Afrique, un certain nombre de légendes commodes, qui font fortune. On sait pourtant quel succès ont les fontaines, dans les villages qui en sont pourvus.

### W.C.

Il est malheureusement plus exact, sans doute, que les manœuvres refusent d'utiliser les W.C., lorsqu'on en met à leur disposition. Mais bien peu de planteurs tentent l'expérience.

### Service de Santé.

Quelques grandes entreprises possèdent une infirmerie, elle n'est souvent pourvue que d'un matériel réduit, pour le soin des petites blessures. L'infirmier n'est pas, obligatoirement, diplômé. Le médecin qui contrôle le service sanitaire des mines de diamants de Macenta y voit opérer un ancien tirailleur, dangereux par son ignorance. Il se réjouit que, du moins, cet « infirmier » manque de médicaments.

Certains patrons n'ont d'infirmerie que « pour la frime » et exhibent une collection de drogues hors d'usage. Enfin, les entreprises occupant moins de 100 manœuvres ne sont tenues de donner aucun soin. Au-dessus de ce nombre, les soins ne sont obligatoires que pour les

engagés par contrat. C'est ainsi qu'à Guiglo, pour 400 manœuvres libres, un patron n'a même pas d'infirmier. Le médecin de l'A.M.I. qui se voyait refuser l'entrée de cette maison, n'a pu y pénétrer qu'après intervention de l'inspecteur .../...

..... .  
- 80-

du Service de Santé de la Côte d'Ivoire. Encore ce médecin n'a-t-il pu que constater la misérable condition des travailleurs, non obtenir qu'elle fût améliorée.

### Abus et sévices.

En Côte d'Ivoire, les patrons avouent avec désinvolture qu'ils giflent leur personnel. Ils cèdent même à de tels mouvements devant le représentant de l'administration et se jugent encore pleins d'humanité, pour ne pas employer la chicote. Celle-ci n'est pourtant pas absolument délaissée. On a vu récemment revenir à Bobo-Dioulasso des manœuvres fournis au planteur DELANNOY de Grand-Bassam : leurs dos étaient zébrés d'une manière significative. On signale, aux mines de diamant de Guékédou, un chef d'équipe anglais « qui abuse de la cravache ». Les anciens recrutés de Man racontent qu'ils ont été battus : « Même malades on nous battait pour nous forcer à travailler. Ceux qui portaient plainte, le patron les remettait à l'administrateur, en disant qu'ils avaient voulu se sauver, et on les mettait en prison. »

A Sama, le directeur de la sisaleraie emprisonnerait lui-même, battrait « les vieux et les petits », obtiendrait des faveurs des femmes en les menaçant de chasser leurs maris. A la carrière d'Akébéfian (Abidjan) le régime était si dur que les hommes sont partis pour la gare, d'où on les a ramenés de force. Il y a eu, dans ce camp, des morts mystérieuses.

Certes, tous les planteurs ne sont pas des tortionnaires, mais il ne paraît pas exagéré de dire que les travailleurs sont au moins giflés, un peu partout, (surtout en Côte d'Ivoire), et que les patrons vraiment humains sont rares.

..... .  
- 81-

### Les Bonnes Maisons.

Nous montrerons ici deux exemples de ce que peut être une « bonne maison », à la condition, malheureusement, qu'elle soit importante.

La Société SPROA occupe, à Gagnoa (Côte d'Ivoire), 250 Mossi. Elle a fait construire, sur les plans donnés par le médecin, de très beaux bâtiments en dur, vastes, élevés, bien aérés, bien éclairés. Les nattes, largement espacées, sont placées sur des dalles en ciment. Tout est lavé au crésyl chaque matin. Les ménages disposent de cases rondes, également confortables.

Les Mossi préfèrent les cases rondes et, dès qu'elles sont disponibles, les célibataires s'y groupent. Néanmoins, ils s'accoutument au dortoir parce que, d'autre part, ils sont satisfaits. Ils travaillent à la tâche et l'achèvent dans la matinée ; l'après-midi, ils font des stores pour décorer leur logis. Leur santé est magnifique. Entre l'arrivée et le départ, dit le médecin de l'A.M.I., ils augmentent, en moyenne, de 3 kilogs. Les femmes de ces manœuvres prennent l'eau à une source captée, lavent leur linge dans les bassins où elle s'écoule, et se montrent ravies de ces commodités.

La plantation KRYIACOPOULOS est située en Basse-Guinée, à 71 km de Conakry. Elle occupe 200 Manœuvres. Ici, c'est surtout le régime qui mérite l'attention.

Les salaires sont de 3 Frs. pour les nouveaux, 3,25 et 3,50 pour les anciens. Les hommes reçoivent la ration pour eux et pour leurs femmes (riz et poisson fumé, huile, sel, banane). (On tuait, récemment encore, trois bœufs par mois, mais ils deviennent trop chers). A midi, repas supplémentaire. La ration est accordée la dimanche à ceux .../...

qui ont travaillé 5 jours dans la semaine. Des rations supplémentaires sont distribuées après les travaux nocturnes ou pénibles (défrichage dans la vase) et un repos accordé le lendemain.

La maison vend aux hommes les articles de ménage ou d'habillement, 30 ou 40% moins cher qu'à Conakry. Un tailleur travaille pour eux sur commande. Une boulangerie va être créée et chaque travailleur ayant fait sa journée recevra un petit pain le lendemain matin.

Des avances sont consenties aux hommes sérieux qui veulent acheter une bicyclette ou payer une dot.

Le prestige des chefs d'équipe est entretenu par l'attribution de logements à deux pièces.

La maison s'efforce en outre de spécialiser chaque manœuvre, de manière à le payer davantage (25 ou 50% de

plus, pour un travail moins pénible), elle y réussit, dans une forte proportion.

Un infirmier, bien pourvu de médicaments, soigne les nombreuses plaies provoquées, chez les Européens comme chez les indigènes, par le séjour dans l'eau.

Malgré ces travaux pénibles et dangereux, la maison KYRIACOPOULOS n'éprouve aucune difficulté à recruter ses manœuvres. Les Toma de Haute-Guinée, qu'elle emploie, s'en vont chez eux chercher femme et reviennent.

### Les Planteurs Indigènes.

On a coutume de vanter la richesse des indigènes planteurs de café et de cacao. On divise le montant des exportations d'un cercle par le nombre de familles, et l'on obtient un quotient respectable : 15.000 Frs. pour Abengourou. Mais dans le cercle d'Abengourou, certains propriétaires .../...

.....  
- 83-

exploitent jusqu'à 200 hectares, ce qui diminue singulièrement la moyenne individuelle des profits, pour le reste de la population.

On oublie aussi que chaque famille se compose de 20 personnes et davantage. Le chef de famille nombreuse parvient à réunir quelques milliers de francs (une fortune pour lui) parce qu'il dispose d'une importante main d'œuvre gratuite. Il distribue quelques pagnes à ses femmes, quelques bicyclettes à ses fils, et garde le reste pour acheter d'autres femmes, qu'il fera produire, ou de la poudre d'or, qu'il enterrera.

Les jeunes commencent à s'insurger contre cet accaparement. Ils abandonnent leur père, qui doit engager des manœuvres. Il les paie 50 Frs. par mois, les nourrit mal, les loge plus mal encore, n'en tire pourtant que peu ou point de bénéfice. A Dabou, certains petits planteurs ne paient pas leurs manœuvres. Ils leur donnent une fille, et en espèrent des enfants qui seront leur plus clair bénéfice. Au départ, après sept ou huit années, parfois, le maître satisfait offre un cadeau au bon « gendre ».

Du moins, cet auxiliaire a-t-il été traité comme un fils (ce qui ne veut pas dire doucement). Beaucoup plus misérable est le manœuvre de grande plantation. Son chef de canton, dûment soudoyé, l'a « donné » ; il doit se soumettre ou s'attire des repréailles. Le patron, de son côté, pense faire de l'homme, en le payant, sa chose.

Aussi ne prend-il aucun soin de lui. Pas de campement : sous un hangar, au milieu des ballots, traîne une natte, ça et là. Pour nourriture, des bananes à volonté ; bananes à cuire, consommées crues. Ni huile, ni viande, ni poisson. Seulement du sel. Les médecins déclarent ce régime nettement déficient.

.....  
- 84-

Les salaires annoncés sont de 50 ou 60 Frs. par mois, mais les planteurs en gémissent : ils donnaient autrefois beaucoup moins. On conçoit que, dans ces conditions, le recrutement soit difficile. A Abengourou, l'administrateur conseilla aux patrons d'offrir une sorte de métayage, 1/3 de la récolte au manœuvre, à charge pour lui de faire pousser les bananes dont il se nourrirait. Ces gens travaillent toute une saison sans toucher un centime, et doivent encore attendre la vente des produits. Ils sont vêtus de loques, maigres et fort mécontents. Quelques-uns, pourtant, sont là depuis deux ou trois années. Qu'ont-ils gagné, aux dernières récoltes ? 1.000 ou 1.500 Frs., pour un mari et ses femmes ou ses frères. Ainsi, ces malheureux s'exploitent encore entre eux. Mais d'où vient que, toujours, ils ont reçu une somme ronde ? En fin de campagne, les patrons, surpris d'avoir à distribuer une grosse part, la réduisent à la valeur d'un salaire de manœuvre. L'an dernier, l'ayant compris, beaucoup d'hommes abandonnèrent les plantations ; le recrutement est devenu plus difficile que jamais.

#### La vie du manœuvre.

Avant tout, le manœuvre est venu gagner l'impôt. Non seulement le sien mais celui de toute sa famille. Parfois, il envoie à son père des sommes qui constitueront la dot d'une femme. Il est indispensable, en outre, que chacun rapporte des cadeaux à la parenté. Ceux qui n'en peuvent acheter préfèrent ne pas rentrer au village. Enfin, quelques-uns ont emprunté le prix de leur voyage en chemin de fer et doivent le rembourser.

.....  
- 85-

Avec une solde de deux francs ou deux francs cinquante par jour, tout entière épargnée, il faudrait déjà de longs mois pour remplir ses obligations.

Quelques-uns s'y astreignent, d'autres y renoncent. Las d'une nourriture fade et qui ne répare pas leurs forces, ils veulent consommer davantage, assaisonner leur riz, y ajouter du poisson, de la viande. Ils vont chez le commerçant, qui leur ouvre un crédit et les engage à prendre aussi des vêtements, une cantine, une lampe-torche, une bicyclette. Le manœuvre se laisse tenter au-delà de ses moyens futurs ; la paie venue, il doit verser des acomptes. A ce moment-là s'introduisent dans les camps des femmes, des joueurs professionnels. Pendant plusieurs jours, le manœuvre déserte la plantation ; il perd son argent, ses biens, jusqu'à son pantalon.

D'autre part, le climat humide de la côte accable ces montagnards, les moustiques les harcèlent, les impaludent. C'est à ces causes que les patrons raisonnables attribuent la paresse de leur personnel. L'un d'eux, qui a dirigé une entreprise en Moyenne-Guinée, y obtenait, avec les mêmes races, un rendement plus élevé qu'il ne fait en Basse-Guinée.

Fatigué, pauvre, mécontent, le manœuvre « s'ennuie » et aspire à regagner son pays, pour n'en plus bouger.

#### Le Travail des enfants.

On remarque souvent, dans les équipes de travailleurs, des garçons de 13 ou 14 ans :

A Kindia, dans une bananeraie, quelques jeunes Soussou étaient employés à couper la paille, à réparer les routes. Ils gagnaient 1 Fr. 75 et le riz. Une femme occupée sur la plantation les logeait tous ensemble ; ils lui donnaient leur ration et 5 Frs. de temps en temps pour les .../...

condiments ; ils lui apportaient l'eau, le bois. Bien entendu, elle se nourrissait à leur dépens.

A la ferme de Banankoro (Office du Niger) des garçons de 8 à 12 ans sont employés à chasser les oiseaux. Ils reçoivent 15 Fr. par mois et la ration de mil, sans viande ni poisson.

A Bouaké, un fabricant de tabacs (M. MICHALOS) occupe 12 garçons de 15 ans environ, qu'il nomme « apprentis ». Ils soignent les plantations, récoltent, fabriquent, emballent et ne reçoivent aucun salaire, aucune nourriture. Au bout d'un mois, ils veulent partir. M. MICHALOS a obtenu de les réquisitionner pour un an.

A la sisaleraie de Kankan, ce sont des garçons de 10 à 15 ans qui poussent les feuilles sous la presse. On y laisse parfois une phalange. Le patron lui-même exhibe un doigt mutilé, il semble penser qu'un Noir peut aussi bien courir le risque pour 1 Fr. 50 par jour que lui-même pour faire fortune. L'air de ces ateliers est d'ailleurs chargé de poussières et dangereux aux adultes comme aux enfants.

Jeunes garçons aussi aux filatures Gonfreville, de Bouaké. Mais les ateliers sont sains.

D'une manière générale, on recherche des enfants, dès que le travail n'exige pas de force. Ils sont plus dociles, plus actifs que les adultes, et acceptent des salaires très bas, ce qui leur importe peu, puisqu'ils les remettent à leurs parents.

#### Main d'œuvre féminine.

La main d'œuvre féminine est dite rebelle, instable, querelleuse, souvent paresseuse. Seules, les femmes qui travaillent pour elles-mêmes sont capables d'un gros effort.

.....  
- 87-

Mais toutes acceptent des salaires infimes. Dans l'ensemble, il y a en A.O.F. peu de femmes appointées : sur les plantations, elles trient le café (salaire : 1,50), confectionnent les tampons pour l'emballage des bananes (1 Fr. les 100 tampons).

A Toumodi, elles sont laveuses d'or. La poudre qu'elles recueillent est pesée chaque mois. Une laveuse assidue peut gagner 300 Frs. Certaines, bien que toujours présentes, font un bénéfice dérisoire : 10 Frs. Le patron les soupçonne de dérober la majeure partie de leur récolte. L'une d'elles, qui venait tous les jours et ne gagnait, en un mois, que 12 ou 15 Frs., gagne 300 Frs. depuis que son oncle est mort.

A Kabara, port de Tombouctou, les femmes trient la gomme et la laine. Le triage de la laine, particulièrement pénible, provoque une toux persistante.

Les femmes qui trient la laine sont des veuves, ou des jeunes filles qui entretiennent une vieille mère, de petits frères. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 1938, elles gagnaient 1 Fr. par jour, sans ration. La ration est devenue obligatoire depuis cette date.

A Ziguinchor, à Mopti, les compagnies commerciales exploitent des débardeuses. Ces femmes soulèvent elles-



mêmes à deux des sacs d'arachides qui pèsent environ 30 kgs. et en chargent la tête d'une troisième. Elles vont et viennent sans arrêt, à bonne allure, du quai au magasin, pendant 6 heures le matin et 4 heures l'après-midi. Leur gain est de 6 francs sans nourriture. Ce sont des femmes jeunes et très vigoureuses, mais beaucoup n'ont pas 15 ans, quelques-unes 12 à peine.

Autres débardeuses à Diré (Soudan). Elles sont mêlées aux hommes. Ce sont des Bellah, menues et débiles, qui .../...

.....  
- 88-

travaillent pour leur maître targui. Elles gagnent 1 Fr. 50 et la ration. Nous avons signalé par ailleurs cette misère dont l'employeur n'est pas cause. Il assure que, si les femmes sont moins payées que les hommes, elles portent aussi des charges moins lourdes.

Il les emploie, visiblement, plus par pitié que par intérêt, sachant que, leur refuser le travail, c'est les vouer aux représailles du Targui.

#### La réglementation du travail.

Dans l'ensemble de l'A.O.F., femmes et enfants sont actuellement assez protégés par la loi. Il n'en va pas de même des hommes, nous l'avons vu, mais quoi qu'il en soit, ni les uns ni les autres ne jouissent entièrement du statut qui leur a été accordé, cela soit pour des raisons politiques, (cas des Bellah et des Touareg), soit parce que les inspecteurs du Travail sont trop peu nombreux.

Il y a là un triple problème à reconsidérer.

#### IV - Les cultures dirigées dites « Colonisation » et « Vulgarisation ».

A côté des entreprises intéressées, il convient de placer celles qui ont pour but de moderniser les moyens de culture et l'augmenter les profits du producteur en même temps que de fournir en quantité à l'A.O.F., et à la France, certains produits dont elles ont besoin.

.....  
- 89-

L'Office du Niger.

Au premier rang de ces entreprises, par son importance, apparaît l'Office du Niger. Cet organisme s'est donné pour tâche d'irriguer les plaines jusqu'alors infertiles et désertes de la boucle du Niger, d'y installer des cultivateurs enlevés des régions surpeuplées, et de produire en abondance le riz et le coton.

L'O.N. est financé par la Fédération, et cependant autonome. Il installe des familles, leur confie des bœufs, des charrues, dirige les travaux.

#### Régime du travail. -

La première année, l'Office nourrit les colons et la seconde année leur laisse leur récolte. A partir de la 3ème année, et par annuités, le colon doit payer son installation, son irrigation, ses instructeurs.

L'expérience a commencé en 1930, à Baguineda (cercle de Bamako). Cinq ans plus tard, elle a été étendue à Kokry, enfin, en 1937, à Niono.

Les colons sont tenus d'être présents sur leurs terres du lever au coucher du soleil ; le père de famille qui n'obtient pas de siens un travail suffisant voit sa ration diminuée ou reçoit une correction.

Les pères ont donc exigé de leurs fils, de leurs femmes, de leurs enfants le maximum d'effort. A partir de huit ans, les garçons labourent des terres très dures, qui « collent au soc » et l'entravent. Il arrive que ces labours soient exécutés de nuit, pour soulager non les enfants mais les bœufs. On profite du clair de lune, jusqu'à l'aurore, et cela pendant près de trois semaines. Avec cette période coïncide celle des vacances.

.....  
- 90-

Le personnel, de formation strictement agricole, est intéressé à produire, ne fût-ce que dans la crainte d'être congédié. Il se montre, même devant le visiteur, plus autoritaire qu'il ne conviendrait si les colons étaient des salariés. Nul doute qu'il néglige tout souci d'éducation.

#### Le Bénéfice moyen. -

Dans ces conditions, il est permis de supposer qu'on obtient le rendement maximum. Quel est-il ? Les

intéressés l'ignorent. L'Office prend la récolte, la vend, retient ce qui lui est dû - mais sans contrôle - remet le reste au chef de famille.

Des profits, l'Office fait le calcul, en supposant qu'une famille de 10 personnes, comprend 2 travailleurs. Mais il dénombre aussi des familles par âge et par sexe, et il apparaît, en comptant les femmes et les enfants pour des demi-travailleurs - estimation trop modeste - que 10 habitants fournissent au minimum quatre journées.

La journée vaudrait ainsi 2 Frs. à Baguineda, seul centre productif. Or, un manœuvre est payé 2, 50 et sa ration comporte de la viande ou du poisson, un corps gras, des condiments. Le colon de O.N. n'a récolté que son grain. A-t-il pu acheter le reste ? Il répond par un ironique sourire. L'une de ses dépenses les plus lourdes, c'est l'achat de bois, sur des terres déboisées.

#### Profits du chef de famille.

Le bénéfice intéresse d'autant moins les collaborateurs du chef qu'il le perçoit tout entier et ne leur en doit pas compte. Ce qui est conforme à la coutume.

.....  
- 91-

Mais, suivant la coutume, le chef devrait habiller tous les siens, et procurer une femme à ses fils. Or, plus la famille est nombreuse (jusqu'à 80 personnes) et la somme élevée, plus il est tenté de se l'approprier. Il la consacre souvent à l'acquisition de femmes pour lui-même et condamne au célibat ses fils adultes.

En outre, dans toute famille, régie par la coutume, hommes et femmes ont droit à des heures de liberté, pendant lesquelles ils cultivent à leur profit personnel. A l'O.N., ces cultures n'existent pas.

Enfin, on a donné à des retraités, beaucoup plus de terres qu'ils n'en peuvent cultiver avec leur famille. Les femmes, en outre ne cultivent pas. Ils emploient des manœuvres. Pendant la crise, ils les ont à peine payés. L'un d'eux est mort de faim. Obligés aujourd'hui de donner des salaires normaux, ces employeurs sont en difficulté.

#### Condition physique et morale des colons. -

L'Office a choisi, pour y installer ses colons, des terres basses, détrempées à la moindre pluie. Il y a construit des habitations qui ne répondent point au désir de ceux que les habitent. Ces constructions, en outre, faites d'un mauvais pisé, s'effondrent. (Dans les nouveaux villages on a décidé de ne plus fournir les logis : puisque les colons savent faire le pisé mieux que les ingénieurs, qu'ils construisent. De même le défrichage, qui devait être exécuté mécaniquement, s'avère inopérant, même néfaste ; dessoucher est ensuite plus difficile. De là de grosses peines pour les colons à l'arrivée. Ils n'achèvent pas leurs cases ni leurs murs, la première pluie les entame.

.....  
- 92-

L'aspect des villages est lamentable. Ni gaïté ni santé. Les cases sont infestées de moustiques, on dort en plein air pour leur échapper, on prend froid. La nourriture nouvelle - le riz a brusquement remplacé le mil - est mal tolérée. Il y a eu, au début, beaucoup de morts : Dysenterie, paludisme, pneumonie, ont tué surtout les femmes et les enfants.

Le bétail, lui non plus, ne parvient pas à s'acclimater, on doit l'évacuer avant la fin des travaux et les poursuivre à la houe. Les colons qui avaient amené des animaux les ont presque tous perdus. A Baguineda, le problème des feuillées demeure insoluble.

L'O.N. prétend, dans le domaine sanitaire, combattre et triompher, mais ses dispensaires ne sont que de misérables huttes, à peine pourvues de quelques fioles. Et qui s'y présente voit le moniteur le poursuivre, le ramener aux cultures. Un médecin auxiliaire signale que certains des consultants ne sont atteints d'aucune affection caractérisée, mais seulement épuisés. Les enfants surtout sont surmenés.

La tristesse place sur l'O.N. Des pauvres vieux désemparés se terrent dans leurs abris et n'y semblent pas chez eux, les adultes sont en loques et les enfants nus. Quelques chefs se déclarent satisfaits, les jeunes ricanent.

#### L'Office du Niger et la « Vulgarisation ».-

En marge de la « colonisation », c'est-à-dire de l'installation d'émigrés sur des terres irriguées, l'O.N. s'emploie, dans des villages de création ancienne, à la

« vulgarisation » des méthodes de culture à la charrue, en terres sèches ou partiellement irriguées.

.....  
- 93-

Quels sont les bénéfices annoncés dans ces centres ? A Niénébalé (demi-irrigation) 4.000 Frs. pour une famille de 10 personnes ; à Barouéli (culture sèche) : 600 Frs. - Nous comparerons plus loin ces chiffres, non seulement à ceux de Baguineda, mais à ceux obtenus par d'autres organismes que l'O.N.

#### Les voisins de l'O.N. -

Dans les villages qui entourent l'Office, personne n'envie d'y être incorporé. En revanche, beaucoup se plaignent d'un tel voisinage. Le drainage en a ruiné quelques-uns. A d'autres sont échues des servitudes nouvelles : ainsi, la chaussée qui va de Markala à Macina, presque exclusivement utilisée par l'Office, est entretenue par les soins de l'administration, c'est-à-dire par la population extérieure à l'O.N. Cette chaussée, dont la terre n'a pas été tassée, se ravine pendant les pluies. Pour la remettre en état, la Subdivision de Macina fournit 5.000 journées de prestation par an. En outre, pour ouvrir certains canaux, on a coupé des routes. Nous avons vu, au Kilomètre 14, des Maures ainsi arrêtés avec 200 moutons. Le passeur leur refusait le bac, même contre rétribution, arguant qu'il était réservé aux gens et aux voitures.

Nous ajouterons, puisque nous en sommes aux canaux, qu'ils crèvent de toutes parts. Nous avons vu deux cents colons réparent une énorme brèche à Baguineda, des ruptures de diguettes à Kokry, et enfin, à Siguiné, 5 villages inondés, une centaine d'hectares de cultures extérieures à l'Office, perdues.

.....  
- 94-

#### Rôle administratif des agents de l'O.N. -

Le personnel de l'Office, nous l'avons vu, est de formation agricole. En principe, il ne doit jouer aucun rôle administratif. Les colons sont placés sur la juridiction des Commandants de Cercle. Mais, en réalité, les agents d'agriculture qui ignorent totalement la loi et préfèrent l'ignorer pour lui substituer la leur,

gouvernent les colons, d'une manière toute utilitaire et sans respect pour les droits de l'individu. Autant qu'il est possible sans risquer « des histoires », ils empêchent les colons de porter leurs différends devant la justice, ceci non seulement pour les garder au travail, mais pour prévenir leurs racontars imprudents et la naissance d'un esprit d'émancipation.

#### La Politique de l'O.N. -

Ainsi que nous l'avons montré, l'O.N. n'hésite pas à pousser les chefs de famille vers l'exploitation de leurs fils, de leurs femmes, de leurs enfants, de manœuvres engagés à bas prix. Cette politique est consciente, on avoue la nécessité de renforcer l'autorité familiale. Sous le couvert d'une telle attitude, en apparence louable, on favorise l'abus de cette autorité. Et, pour écarter à l'avance toute critique, on invoque la coutume. Or, la coutume suppose, autour du chef de famille, un contrôle, pour le maintien des droits de chacun. L'Office, complice du chef, l'encourage à la violer. Il veut - et ce propos perce dans les rapports rédigés par les dirigeants - détruire cet admirable esprit de libre coopération qui est celui des sociétés indigènes et fasciser. Comme d'autres dictateurs de plus grande envergure, le Directeur de l'O.N. .../...

.....  
- 95-

donne volontiers à cette politique les couleurs du socialisme. En réalité, il reconstitue l'esclavage. Moyennant quoi il ne parvient même pas à obtenir la production intense qu'il annonçait, riz et coton réussissent mal, sur les terres irriguées à si grands frais. Et pour le milliard et demi qu'elle a déjà dépensé, l'A.O.F ne peut espérer ni d'être nourrie ni d'alimenter les filatures françaises. Nous ne pouvons que répéter ici la conclusion déjà donnée à notre rapport sur l'O.N. : « Il est regrettable que, devant une œuvre aussi importante, aussi délicate, d'administration ait pratiquement abdiqué. Elle se doit de reconsidérer le problème, de réviser les postulats et les calculs qu'on lui présente, de placer l'O.N. en des mains hautement expertes, bienveillantes et désintéressées ».

#### L'Entreprise Cotonnière de Diré.

Le centre de colonisation de Diré, qui vient de passer sous le contrôle de la Colonie du Soudan, était exploité quand nous l'avons visité, par la Société Ciconnic.

Il se consacre à la production du riz, du coton et du blé, sur des terres irriguées. Les colons, déplacés de quelques kilomètres seulement, sont ici dans leur habitat coutumier. Et l'irrigation, la fumure ne sont pas des nouveautés pour eux, ils les pratiquaient déjà, seulement avec moins d'ampleur. L'eau est distribuée par pompage et un premier labour donné mécaniquement. Pas de charrues, pas de bœufs. Par conséquent pas d'engrais, mais le stockage d'un fumier déposé depuis des siècles par les troupeaux des nomades. En échange de ces fournitures, la Compagnie prend au colon une certaine quantité de céréales et la moitié de son coton. Il est impossible de savoir si de telles conditions .../...

.....  
- 96-

sont équitables, mais on peut juger de l'aisance qu'elles laissent au cultivateur.

Nous retrouvons ici le chef de famille qui absorbe les profits des siens. Il est du moins opulent, et ses femmes, bien vêtues, portent des bijoux ; ses frères ont une petite aisance, ses enfants travaillent peu. Tous sont en bonne condition physique.

Le médecin constate une régression du paludisme, une augmentation des naissances. En 1936, Diré a fourni le plus fort pourcentage du Soudan en tirailleurs bons pour le service.

Lamentables sont, en revanche, certains cultivateurs captifs, des Touareg. La Ciconnic a commis l'erreur d'accorder à ces Touareg des terrains sur lesquels ils ont placé des captifs ; ceux-ci s'étant nourris fort pauvrement, leur remettent le profit intégral de leur travail. Ces terres devaient être retirées aux titulaires et quelques captifs, sur leur désir, être installés personnellement.

A Diré, le travail est dirigé, mais libre ; le personnel agricole n'a pas les allures autoritaires qu'il avait à l'O.N. En outre, la colonisation étant peu étendue, l'administration la contrôle facilement. On la sent maîtresse et collaboratrice.

Mais la Société est en déficit. Son installation manque d'ampleur et ne lui permet pas d'irriguer suffisamment aux époques de grande sécheresse, aussi voit-elle parfois les récoltes se perdre. En outre, trop éloignée de la côte, elle assume des frais de transport

très élevés. Lenteur des voyages, difficulté de couler la production font qu'un .../...

.....  
- 97-

long temps s'écoule entre la récolte et la réalisation des bénéfiques. De ces difficultés, les colons souffrent plus encore que l'entreprise.

#### Les cultures dirigées de Kolo (Niger).

A Kolo, près de Niamey, une École d'agriculture sert de base à un essai de culture dirigée. Guidés par le directeur de l'école, les villages indigènes pratiquent le labourage, au moyen d'instruments aratoires qui peuvent être construits sur place. La charrue revient à 70 ou 80 Frs., la bineuse à 30 ou 40.

Les cultures, chez les Djermah de Kolo, sont entièrement assurées par les hommes et surtout par les jeunes gens, à l'exclusion des femmes et des jeunes enfants, qui aident seulement aux récoltes.

Une famille de 10 personnes, bien nourries, économise 250 Frs. par an. Le père garde 100 Frs., et donne 50 Frs. à chacun de ses fils. Il les marie entre 20 et 25 ans et paie lui-même la dot. Les femmes ont leur petit champ particulier, dont le bénéfice leur appartient, leur mari les habille. Tous ces gens sont bien vêtus et de bonne mine, quelques jeunes gens montaient des chevaux richement harnachés, propriété de leur père, bien entendu. Les bœufs avaient des bosses énormes, signe de copieuse nourriture.

C'est là une expérience réussie.

#### Les Cultivateurs Mourides.

Nous ne saurions clore le série d'entreprises culturelles sans citer, pour mémoire, les Mourides du Sénégal, que nous .../...

.....  
- 98-

étudierons au cours d'un prochain voyage. Les Mourides sont une confrérie musulmane où les adeptes entretiennent du produit de leur travail. Ceux que nous avons vus à Diourbel ne semblaient pas souffrir de privations. Leurs



efforts ont permis de construire deux très belles mosquées qui ont coûté plusieurs millions. Quoi qu'en puisse penser d'une telle utilisation des fonds de la communauté, il faut convenir qu'elle est prospère et que, chez les Mourides le travail des champs se montre fructueux.

#### V - Les Sociétés de Prévoyance -

Il nous reste à examiner, dans le domaine de la production organisée et modernisée, le bel effort des Sociétés de Prévoyance.

Le développement des cultures ou des industries vivrières et industrielles fut d'abord, pour les commerçants, l'occasion de profits scandaleux : Encouragés à augmenter sans cesse l'étendue de leurs cultures, les producteurs manquaient de semences, ils durent en acheter non contre espèces sonnantes mais contre promesse de rendre l'avance au double, parfois au triple et au quadruple.

En outre, quand venait la récolte, il voyait arriver un acheteur qui offrait un prix dérisoire. Le cultivateur, dans ces conditions, s'enfonçait de plus en plus. C'est l'époque navrante des mises en gage.

Contre ces abus, les Sociétés de Prévoyance ont été instituées. Moyennant une cotisation infime, versée en même temps que l'impôt, le cultivateur est membre de cette société. Elle lui .../...

prête des semences sélectionnées, à un prix raisonnable et s'emploie à développer les cultures, à perfectionner l'outillage, à multiplier et diversifier les cultures, à encourager l'élevage, à obtenir, des produits, un prix rémunérateur ; elle aide les producteurs par des prêts, les secoure en cas de calamité. Le Commandant de Cercle, assisté des notables, gère la Société de Prévoyance. S'il comprend l'importance de son rôle, et s'il l'exerce dans l'intérêt des indigènes, qui seuls doivent ici l'intéresser puisque la Société leur appartient, s'il sait faire œuvre éducative, il obtient des résultats remarquables. Nous n'insisterons pas sur l'ensemble de ces résultats. Ils sont considérables mais bien connus. Citons quelques expériences particulières :

#### Accroissement de la production.

A Koutiala (Soudan) une famille type se compose en moyenne de 13 personnes dont 9 travailleurs. Cette évaluation paraît beaucoup plus juste que celle de l'O.N., où il est compté seulement 2 travailleurs pour une famille de 10 personnes.

La famille de Koutiala, cultivant 6 hectares d'une terre très fertile, produit 2.600 kgs. de mil, sans charrue, sans irrigation, elle réalise en moyenne un bénéfice de 389 Frs. 50 par an. Ses charges s'élèvent à 361 Frs. Le budget s'équilibre.

Toujours sans charrue, mais guidée par la Société de Prévoyance, la même famille arrive, après 4 ans, à la situation suivante :

.....  
- 100-

recettes	855
charges	535
	<hr/>
réserve	320

Avec la charrue, les cultures sont doublées, la consommation reste la même, les réserves s'élèvent à 1 millier de francs.

Les Minianka étaient autrefois endettés et donnaient leurs filles en gage pour payer l'impôt. Les fils, ne pouvant plus, selon la coutume locale, échanger leurs sœurs contre des épouses, s'expatriaient. Le père finissait parfois par se mettre en gage lui-même.

Le travail fourni par le gagé n'atténuait pas la dette, il aboutissait à l'esclavage perpétuel, à moins qu'un héritage survînt.

L'administration s'est appliquée à faire accepter le principe de l'extinction de la dette par le travail. Elle a libéré ainsi un grand nombre d'individus. Grâce aux rendements obtenus sous l'égide de la Société de Prévoyance, il n'y a plus de nouvelles mises en gage.

On s'efforce actuellement de reconstituer le cheptel. La Société de Prévoyance a créé une sorte de Caisse d'Épargne, qui ne sert pas d'intérêts - le cultivateur noir n'en désire pas - mais qui rembourse immédiatement, à la demande de l'épargnant.

Les charrues ne sont données que sur demande, et seulement au nombre de deux par famille, afin d'empêcher le chef d'étendre ses cultures au-delà de ses possibilités, ce qui conduit soit au surmenage, soit à l'emploi de manœuvres à bas prix. On s'efforce aussi de procurer à l'agriculteur un matériel .../...

peu coûteux et qu'il puisse réparer lui-même.

Voilà bien une œuvre sociale, dirigée dans le sens des intérêts de l'indigène et non de l'Européen, et à laquelle l'Européen trouve néanmoins son compte :

Koutiala produit en abondance de fort beau coton.

Les résultats de cette action sont lents : sur 1.075 charrues que possède la S.P., 850 seulement ont été distribuées, 200 seulement fonctionnent parfaitement. Mais cette lenteur même est un gage d'assimilation.

#### Relèvement des prix de vente et réduction du portage.

On a beaucoup répété que la création des routes automobilisables avait supprimé le portage. Certes, les convois qui s'en allaient par centaines à de grandes distances, porter aussi bien les machines démontées que le ravitaillement, ont disparu. Mais, pour contrôler les prix et provoquer la concurrence entre commerçants, l'administration a institué les centres d'achat, où tous les produits doivent être rassemblés. De leur village au centre, femmes et enfants les portent. Le centre est parfois situé au nord du village, quand l'évacuation se fait par le sud.

On voit ainsi passer dans le même sens :

1° - des femmes chargées et des camions vides.

2° - des camions chargés et des femmes portant des paniers vides.

On voit même les cultivateurs voisins d'un poste d'achat extérieur à leur cercle faire 25 km. pour gagner la destination assignée à leurs produits, et perdre ainsi de 15 à 20 centimes par kilog. de coton.

Les quantités portées et les journées employées au portage sont évaluées comme suit, pour Boundiali : .../...

Cette subdivision exporte de 1.500 à 2.000 tonnes d'arachides, du coton, du karité, un peu de maïs, de tabac, de piment, d'oignons. L'arachide seule constitue 40.000 charges ; le portage de chacune exigeant, au minimum, avec l'attente et le retour à vide, une matinée au moins et souvent deux jours, parfois trois. Combien de journées perdues pour le portage de tous les produits ?

100.000 peut-être : La valeur de 273 années de travail, et cela pour une seule subdivision.

A Zuénoula, avec les 46.000 charges que représente le seul coton, l'estimation serait plus élevée encore.

Voici d'autres évaluations :

A Man, il n'est pas rare qu'un village soit à 20 km du centre d'achat. A Bouaké, la distance peut atteindre 40 km. Un informateur fait remarquer que les parcours en brousse sont allongés d'un tiers par l'ondulation du sentier.

A Gagnoa, certaines plantations sont à 5 heures de route du village, et le village à 15 heures du centre. Au total, 35 heures pour le portage au centre. Le planteur qui manque de femmes loue des porteuses qu'il paie 5 Frs. pour le double voyage.

Ce portage libre est plus fâcheux, que l'ancien portage réglementé, puisqu'il incombe, en grande partie, à ceux que la loi protégeait : femmes même enceintes et chargées d'un enfant, ou jeunes garçons.

On essaie bien de dire que les femmes aiment aller au marché, qu'elles iraient quand même. Nous avons vu qu'elles préfèrent transformer les noix de karité en beurre, même à perte, pour se déranger moins souvent.

Le déplacement est en outre onéreux. Le temps n'est plus où chaque voyageur trouvait l'hospitalité chez son frère .../...

de race. Comment serait-il possible, un jour de marché ? Le village s'y ruinerait. Il faut payer la ration et même le couchage. A Man, cette dépense est évaluée à 5 Frs. par personne et par jour.

Il est si vrai que le portage est accablant, qu'en pays de grandes plantations, les propriétaires achètent de camions plutôt que d'employer leur main d'œuvre au portage. A Dimbokro, région de petits planteurs de café, les commerçants se sont organisés pour éviter le portage aux indigènes et prendre ainsi, sur eux, un ascendant. Ils vont, avec leurs camions, chercher le planteur et sa récolte le plus près possible de chez lui, l'amènent au centre d'achat, et là, le laissent libre. Mais le planteur sait vivre, les concurrents aussi ; la marchandise n'est guère disputée. Le commerçant y trouve si bien son compte qu'il reconduit son planteur à domicile.

Les centres d'achat, disent quelques administrateurs, sont de véritables « foire d'empoigne ». Ils ajoutent qu'au village comme au marché le vendeur

connaît le cours et saurait l'exiger. Mais ce qui est vrai pour des régions très actives peut ne pas l'être pour d'autres, plus retirées, où des gens sans défense risqueraient d'être livrés à des commerçants peu scrupuleux. Il semble préférable, non pas de supprimer les centres, mais de les multiplier : un seul poste d'achat créé à Kasseré (Subdivision de Boundiali) supprime le portage de 200 tonnes de produits vers Siempurgo : 18.000 journées avec le retour à vide. Enfin, la réglementation qui concerne les centres doit être assouplie. Il est absolument indifférent - sauf au prestige de l'administrateur - qu'une partie de la production d'un cercle ou d'une subdivision .../...

.....  
- 104-

soit vendue dans le cercle ou la subdivision voisine. Le vendeur doit pouvoir aller au plus près, il doit aussi aller au sud plutôt qu'au nord si les prix sont plus élevés au sud.

Enfin, il ne faut pas oublier :

1° - que les indigènes ont beaucoup peiné pour établir des routes automobilisables et que c'est à eux, d'abord, d'en profiter.

2° - que les Sociétés de Prévoyance possèdent des camions automobiles, plus souvent utilisés par l'administrateur ou par les chefs, que dans l'intérêt des sociétaires.

Si les Sociétés de Prévoyance sont vraiment des organismes libres, consciencieusement gérées, elles peuvent doivent [sic] assurer le transport au profit de leurs membres, comme les commerçants de Dimbokro l'assurent à leur propre profit.

C'est ce qui a été fait à Boundiali :

Nous croyons utile d'indiquer après quels tâtonnements la solution la plus satisfaisante a été adoptée :

1° - le camion passait le plus près possible des villages, les vendeurs y montaient avec leur charge, ils étaient conduits au centre d'achat et revenaient à pied. Il est clair que le camion transportait ainsi plus de gens que de marchandises ; la dépense d'essence, même couverte par une contribution individuelle, était exagérée.

2° - le camion fut accompagné d'un agent de la S.P. qui prit les produits en charge contre reçu et s'en alla, accompagné d'un ou deux hommes du village, vendre chaque lot, puis revint distribuer l'argent. Cette distribution fut longue et compliquée.

3° - restait la solution la plus simple, mais qu'on avait essayé d'éviter, sachant que les commerçants ne manqueraient pas de la dire illégale : l'agent de la S.P. paie les produits qu'il prend en charge, au cours du jour ; il les vend en bloc au plus offrant et verse l'excédant de recette à la S.P. Aucune illégalité réelle, ce n'est pas l'administrateur qui vend, c'est la Société.

Ces ventes massives n'ont pas avili les prix comme on aurait pu le craindre. Au contraire, les commerçants ont considéré comme une aubaine de pouvoir acheter par grandes quantités, sans perte de temps et sans peine ; ils se sont disputé les arrivages et comme ils avaient en face d'eux, non pas des femmes naïves mais l'agent de la S.P., le karité, en quelques jours, est passé de 0 Fr. 25 à 0 Fr. 50 le kilog.

Les mêmes procédés prescrits, maintenant dans toute la Haute Côte d'Ivoire, ont donné des résultats semblables :

A Tita, les prix des noix de karité s'est élevé de 0 Fr. 30 à 0 Fr. 425 le kilog. ; à Safané, il atteint 0,525, à Oulo 0,506, à Oury 0,501. Dans le cercle de Bobo-Dioulasso, où l'administrateur, ami déclaré des commerçants, s'est opposé aux ventes collectives, les noix de karité n'ont atteint que 0 Fr. 47. Or, Bobo-Dioulasso est plus proche de la mer qu'aucun des postes d'achat plus haut cités. De Safané à Bobo, la distance est de 220 km. ; à 1 Fr. 25 la tonne kilométrique, chaque kilo de karité supporte 0 Fr. 275 de frais supplémentaires, ce qui le met, livré à Bobo, à 0 Fr. 80. Payant ce prix à Bobo, les commerçants feraient une économie de temps.

Le relèvement des prix constitue la meilleure des propagandes en faveur des Sociétés de Prévoyance. Il ne suffit pas, en effet, que les cultivateurs soient membres de la Société, il faut qu'ils s'intéressent à son effort, qu'ils aient confiance en elle. A ce propos, on signale, en Basse-Guinée, que les femmes Pandouma, économiquement indépendantes, sont membres de la Société et indifférentes à ses travaux. D'où la nécessité, sur laquelle nous reviendrons, d'instruire les femmes.

Avec la question de semences, nous retrouvons celle du portage : une des activités principales de la Société

de Prévoyance consiste, nous l'avons dit, à prêter des semences à ses membres, qui les rendent après la récolte.

Laisser ces semences, destinées à un nouveau prêt, à la garde des chefs de village, ce serait risquer de les voir disparaître, ou tolérer une répartition arbitraire. Les greniers sont donc au chef-lieu de la subdivision.

A Boundiali, 159 tonnes de grain sont ainsi portées et rapportées, soit 12.720 charges.

A Boffa (Guinée), il n'y avait d'abord que trois greniers dans le cercle. Les femmes de certains villages devaient porter les semences à 90 kilomètres et les rapporter deux fois : 60 kilomètres par charge. La réserve placée au chef-lieu du canton, les distances eussent été encore de 30 kilomètres. On a donc adopté le grenier de village, avec cadenas. Mais le commandant doit aller ouvrir les greniers lui-même, veiller à une juste répartition, à une juste remboursement.

Les villages sont nombreux, les opérations fort longues : la rentrée des graines n'est pas achevée que déjà .../...

.....  
- 107-

la redistribution commence. Elle risque d'être tardive pour certains.

#### La main-d'œuvre soulagée par la machine.

Une des conditions d'un grand rendement, c'est l'emploi de la machine, chaque fois qu'il est possible, pour libérer une partie de la main-d'œuvre et augmenter le bénéfice. A Abengourou, le café est décortiqué mécaniquement ; en Haute Côte d'Ivoire, on va installer des décortiqueuses pour les arachides ; nous avons vu qu'à Dabou des essais de fabrication mécanique de l'huile de palme ont échoué, malgré de gros avantages. Ces réussites et ces échecs méritent d'être communiqués aux dirigeants des Sociétés de Prévoyance, afin qu'ils orientent plus sûrement leurs expériences. Tous devraient en outre être invités à se souvenir que ce qui est obstacle aujourd'hui ne le sera plus demain, et qu'il faut, adroitement, s'attaquer à l'obstacle.

#### Contrôle de l'Alimentation.

Autre initiative intéressante : contrôle et enrichissement de l'alimentation. On a calculé, à

Dimbokro, la production vivrière non exportée, et de là évalué la ration individuelle. Dans cette évaluation, il a été tenu compte des déchets. Ils sont assez importants pour mériter l'attention :

  Igname : de 14 à 34%

  manioc, bananes : de 14 à 15%

  maïs : 10%

Ces déductions faites, la consommation individuelle s'élève, par jour à :

.....  
- 108-

Igname	1.610 gr.
manioc	641 gr.
bananes	123 gr.
maïs	301 gr.
huile et beurre	0 gr. 50.

On voit que les farineux sont en abondance, mais les corps gras insuffisants. En outre, la viande et le poisson sont importés en quantité infime : Dans l'ensemble, une nourriture qui manque d'azote, d'albumine et de graisse. La Société de Prévoyance va s'efforcer d'y remédier en recommandant la culture des haricots, du soja, du riz. Elle va tenter l'élevage du porc.

#### Des jardins irrigués.

La Société de Prévoyance de Bobo-Dioulasso a créé en 1933 de grands jardins potagers. Ils dépendent de trois villages. Le terrain a 10 hectares, 2 sont irrigués et servent de pépinière. Un moniteur d'agriculture fait préparer les plates-bandes par six ou huit « volontaires » que les villages fournissent et renouvellent (enfants et vieillards surtout). 10 manœuvres entretiennent les canaux secondaires. Chaque famille a son terrain et reçoit des plantes. Le moniteur dirige les repiquages, les femmes arrosent. Le produit des 2 hectares irrigués est vendu pour payer les grains. Celui des jardins particuliers reste aux familles, qui les emploient à leur gré.

La production est énorme et d'une qualité surprenante, tous les jardiniers du monde qualifieraient « monstres » les légumes du jardin de Bobo. Mais n'abuse-t-on pas, pour les obtenir, d'une main d'œuvre trop obéissante ? Et quel est le profit du producteur ? La S.P. l'ignore. Chacun vend ses produits et ne rend pas de comptes. En réalité, de .../...



grosses quantités de fruits et de légumes se perdent, le reste s'écoule à des prix dérisoires : une énorme laitue vaut 0,25 centimes. Certes, les indigènes modestes peuvent ainsi varier leur ordinaire, et si le prix s'élevait, ils cesseraient d'acheter. Mais des prix semblables sont consentis à la coopérative des fonctionnaires d'Abidjan, à laquelle un envoi est fait chaque semaine. Il semble qu'elle pourrait payer davantage. La S.P. de Bobo, une fois de plus, pense aux intérêts des Européens plutôt qu'à ceux des Noirs.

Comparaison entre les différents modes de culture dirigée.

Comparons maintenant, les différents modes de cultures dirigées.

Nous avons vu qu'à l'Office du Niger les bénéfices annoncés sont par travailleur :

Sur les terres irriguées	(Baguineda)	750 Frs.
Sur les terres demi-irriguées	(Niénébalé)	500 -
Sur les terres non irriguées	(Barouéli)	150 -
A Diré (terres irriguées)		250 -
A Kolo (culture dirigée)		65 -
A Koutiala (culture dirigée)	(avec charrue	100 -
	(sans charrue	32 -

Mais à l'O.N., nous savons que chacun a fourni un effort considérable, que tous ont mal vécu, n'ont rien acquis.

Partout ailleurs, au contraire, on vit bien, on achète du bétail, des vêtements. De tous les cultivateurs que nous venons d'examiner, les plus malheureux sont certainement ceux de l'O.N., tant matériellement que moralement.

Et nous voyons qu'avec des moyens très simples, sans dépense pour la colonie, le bien-être des indigènes peut être assuré, en attendant que, par l'éducation, ils parviennent à augmenter leurs bénéfices.

Une autre conclusion s'impose : les Noirs acceptent nos méthodes culturelles et les comprennent beaucoup plus aisément qu'on ne pouvait l'espérer. Des cultures dirigées bien situées et bien dirigées doivent être fructueuses. Il n'est pas interdit non plus de penser

que, délivré des lourdes charges qui pèsent sur lui, du fait d'un haut personnel nombreux et grassement appointé, l'O.N. pourrait assurer l'aisance aux colons qu'il dirige.

## VI - Le Commerce.

Nous savons que les pays de langue arabe furent, dès l'antiquité, en rapport avec l'Afrique Noire, qu'ils appelaient Soudan. De grandes caravanes arrivaient annuellement chez les potentats établis en bordure du désert, et leur apportaient des tissus de prix, en échange de l'or, de l'ivoire, d'esclaves raziés en forêt.

Dans les capitales, des commerçants marocains, algériens, tripolitains étaient installés et vendaient la pacotille orientale, le sel de Taoudéni à des ambulants : Haoussa et Sarakollé convoyeurs de chameaux ou de bœufs ; Manding colporteurs.

Ces Manding, sous le nom de Dioula, s'étaient établis aux confins de la forêt, d'où ils portaient au nord les noix de kola.

Enfin, sur les côtes, les Européens en quête d'esclaves, d'or et d'épices, ont fourni des cotonnades, du sel marin, moins coûteux que ceux du nord. A mesure que la route .../...

.....  
- 111-

s'est avancée, les colporteurs ont vu leur fortune déchoir, celle des factoreries grandir, les gens de la forêt entreprendre des trafics nouveaux. Aux monnaies anciennes : coquillages de l'Océan Indien nommés cauris, bâtons de cuir ou masses de fer, bœufs ou esclaves, thaler de Marie-Thérèse, la nôtre s'est substituée. Commerce ancien et nouveau, cependant, se côtoient encore, et même s'associent, comme nous allons le montrer.

### Du colporteur au boutiquier.

Voici, selon le chef Marka de Safané, (Haute Côte d'Ivoire) ce que fut et ce que devient le colportage :

Autrefois, les Marka s'en allaient à âne vers l'actuelle Gold Coast, emportant, par rouleaux, d'étroites bandes de coton, produit du travail de leurs femmes. Ils vendaient ces bandes 0,50 la coudée,

achetaient des noix de kola et partaient pour le nord. C'est tout un art, de faire voyager les noix de kola. Non seulement il fait se charger lourdement, mais marcher vite et longtemps, car la marchandise doit arriver fraîche. Ce qui n'a pas d'âne, se charge et marche comme un âne : il n'est pas rare qu'un homme portant 75 kilogs couvre 50 kilomètres en 24 heures, de jour et de nuit. Il se nourrit de peu et entoure de soins les précieuses noix, les trie, les fait tremper, les enveloppe de certaines feuilles de la forêt, puis de la savane, afin de conserver leur humidité.

Jadis, ces précautions trouvaient ample récompense. Le colporteur quintuplait sa mise, achetait du sel, et au retour la triplait encore.

L'énorme profit de chacun était remis au chef de famille qui nourrissait tous les siens, les habillait confortablement, mariait les jeunes gens contre dot, donnait un douaire .../...

.....  
- 112-

aux filles. Qu'on juge, pourtant, de la fortune d'un chef Marka, seul propriétaire des gains de cinq ou six cents personnes.

Ce beau temps n'est plus. La concurrence européenne avilit les prix. En une saison, la Marka ne fait plus que deux ou trois cents francs, il préfère rester chez lui et cultiver la terre.

Pourtant, les jeunes renoncent difficilement au voyage à la côte, plus attrayante que jamais. Ils s'en vont à Bobo-Dioulasso, où les planteurs recherchent des manœuvres, s'engagent et voyagent en camion, gratuitement. Ils reviennent pauvres, mais brillamment vêtus. Et dans la nuit même de leur retour, d'autres s'échappent pour aller gagner le même pantalon, le même boubou.

Les plus avisés, dit-on, ont tôt fait d'abandonner le planteur et d'aller en ville acheter une pacotille, pour la vendre, au retour, à leurs camarades.

C'est un curieux spectacle que celui d'un tam-tam, à Safané : les garçons des accoutrements multicolores, mi-européens, mi-orientaux, les filles des cotonnades décorées de parapluies, de réveil-matin, ou du portrait d'Edouard VIII, souverain manqué que la Gold Coast liquide ; les gamines abritent leur nudité sous une ombrelle à fleurs.

Les Marka du pays Lobi, aussi brillamment vêtus et plus modernes encore, dansent dit-on par couples, à la mode des villes.

Si les Marka dédaignent un métier qui ne les enrichit plus, les Dioula y restent fidèles. Ils circulent moins, mais ouvrent boutique dans les villages et pratiquent l'usure. Ils sont toujours florissants.

D'autres Noirs, assez rares, se font aussi commerçants. Ils s'approvisionnent chez les Syriens, gagnent peu et se .../...

.....  
- 113-

maintiennent à grande peine. Seuls réussissent quelques Sénégalais riches, généralement Élèves des Missions, qui leur ménagent des relations avec la métropole. Certains vont à Bordeaux s'approvisionner chaque année.

Enfin, des fils de cultivateurs, désireux d'échapper au joug familial, que la grande production fait plus pesant, vont sur les marchés vendre des babioles qu'ils achètent dans les boutiques. Ils prennent quelque sous de bénéfice sur chaque article, font peu d'affaires et subsistent misérablement.

#### Le Commerce féminin.

La pénétration européenne commence à soulager les femmes de leur dur labour ménager. Elles remplacent le mil par le riz pour ne plus piler. On voit d'autre part, à Porto-Novu, des moulins mécaniques où chacun peut porter son maïs.

C'est autant de temps gagné pour le commerce. Car chaque femme, dès longtemps, fut plus ou moins commerçante. Presque toutes ayant cultivé et préparé les condiments nécessaires à la cuisine disposent de ce que la famille n'a pas consommé. Elles le vendent sur leur porte ou sur le marché, par tas minuscules. Pauvre commerce qui ne leur laisse, après bien des peines, que peu de profit. Avoir cultivé ou cueilli, fait sécher la plante, écrasé la graine pour en extraire l'huile ou l'aromate, porté la charge au marché, passé des heures à attendre la clientèle, ne leur rapporte guère, par saison, qu'une cinquantaine de francs.

Pourtant, les petites commerçantes sont de plus en plus nombreuses. Au Dahomey, elles arrivent au marché dès le matin, y prennent leurs repas, brodent parfois pour occuper les heures, et le soir, allument une petite lanterne ; faite d'une boîte de conserve, courant la chance .../...

.....  
- 114-

d'attraper une cliente de plus.

Plus la matière a été travaillée, moins la vendeuse gagne.

Nous en avons vu l'exemple, avec le beurre de karité : sa fabrication aboutit à une perte sur le prix des noix. Voici les Dahoméennes qui réduisent le maïs en farine ou paient pour le faire moudre, préparent une bouillie, l'enveloppent par portions dans un fragment de feuille de bananier : Elles ont acheté le bois de chauffage, l'emballage. S'étant nourries de la pauvre pâtée qu'elles préparent, il ne leur reste, au bout de la journée, que 25 ou 50 centimes. Encore le mari a-t-il donné le maïs.

Acheter le manioc à crédit pour le transformer en tapioca, c'est, à Abidjan, un « bon métier » qui peut rapporter 100 ou 125 francs par mois. Heureuse la marchande que son époux nourrit, car une ration normale de poisson et d'igname, avec l'assaisonnement, revient à 4 Frs. 75. Une fille chargée de sa mère malade achète pour 5 Frs. de manioc et prépare de la farine. Il y faut une semaine. Elle garde « un peu pour manger », vend le reste et rapporte 1 Fr. 50 ou 2 Frs.

A Kankan, certaines s'en vont de grand matin au-devant des Dioula qui apportent de riz au Sud. Ils leur cèdent, pour 5 Frs., 7 mesures de riz. Elles le décortiquent et le revendent, 1 Fr. la mesure. Mais, de 7 mesures elles n'en retrouvent que six.

A Abidjan, la vente du poisson, transporté par pétrolette louée, peut laisser 10 ou 15 Frs. de bénéfice. Souvent la marchandise se gâte en route, il faut la fumer, puis l'écouler à bas prix, on ne retire pas sa mise.

Les femmes qui disposent d'un petit capital font de meilleures affaires, avec les verroteries, les pagnes et les fichus achetés à la côte contre des produits .../...

alimentaires de l'arrière-pays. Elles semblent d'ailleurs trouver leur métier une satisfaction esthétique. C'est avec un goût charmant que les Dahoméennes disposent, sur des claies de bois, les écheveaux de perles, aux vives couleurs, les vaisselles d'émail. Et sous leur chapeau de marchande, vaste comme une ombrelle, elles savent bien qu'elles sont jolies. Elles gagnent jusqu'à 5 Frs. par jour, beau bénéfice qui n'enchante pas les maris, privés d'épouse toute une semaine, à chaque voyage. Souvent,

toutes les femmes d'un polygame sont en route à la fois, les vieilles ou les fillettes font la cuisine.

Ces voyageuses, parfois, s'enrichissent. La fille d'un chef de canton d'Allada se déplace avec 6 tonnes de marchandises. Elle paie de gros frais de transport, mais réalise un bénéfice de 15 à 30% sur les articles d'exportation. Pour les denrées alimentaires, elle doit prendre 100 ou 150% sur le prix d'achat, car le déchet est considérable. Malgré cette partie de son commerce qui est la moins lucrative, Hounyo est élégamment vêtue à la mode indigène. Elle ne sait ni lire ni écrire, ne parle pas le français, et le regrette. Elle ne tient non plus de comptabilité, et ignore quels sont ses profits. Elle s'est meublée une jolie chambre à l'européenne, le tient très proprement, gâte ses frères qui font leurs études à Dakar. Elle ne s'est pas mariée.

#### Le Commerce européen et syrien.

Excepté dans les grands centres, où les indigènes achètent des matériaux de construction, des camions automobiles et des boissons alcooliques, les commerçants européens semblent surtout intéressés par l'achat des produits d'exportation et laissent volontiers la vente de détail aux commerçants syriens. Ils leur cèdent la marchandise en .../...

gros, avec une remise et à terme. Un seul agent y suffit. D'une manière générale, les indigènes avertis préfèrent vendre et acheter aux Européens, qui traitent les affaires brutalement mais franchement, qu'aux Syriens moins exigeants mais perfides. La petite clientèle, au contraire, apprécie les gentillesse du Syrien et ne devine pas qu'elle les paie. Le succès du Syrien est là : il parle la langue indigène, fait crédit, prête au besoin, mais se rattrape. Voici comment : les deux plateaux de sa balance ne sont pas de poids égal ; il a deux séries de poids, l'une pour l'achat, l'autre pour la vente ; le mètre marqué sur le comptoir par deux encoches n'a pas 100 centimètres. Les tissus, pliés par mètres, le Syrien les déplie et les replie en yards. Avant d'acheter l'or, il le nettoie un peu trop consciencieusement mais il offre une boîte d'allumettes. Pour mesurer l'essence d'orange, il employait naguère une simple carafe, sur laquelle il avait lui-même marqué le niveau du litre, un peu trop bas. Pour les quantités moindres, il appréciait

au jugé :  $\frac{2}{3}$  de litre pour  $\frac{3}{4}$ . L'administration a imposé des éprouvettes graduées. Les 1000 cmc sont marqués à trois doigts du bord. Mais le Syrien emplit l'éprouvette, et même la fait déborder ; et si le producteur ne se décide pas à vendre, il remet l'essence dans la bouteille au moyen d'un entonnoir qui contient une éponge. Enfin, le Syrien fait acheter en brousse à des prix très inférieurs au tarif ; le commis, en outre, joue sur le prix du litre et celui du kilog.

Cet astucieux commerçant se montre aussi plein de complaisance pour les fonctionnaires indigènes, dont la signature vaut un paiement. A celui qui hésite devant un article coûteux, il insinue : « Vous n'êtes pas obligé de payer ». L'acheteur signe un bon qui l'engage au-delà de ses .../...

.....  
- 117-

possibilités. Il peut même acheter, à crédit, pour 20 Frs. de cigarettes au commerçant européen et le revendre 15 Frs. au comptant chez le Syrien. Ou acheter au Syrien une pièce de tissu à crédit, et la lui revendre, séance tenante, avec 25% de perte. C'est ce qui s'appelle ne pas pratiquer l'usure.

Le manœuvre est aussi un excellent client. On lui vend une valise et des boubous pour la remplir. On offre même de garder la valise, qui pourrait tenter les camarades du propriétaire ; on l'engage à y déposer ses économies. Il va sans dire que la première clef venue ouvre ces valises. Quand le Syrien fait faillite, ce qui arrive malgré tout, valise et boubous sont là, mais l'argent a disparu.

Les Syriens sont de plus en plus nombreux dans les centres, et ouvrent des boutiques partout où les indigènes gagnent quelque argent. Il est bien évident qu'ils contribuent ainsi à stimuler la production et à répandre le confort. Mais leur fortune est trop rapide. D'abord installés dans un réduit garni de quelques pièces de cotonnade, ils ouvrent six mois après un grand magasin, et circulent en voiture. Trop audacieux, ils doivent parfois disparaître mais sous un autre nom, exploitent bientôt une nouvelle localité. Leur comptabilité consiste en bouts de papier, couverts de signes arabes, et jetés dans un tiroir. Ce serait rendre service aux indigènes - sinon les protéger entièrement - que d'exiger, de tout commerçant, une comptabilité claire, et de contrôler les poids et mesures.

VII - Les Métiers.L'artisanat.

Les artisans forment souvent, en Afrique Noire, des castes qui ne se marient pas entre elles ni avec les .../...

.....  
- 118-

cultivateurs. Ces familles ont leurs quartiers dans les villages. Les hommes exercent un métier, les femmes un autre. On les payait autrefois en nature : le forgeron ou le bijoutier gardait la moitié du métal, la potière recevait autant de grain que son vase en pouvait contenir, le harnachement d'un cheval valait un captif. Le tisserand avait droit à deux ou trois coudées, sur dix, de la bande qu'il livrait. Ces modes de paiement sont encore parfois usités (le captif remplacé par une génisse). Mais l'artisanat évolue. Les forgerons utilisent maintenant de petits outils qu'ils achètent au marché, et fabriquent d'objets nouveaux : cadenas, charnières, clefs, etc.... Ils ont appris à transformer les fusils à pierre en fusils à piston. Les cordonniers copient nos chaussures, nos sacs et sacoches. A côté des sièges taillés en plein bois on voit maintenant, sur les marchés, des objets de menuiserie : porte-manteaux, petits bancs, étagères, chaises, bahuts. Les tisserands, sauf quelques-uns qui sont sortis de nos Écoles, utilisent toujours le vieux métier à peigne étroit. Ils ont le grand tort d'adopter les teintures de commerce, plus brillantes que celles du pays, mais de mauvaise qualité. Les bijoutiers consultent nos catalogues et se prennent d'un goût regrettable pour le « modern style » et le « rococo ». Le tailleur de boubous a adopté la machine à coudre, et un autre tailleur est apparu : celui qui confectionne les vêtements européens.

Ces artisans souffrent de la concurrence des objets d'importation. Les cotonnades imprimées, les cuvettes émaillées, les objets de métal, vendus dans les factoreries et jusque sur les marchés, voient leur faveur grandir à mesure que l'argent pénètre au village, en échange des produits de culture. L'artisan ne peut plus vivre de son métier, il ne le pratique plus qu'en saison sèche et se met à cultiver. Dans les villes, où il est privé de cette .../...

.....  
- 119-



ressource, sa vie est misérable : A Conakry, un tailleur de 40 ans, vit seul parce qu'il n'a jamais pu « gagner » une femme. Un bijoutier de même : quand il a 3 ou 5 francs, il les donne à sa voisine pour qu'elle lui prépare un bon plat, quand il n'a pas d'argent... il attend d'en recevoir.

### Le Patronat

A côté de ces petits qui végètent, de plus heureux prospèrent. Porto-Novo a ses maîtres tailleurs, horlogers, imprimeurs. Abidjan, ses restaurateurs. Ces patrons ont boutique sur rue ou salon d'essayage. La maison qu'ils habitent leur appartient, elle est bien meublée, ils ont plusieurs femmes et des enfants qui vont à l'École.

Mais cette prospérité est due, malheureusement, à l'exploitation des apprentis.

### L'apprentissage.

Selon la coutume indigène, les artisans forment des apprentis, que leur confient les familles d'autres artisans. Ces enfants, venus souvent de très loin, sont logés, parfois nourris et habillés par le patron. L'apprenti doit obéissance à toute la famille de son maître et lui sert de domestique. La durée de l'apprentissage était autrefois de 10 à 15 ans chez les forgerons, 2 à 3 ans chez les cordonniers, 6 mois chez les tisserands. Il est évident que, bien avant ce terme, l'apprenti est devenu un véritable ouvrier. Pour finir, il fabrique ses outils. Chez les bijoutiers, on inaugure la nouvelle enclume au cours d'une fête. Tout apprentissage se termine par le don, au patron, de 2 ou 3 bœufs en échange de sa bénédiction.

Les patrons modernes se gardent d'oublier une coutume si profitable. Les tailleurs, principalement, forment .../...

de nombreux apprentis, qui restent quatre ans à leur service en échange de la nourriture et pour finir, versent 500 Frs., ou font une année de travail supplémentaire.

Ensuite, la famille paie au garçon une machine à coudre, et les quelques objets nécessaires à l'exercice

de sa profession. Il s'installe dans un rez-de-chaussée, colle au mur quelques gravures de modes et attend la clientèle. Mais à peine si ses amis le font travailler, les patrons forment trop de tailleurs pour les besoins de la ville. Notre jeune artisan paie son loyer, sa patente, il porte des vêtements corrects. Mais il ne mange pas.

Les tailleurs de vêtements indigènes se tiennent, avec leur machine à coudre, sous la vérandah des maisons de commerce. Ils ne sont pas les employés du commerçant, mais du propriétaire de la machine. Certains de ces patrons ont plusieurs apprentis piqueurs qu'ils nourrissent et habillent. A Kindia, chaque piqueur rapporte environ 12 Frs. par jour, fil et patente payés. Il doit piquer gratuitement pour le commerçant, en guise de loyer pour la vérandah.

Le métier de tailleur de boubous, appris en quelques semaines, il l'exerce pendant quelques ans avant d'être libre. Si sa famille ne peut pas lui acheter une machine, il continue à piquer, pour sa nourriture. Des vieux ont passé ainsi toute leur vie en servage.

Les patrons européens, menuisiers et maçons, mécaniciens, apprécient, eux aussi, la facilité avec laquelle on obtient une main d'œuvre gratuite, en faisant valoir que l'apprenti pourra devenir ouvrier qualifié ou patron. Ils emploient le plus grand nombre de jeunes gens possible, et le plus longtemps possible contre une nourriture sommaire. Ils se soucient moins de les former que de les utiliser. Ainsi voit-on en Côte d'Ivoire principalement, des .../...

maçons indigènes construire des maisons qui, à peine achevées, s'écroulent.

On conçoit que de tels ouvriers, s'ils ne sont pas en mesure de s'établir, et c'est le cas de presque tous, ne trouvent pas d'emploi. Les patrons préfèrent engager de nouveaux apprentis. Ainsi, les grandes villes sont-ils pleines d'ouvriers chômeurs, qui se tiennent pour qualifiés, et ne veulent pas s'employer comme manœuvres. Cependant, les postes de l'intérieur manquent d'ouvriers qualifiés. Notons enfin que les Missionnaires, eux aussi, usent longuement des apprentis. A Conakry, ils ne nourrissent pas cette main d'œuvre gratuite. Toute cette question de d'apprentissage constitue un grave problème, difficile à résoudre et qui demande à être examiné par l'Inspection de l'Artisanat.

Transports et chauffeurs.

A cette série de patrons européens ou indigènes nous ajouterons les transporteurs.

Les régions de haute production, sont fréquentées par des camions qui prennent en charge les indigènes et leurs marchandises. Signalons d'abord que ces transporteurs respectent peu les règlements limitatifs des charges, qu'ils acceptent des voyageurs sans avoir rempli les formalités nécessaires, et qu'enfin ils confient, à des chauffeurs imprudents, des voitures aux commandes fatiguées. De là, une usure excessive des routes, d'ailleurs souvent trop étroites, et des accidents nombreux, qui font souvent de multiples victimes.

Les transporteurs, Européens ou indigènes, sont rivaux mais non égaux. L'Européen, en effet, est souvent subventionné par l'administration comme courrier. Ses frais sont .../...

..... . .  
- 122-

ainsi couverts, et au-delà. Il peut donc se montrer peu exigeant lorsqu'il transporte un particulier et ses marchandises. C'est ainsi que 100.000 Frs. de subvention seraient versés au concessionnaire du service postal Bouaké-Man. Ses frais annuels s'élèveraient à 52.000 Frs. Il ferait en outre payer, pour une tonne de ciment : 405 Frs. aux particuliers et 750 Frs. à l'administration ; 60 Frs. au voyageur indépendant et à l'administration, 85 Frs. pour un fonctionnaire.

Les prix consentis aux particuliers sont donc peu élevés. Si l'entrepreneur indigène, qui n'est pas subventionné, les applique, il est en déficit. Pourtant, quand les clients s'adressent à lui, c'est pour obtenir un meilleur prix que chez l'Européen. Et d'autre part, le camion s'use rapidement, les frais de réparation sont considérables. La seule chance qu'a le transporteur indigène de s'attraper, c'est, lorsqu'il rentre à vide, d'entasser, debout, beaucoup de Noirs. Mais il n'en trouve pas toujours. Ainsi, tel mécanicien qui a employé ses économies de plusieurs années à l'achat d'un camion de 26.000 Frs., végète jusqu'au jour où son moteur lui refuse tout service. Ce jour-là il est ruiné.

Plus heureux est son chauffeur, qui réalise, sur certaines routes, de gros bénéfices avec des voyageurs clandestins. Mais le chauffeur cède à l'envie de devenir patron.

Artisans féminins.

Les femmes des forgerons fabriquent la poterie, teignent et brodent le cuir, elles sont coiffeuses, tatoueuses. Les femmes des cultivateurs décorent les Calebasses, tressent des corbeilles, filent le coton, et le teignent. Que peuvent rapporter ces occupations ?

.....  
- 123-

Une potière du Niger, s'en va à 2 km. chercher la terre pour un seul canari. Elle le modèle, le met à sécher, retourne chercher de la terre. Pour la cuisson, il faut rassembler beaucoup de bois et d'herbe. Enfin elle charge de 6 ou 8 canaris un support spécial, en forme d'échelle, la place sur sa tête et s'en va au marché. Elle en rapporte 3 ou 4 francs, c'est son bénéfice d'une semaine.

Une décoratrice de Calebasses de la même région, use d'un procédé de réserve à la cire ; elle achète en un jour deux Calebasses à 1 Fr. Mais il a fallu les faire pousser et les creuser.

La fileuse de coton de Dori met deux mois pour préparer le fil nécessaire à une couverture. Elle a payé ce coton de 10 à 20 Frs. suivant la saison. Le tisserand demandera 20 Frs. pour exécuter le travail auquel il emploie 5 jours. La femme vend la couverture, au dioula, 50 ou 60 francs, il la revend 80 ou 100. Elle a gagné en deux mois une vingtaine de francs.

Les femmes des villages lacustres de Porto Novo font en 3 jours une natte qui leur laisse 1 Fr. de bénéfice ; les femmes foulah font de jolis plateaux en paille de plusieurs couleurs. Les plus grands exigent 8 jours de travail, et sont vendus 2 Frs.

Citons encore les fabricantes de bracelets de perles de Tombouctou : Il faut 0,25 de perles par collier. Ils valent 50c., une femme en fait 3 par jour, et gagne 75 centimes.

A Kindia, les femmes soussou sont teinturières. Ayant plissé le tissu avant de le passer à l'indigo, elles obtiennent des jeux de bleu et de blanc d'un très joli effet. Mais elles achètent le tissu au commerçant syrien, à crédit, il leur vend 30 francs ce qui vaut 25 et après beaucoup de peine, de frais, de temps passé, il ne reste à l'ouvrière que 7 Frs. ou 7 Frs. 50 de bénéfice.

Les coiffeuses, en revanche, prennent de 5 à 10 Frs. pour le travail d'une journée, et vivent à leur aise.

De tous ces travaux, la technique est purement indigène. Nous verrons les écoles apporter de nouvelles industries, de nouvelles méthodes. Une seule technique semble avoir été adoptée : la broderie. A Abidjan, quelques femmes brodent sur calicot de grossiers napperons qu'elles vendent très bon marché. A Porto-Novo, une vieille métisse enseigne depuis 40 ans la couture, la broderie, le crochet aux fillettes. Travaux très laids et mal exécutés. Le prix des leçons et de 10 Frs. par mois, mais la pauvre métisse ne parvient guère à tirer des familles que quelques beignets ou un poulet.

Main d'œuvre prestataire.

Il nous reste, avant de conclure, à grouper ici quelques observations relatives à la main-d'œuvre prestataire.

Si ceux qui l'ont organisée avaient bien connu des mœurs indigènes ils y auraient trouvé la formule même du travail collectif, celle qui convient aux Noirs. Il existe, en effet, presque dans chaque village, une Société des Jeunes Gens, qui prête son concours pour les travaux agricoles. Ils arrivent accompagnés des tam-tams, se mettent en ligne, et c'est à qui arrivera le premier au bout de la tâche. Le soir, le propriétaire du champ offre un grand repas, et les filles viennent danser.

Si une tâche était assignée aux prestataires, si de bons repas, avec viande, leur étaient servis, non seulement ils accepteraient les prestations - à la condition d'y voir un but directement utile aux prestataires - mais ils se garderaient d'y envoyer enfants et vieillards à leur place.

On a fait, des prestations, une sorte de châtiment immérité, et sans limite. Malgré des règlements, des directives multiples, elles sont restées abusives :

D'une manière générale, beaucoup d'enfants, de vieillards dans les équipes. Elles sont parfois composées entièrement d'enfants de 10 à 14 ans et de vieillards. Les administrateurs se disent impuissants à obtenir le travail des adultes, qui viennent un jour et se font

remplacer le lendemain. Au Lobi, le père de famille vient avec femmes et enfants pour en avoir plus vite fini. Je n'ai vu aucune femme sur les routes, il y en aurait parfois encore. Elles sont, en tout cas, employées au portage des matériaux de construction ou des vivres que certains administrateurs réquisitionnent.

Les chefs de canton appellent aux prestations toujours les mêmes individus. A Fada, un garçon qui avait déjà servi plusieurs fois dans l'année, est grimpé dans un arbre et menacé de se jeter en bas si on ne le tenait pas quitte. L'ordre ayant été maintenu, le garçon s'est élancé, on l'a relevé mort.

A Man, pour la construction d'une route de montagne (d'ailleurs sans intérêt et clandestinement entrepris par l'administrateur, dans un but touristique) une centaine d'hommes ont attaqué le roc pendant plusieurs mois, sans recevoir aucune nourriture. Les rebelles ont été frappés.

Ces abus vont disparaître. Les prestations seront rachetées et les routes entretenues ou construites par des manœuvres payés. Les essais ont fait apparaître quelques difficultés d'application du nouveau régime : Dans certaines régions, les hommes sont venus comme d'habitude et ont été stupéfaits de recevoir de l'argent. Mais l'ayant reçu, ils n'ont pas voulu continuer à travailler. Dans les centres de grosse production, les cultivateurs ont accueilli .../...

avec joie le rachat, mais ne veulent pas donner de journées payées. Certains, ayant payé, refusent d'exécuter les travaux de village.

A Toumodi, on a trouvé facilement des manœuvres pour la route. Mais les patrons s'en plaignent : Les hommes, disent-ils, préfèrent travailler sur la route pour 4,50 qu'à la plantation pour 3 Frs. et la nourriture, voire qu'aux coupes de bois pour 5 Frs. Et cela parce que, sur la route, on n'exige pas de rendement. Intéressante répercussion du nouveau régime sur la valeur de la journée de travail. Mais il conviendra de stimuler le zèle des terrassiers, soit en leur assignant une tâche raisonnable, soit en accordant une légère prime au rendement. Un moyen d'obtenir des terrassiers qualifiés serait de les nommer auxiliaires à l'administration. A Porto-Novo, les anciens élèves des écoles se font volontiers manœuvres des P.T.T., pour le titre.

Beaucoup d'administrateurs sont opposés à la nouvelle formule : ils ne s'y retrouvent pas, disent-ils. Ce qui prouve qu'ils abusaient. Aussi ne prennent-ils pas

la peine de convaincre les chefs de chercher une solution ; bien peu comprennent qu'il faut compter avec le temps, l'expérience, pour mettre au point et faire adopter une réforme dont le bien-fondé n'est pas à discuter.

D'autres, déjà, ont découvert, au rachat des prestations, un singulier avantage : c'est ainsi qu'à Korhogo le commandant de cercle, ayant perçu pour chaque subdivision le montant du rachat, le garde en partie pour les besoins du centre et laisse les chefs de subdivision dans l'impossibilité des payer les manœuvres de remplacement. Enfin, une dernière difficulté : les prestations pesaient sur les hommes, on en a réparti le montant sur les hommes et les femmes, c'est sans importance si le père ou le mari paie.

.....  
- 127-

Mais dans certaines régions les femmes s'acquittent elles-mêmes de leur impôt et nous avons vu avec quels gains parfois dérisoires. La nouvelle charge leur est lourde.

#### L'effort vers un équilibre social.

Ainsi prise à part, l'évolution d'origine purement commerciale a ses dangers, multiples et graves, et auxquels il est souvent difficile de remédier. Pourtant, l'administration parvient, peu à peu, à atténuer le jeu des forces contraires et à faire régner plus de justice. Il faut compter, pour établir l'équilibre, sur son effort culturel, qui est considérable, et que nous allons maintenant examiner.

.....  
- 128-

### TROISIÈME PARTIE

#### L'ÉVOLUTION CULTURELLE ENSEIGNEMENT et SERVICE DE SANTÉ

Nous avons vu déjà, en matière de justice, d'agriculture, d'élevage, l'administration jouer un rôle éducatif. Dans tous les domaines, elle se donne pour tâche de diriger ou de redresser l'évolution. Nous ne saurons ici étudier cette action dans toute son ampleur et nous nous bornerons à l'envisager sous ses aspects les plus larges et les plus directs : dans l'Enseignement et le Service de Santé.

.....  
- 129-

### L'ENEIGNEMENT

L'Afrique Occidentale, telle que nous l'avons trouvée, n'était ni intellectuellement ni moralement « inculte ». On fait grand état de ce que les Noirs n'avaient pas l'écriture. Mais leur langue sonore est bien un moyen conventionnel de transmettre des idées, et qui pourrait les inciter à sourire de nous, qui avons trouvé si tard le téléphone.

Même dans les régions les plus arriérées, une éducation est donnée à l'enfance, au cours d'une période d'initiation : éducation de la volonté, enseignement de la politesse et du respect dû aux vieillards, histoire de la race, chant, danse, rien n'y manque et la méthode elle-même, basée sur la démonstration et le jeu, est celle-là à laquelle l'Europe revient, après avoir trop sacrifié aux livres.

La légende reflète cet enseignement, véritable culture de l'héroïsme et où le Noir apparaît bien éloigné de la veulerie qu'on lui prête souvent. Des contes finement ironiques sont parfois recueillis chez les peuples que d'aucuns disent « abruties » (les Mossi, par exemple). Presque partout, un art scénique est à l'honneur, cultivé par des mimes remarquables, des acrobates étonnants. De la statuaire « nègre », il est inutile de souligner la haute valeur, que l'Europe a prônée. La musique n'est pas riche en mélodie, mais ses rythmes l'imposent à l'attention.

Une autre culture s'est juxtaposée à celle-ci : la culture musulmane. Surtout fondée sur la mémoire, elle développe peu l'esprit, mais elle s'accompagne de préceptes moraux qui suscitent la douceur, la pondération. Elle fut le privilège d'une élite. A côté d'elle les vieux dons ont continué de s'épanouir.



La civilisation que nous apportons aux Noirs tend à développer dans un sens nouveau, un sens scientifique, à faire du cerveau de l'évolué un instrument précis, discipliné. Sur cette base, on espère voir les arts anciens s'épanouir. Tout d'abord, ils sont inévitablement mis en sommeil. Il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Les dons naturels sont ici trop puissants pour s'éteindre. Ce qui importe d'abord, c'est de faire l'Afrique Noire plus saine, plus éclairée, plus mûre.

Afin de préparer l'évolution des masses indigènes, par un enseignement largement distribué, simple, adapté en milieu familial auquel l'enfant ne doit pas être enlevé, les écoles rurales ont été créées. Les études générales n'y dépassent pas le niveau du cours élémentaire, une large part est laissée à des travaux pratiques de culture et d'artisanat, organisée sous forme de mutuelles scolaires.

Ces écoles sont confiées à un personnel indigène que dirige un chef de secteur généralement européen, mais qui cèdera la place aux instituteurs locaux, à mesure que les sujets plus nombreux obtiendront les diplômes nécessaires.

Il importe donc de former des instituteurs, et en outre des médecins, des vétérinaires, des commis pour les services administratifs, et des techniciens.

Les écoles régionales réunissent les meilleurs élèves des écoles rurales, les préparent au C.E., poursuivent leur formation agricole et les dirigent, par une sélection nouvelle, vers les écoles supérieures, les écoles normales rurales, les écoles professionnelles, la Maison des Artisans, l'école des Pupilles de la Marine.

L'école supérieure prépare les candidats à l'école normale William Ponty, d'où sortent des instituteurs .../...

régionaux, les commis expéditionnaires et les candidats aux écoles de médecine et vétérinaire.

Les écoles professionnelles préparent à l'école technique supérieure, qui forme des agents pour les Travaux Publics.

Nous étudierons principalement l'école rurale, qui cherche encore sa voie, et pose, dans chaque région, un problème différent.

I - L'Enseignement des Garçons. -L'Ecole Rurale.

L'école est plus ou moins appréciée des populations : On peut la dire assiégée dans les grandes villes et dans les régions de plantations riches : Côte d'Ivoire et Guinée. Le recrutement est facile à quelques exceptions près, partout où passe la grande route : Moyen Dahomey, Moyenne Côte d'Ivoire, Basse-Guinée.

Ailleurs, les enfants de fonctionnaires, de commerçants, sont volontaires, mais la population rurale doit être recrutée.

Les chefs, sachant que leurs fils, incultes, ne leur succéderont pas, les font généralement instruire. Ils se gardent parfois de fournir d'autres enfants, dont ils redoutent la concurrence. Au Fouta-Djallon, où la population est très attachée à l'islam, des motifs religieux éloignent de l'école les fils de chefs, bien persuadés de succéder à leurs pères, qu'ils savent puissants. Les enfants recrutés dans cette région sont des pauvres, des orphelins, souvent peu doués. Si l'instituteur s'avise de choisir lui-même un enfant éveillé, la famille prétexte une maladie .../...

.....  
- 132-

pour le reprendre. Plus rebelles encore à notre enseignement sont les Touareg.

D'une manière générale, dans les centres musulmans moyens, le recrutement est difficile, dans les grands centres l'influence européenne l'emporte, les écoles regorgent d'élèves.

Certains animistes sont également difficiles à conquérir : ils désirent rester fidèles à leurs mœurs, et nous prêtent de malveillants desseins.

Voici un exemple de cette opposition chez les Bobo, on y verra les femmes au premier plan et cependant vite conquises. « Quitter le village, dit un instituteur bobo, c'était, en 1923, toute une affaire. Un garçon allait-il au village Marka, acheter un boubou, il retrouvait les femmes en larmes :

- Trois jours sans te voir ! On te croyait disparu ! Quand l'école fut ouverte, le chef de canton demanda un enfant par famille.

- Donne le tien d'abord, lui répondit-on. Ainsi, notre instituteur fut désigné. Sa mère se jeta dans le puits et se cassa le bras. Elle croyait qu'on

allait vendre son fils, ou le tuer. Les parents consultaient des charlatans, qui les rassuraient.

L'enfant partit en pleurs. A la fin de l'année scolaire, il aurait voulu ne pas retourner chez lui. Quand sa mère le vit, elle fut si surprise et contente qu'elle mit à ses pieds une corbeille contenant 15.000 cauris. Mais ses tantes l'injurièrent :

- Imbécile ! il fallait te rendre insupportable, te faire renvoyer ! Tu aimes l'école ? Ne lui donnez pas à manger !

Puis, de l'école sortirent les premiers infirmiers. Les mères offrirent leurs enfants.

.....  
- 133-

Cet exemple méritait d'être cité, car il donne tort aux pessimistes.

#### L'hébergement des écoliers.

Une des plus graves difficultés que rencontre le recrutement rural est l'hébergement des élèves de brousse.

Sachant que les adultes consacrés aux travaux des champs en obtiennent juste de quoi vivre, comment a-t-on pu penser que des enfants, retenus en classe une partie de la journée, parviendraient à se nourrir ? Nos méthodes de culture, certes, sont supérieures à celles des Noirs, mais compliquées : ils doivent d'abord les acquérir. Ainsi les Mutuelles Scolaires ne peuvent fournir aux élèves qu'un ou deux bons repas par semaine, ou un mauvais repas chaque jour, à moins que le maître, visant au rendement, se contente de commander au lieu de démontrer.

Il y a lieu d'ajouter que les repas ont un autre but que celui de nourrir les élèves, ils doivent leur faire connaître le goût des produits nouveaux qu'ils cultivent, sinon, comment espérer voir ces plantes s'introduire au village ? Il est donc nécessaire qu'une partie au moins de ces produits soit consommée à l'école et non vendue aux Européens..

Mais les enfants étrangers à la localité doivent être nourris chaque jour. Quelques Sociétés de Prévoyance, celle de Sédhio, notamment, ont pris à leur charge cette dépense. Quelques cercles ont institué des cantines, d'autres subventionnent l'école, parfois pauvrement : à Gaoua, 8 Frs. par trimestre et par élève :

un enfant ne peut être nourri à moins de 33 Frs. (0,39 par ration).

Dans la majorité des cas, les familles doivent fournir le grain et des cuisinières. Pour les fils de notables, rien de .../...

.....  
- 134-

plus aisé ; mais les pauvres, même désignés par le chef, sont à la charge de leur famille. Il en résulte de graves difficultés : dans toute famille rurale, l'enfant aide aux cultures à partir de 10 ans, quelquefois. Il doit produire ce qu'il consomme. Nourrir celui qui n'aide pas, qui « déserte » en quelque sorte, apparaît aux parents non seulement injuste mais immoral : c'est renverser les rôles et faire, du père, le serviteur du fils. C'est ainsi qu'à Djougou, l'écolier recruté en brousse ne reçoit de sa famille aucun subside : l'instituteur ne peut que le renvoyer. Des parents moins rigoureux donneraient volontiers l'enfant en saison sèche, mais veulent en hivernage qu'il produise le grain qu'on lui enverra à l'école. Or, l'hivernage, c'est aussi la saison des cultures scolaires.

Enfin, certaines familles informées donnent volontiers leurs fils et les nourrissent, dans l'espoir d'en obtenir, plus tard, des subsides. Mais quelques-uns se plaignent que le chef de canton, chargé de réunir les provisions et de les faire parvenir à l'école, en prélève une part.

Quelques écoles ont des campements ; celui de Boundiali est pourvu d'étagères formées de caisses à l'essence réunies, de vaisselle d'émail, de couverts de métal.

Mais comment l'enfant peut-il vivre en campement, même avec des vivres fournis par sa famille, si personne ne les lui prépare ? Quelques-uns pilent eux-mêmes leur grain et le font cuire ; beaucoup refusent de le faire et les parents cherchent un logeur. Deux sortes d'arrangements peuvent donc se conclure : ou bien la famille fournira le grain et l'enfant rendra de menus services ; ou bien l'enfant sera un véritable domestique, travaillant pour sa nourriture. Il va sans dire qu'il y a peu de différence .../...

.....  
- 135-

entre l'une et l'autre condition. Certains logeurs n'utilisent pas leur pensionnaire, mais s'approprient la

moitié de ses provisions et le sous-alimentent. Ils prennent parfois la moitié de l'allocation des boursiers qui achètent avec le reste quelques beignets et des cigarettes.

Enfin, le logeur est souvent un marabout, qui s'est chargé d'enseigner le Coran à son hôte et qui n'y manque pas. La journée d'un tel écolier est employée comme suit :

- de 6 à 7 : Coran (sauf le Jeudi et le Vendredi)
- de 7 à 7 ½ : 2 voyages au marigot éloigné de 300 m.
- de 7 ½ à 11 : français
- de 11 à 14 : repas et ramassage d'un fagot de bois.
- de 14 à 18 : plantations de la Mutuelle Scolaire
- de 18 à 20 : 3 voyages au marigot et repas
- de 20 à 21 : Coran

Le Jeudi et le Dimanche, cet enfant ramasse du bois, va au village voisin (5 km) en rapporte son riz et revient arroser le jardin scolaire.

On dira que nos écoliers européens sont aussi occupés. Mais ils sont bien nourris. Cet enfant-là mange uniquement du riz. Encore est-il un heureux, que ses parents approvisionnent. D'autres, pour gagner leur ration, doivent balayer les cours, laver la vaisselle. Ils n'ont, entre les classes, aucun répit. Et s'ils n'apprennent pas le Coran, ils aident au portage, au pilage, vendent sur le marché, travaillent le Jeudi et le Dimanche aux cultures.

Outre que l'enfant est fatigué, sa condition nuit au prestige de l'école.

D'une manière générale, le problème de l'hébergement est un grave obstacle au large recrutement. Il est cependant nécessaire d'instruire quelques enfants de brousse. « A Kolda, dit l'Administrateur, il n'y a pas dix lettrés dans le cercle, personne ne comprend l'esprit des Sociétés de Prévoyance ». Ainsi, non seulement les populations n'évoluent pas, mais leur rendement ne peut pas augmenter. Au dispensaire, en outre, on se plaint de communiquer difficilement avec certaines races, parce que ni infirmier ni sage-femme ne connaissent leur langue.

#### L'école et l'enfant.

Autre chose est l'opinion des parents sur l'école et celle des enfants. Souvent récalcitrants au début, ils s'acclimatent généralement en peu de temps, apprennent à

aimer l'étude, pleurent quand il faut retourner au village.

Ceux qui restent les plus réfractaires sont les musulmans de races « nobles », nomades ou anciens nomades. Nul doute qu'on exprime chez eux des sentiments d'hostilité envers l'administration. A Dori (Niger), un grand garçon targui au visage voilé (d'ailleurs excellent élève), déclare farouchement ne pas aimer l'école. A Pita (Fouta-Djallon), des garçons s'enfuient des villages pour ne pas être recrutés, mais ceux qui entrent à l'école s'y plaisent quand ils peuvent vivre dans leur famille. De même à Kindia, à Banfora. Chez les Lobi, l'enfant s'enfuit jusqu'à dix fois et cela, semble-t-il, parce que le père n'a aucune influence sur lui : dans le ménage lobi, la mère prépondérante laisse grandir leurs fils à leur guise et ne songe qu'à les protéger de l'autorité paternelle. Après deux ou trois années, cependant, l'enfant s'habitue à la discipline, et ne voudrait plus quitter l'école.

.....  
- 137-

Goût très vif pour l'école chez la plupart des autres « animistes » : Diola d'Oussouilles, Guéré de Guiglo, (qui viennent eux-mêmes s'offrir au Commandant de Cercle, à son passage) ; Gourmantché de Fada, races diverses de Kandi, Allada, Pobé.

#### Aptitudes intellectuelles.

Les aptitudes intellectuelles sont remarquables d'une part chez les Touareg, les Peulhs, les Marka, d'autre part chez certains « primitifs » : notamment les Somba qui font des progrès rapides, aiment le dessin, le chant, et jouent la comédie avec succès. Les Kissi sont supérieurs à leurs voisins Malinké brisés par la discipline familiale et les Gourounsi l'emportent sur les Mossi pour la même raison. Les Bassari et Cognagui ont l'esprit ouvert mais se montrent timides comme des filles. Les Bobo, les Lobi, sont zélés mais d'esprit lent.

#### L'Enseignement agricole.

L'enseignement agricole, organisé sous forme de Mutuelle Scolaire, est diversement accueilli suivant les milieux. D'une manière générale, les parents, même

ruraux, voient, dans l'école, un moyen, pour leurs fils, d'acquérir un rang et une solde. Ils n'envisagent pas l'échec. D'autre part, les fils de chefs, qui sont nombreux dans les classes, et les fils de races « nobles », (comme par exemple les Djermah, devenus cultivateurs par la suppression de l'esclavage et mécontents de cette « déchéance ») souhaitent d'échapper à la culture et non s'y accoutumer. A Mamou, région musulmane cependant, la cause est déjà gagnée, car les parents usent de la charrue. « Un cultivateur, disent-ils, est plus heureux qu'un commis à 300 Frs. »

.....  
- 138-

Enfin, parmi les cultivateurs de vieille souche, beaucoup s'éveillent aux méthodes nouvelles. Les autres y viendront : A Boundiali, les parents visitent les champs de la Mutuelle, comparent le rendement des terres fumées et non fumées - car on a soin de ménager des terres « témoins » - Ils conviennent d'un avantage en faveur des premières, trop péniblement acquis, disent-ils. Mais leurs enfants demandent des graines pour les semer chez eux.

A Kandi, au cours d'ardentes palabres, on discute nos méthodes, on en adopte quelques-unes : Un beau champ de coton frappe l'instituteur, il s'enquiert : un de ses élèves dirige les cultures de son père. De même, à Dalaba les enfants emportent des plants, leur mère les soigne, ils rendent compte au maître des résultats obtenus.

A Allada, les parents sont favorables à l'enseignement agricole, mais ils veulent « du nouveau ». Autrement, disent-ils, nos enfants apprendront aussi bien chez nous et à notre profit ».

A Agboville, les planteurs sont plus intéressés par les cultures scolaires que les élèves eux-mêmes. A Abomey-Calavi, au contraire, caféiers et maïs plaisent aux enfants, non aux parents, qui préfèrent les études intellectuelles.

A Kissidougou, un élève a planté des caféiers qui commenceront à produire quand il aura terminé ses études. Il envisage déjà de se faire planteur quand il aura sa retraite de fonctionnaire !

Certains enfants des régions dites « attardées » préfèrent la culture à enseignement général. Ainsi les Guerzé et Manon de N'Zérékoré. Les Somba aiment « trop » la terre, dit un instituteur indigène.

.....  
- 139-

Il est rare que les enfants n'apprécient pas au moins le jardinage et surtout les fleurs. Et à ce propos, il est bon de souligner le rôle précieux que peut jouer la beauté en matière d'éducation. Les terrains des Mutuelles sont souvent dépourvus de tout agrément, et même pas enclos. Ceux qui forment un petit domaine, riche en verdure, les enfants les aiment. Ainsi à Man, à Sédhiou. On dira que ce sont là des régions humides. Mais au milieu des sables même, il n'est pas un jardin administratif qui ne soit luxuriant. Ajoutons que l'arrosage du jardin ne doit pas être une corvée parallèle à celle des prisonniers occupés au jardin administratif, mais un exercice intelligent.

### L'Enseignement manuel rural.

Des travaux manuels divers sont exécutés dans les écoles : menuiserie, serrurerie, tissage, reluire, cordonnerie, tannage. Selon les régions - et peut-être aussi selon la méthode du maître - les travaux sont plus ou moins appréciés des élèves.

Tout d'abord, l'artisanat, comme l'agriculture, est méprisé par les races « nobles ». Les enfants acceptent les leçons qui leur sont données, mais sans joie. Il semble aussi que les maîtres les astreignent parfois à une production fastidieuse : celle des cigarettes, par exemple. Ce n'est là ni un métier ni un véritable moyen de cultiver l'habileté. Il vaudrait beaucoup mieux encourager les élèves à fabriquer des objets qui pussent devenir utiles au village. C'est ainsi qu'à Macenta et N'Zérékoré, les adultes ayant vu fabriquer, à l'école, des coussins de raphia, ont compris quel parti ils pouvaient tirer de cette matière et de cette technique. Ils ont conçu un modèle de sac profond, muni d'une corde .../...

et le suspendent à l'épaule : voilà l'objet utile et capable de plaire. Cet exemple montre aussi que même mal présentée une idée nouvelle peut faire son chemin, et que l'effort n'est point perdu.

Ajoutons que dans les cercles dirigés par des militaires (Macenta, Batié), les sous-officiers donnent des leçons de culture physique qui plaisent beaucoup aux élèves. A Macenta, un portique avec des agrès a été construit à leur intention, ils l'apprécient vivement.



Enfin, à Macenta, également, un musée, étranger à l'école, a été constitué. Il groupe des objets de fabrication indigène et quelques souvenirs. Une telle initiative pourrait être imitée par les instituteurs.

### L'Avenir des Elèves.

La plupart des élèves, dès l'école rurale, veulent devenir fonctionnaires. Et chacun serait persuadé d'y réussir si les maîtres ne s'efforçaient de leur représenter les possibilités d'échec, la nécessité de le prévoir.

Parmi les carrières administratives, celles qui ont la préférence sont celle de médecin-auxiliaire à cause de l'uniforme, de commis-expéditionnaire « parce qu'on est assez tranquille, qu'on sait toutes les affaires du cercle, qu'on peut aider ses parents devant la justice ». Chez les éleveurs, beaucoup veulent devenir vétérinaires. La profession d'instituteur est peu recherchée parce que moins bien rémunérée et peu considérée, celle d'instituteur rural, encore inférieure, ne tente à peu près personne.

Dans certaines villes, les parents préfèrent leurs enfants comme commis de boutique et obtenir un salaire immédiat, ou en faire des commerçants. Ils retirent ainsi de l'école d'excellents élèves, qui pouvaient espérer faire .../...

carrière. Dans les régions de cultures riches, les garçons se feront volontiers planteurs. Ils n'envisagent pas ainsi de travailler la terre, mais de la faire travailler, par des manœuvres, ou par leurs femmes et leurs enfants.

Enfin, quelques-uns seront cultivateurs, soit parce que leurs parents les y destinent, soit parce que, disent-ils « on n'a pas de chef, on est libre ». Presque tous les Somba de Natintinguou retourneront à la terre.

Parmi les métiers manuels, celui de mécanicien est apprécié à Forécariah ; à Dalaba, celui du tisserand..

Les candidats fonctionnaires déçus se rejettent plutôt sur le commerce que sur la culture. A Agboville, ils se font commis à 150 ou 175 Frs. par mois ; plus tard, leur père ayant versé caution, ils deviendront agents et gagneront 1.5000 Frs. par mois, plus les profits occultes.

Ceux que leurs parents ne peuvent pas aider préfèrent souvent retourner au village, où des sarcasmes cuisants, persistants, les attendent. Ils se font chauffeurs, boys, apprentis. Certains connaissent la misère et finissent par vivre d'une manière peu honorable.

### Le problème de l'école rurale.

L'école rurale a été créée précisément pour éviter de si fâcheux résultats. Elle n'atteint donc pas toujours son but et demande à être modifiée, mieux adaptée aux diverses populations. A quoi bon, par exemple, enseigner la culture attelée à des enfants qui ne posséderont pas de bœufs, ou qui cultiveront le riz par casiers ? A quoi bon faire cultiver à la houe dans le seul but de récolter la nourriture des élèves, faire des tisserands dans une région qui ne .../...

.....  
- 142-

ne produit pas de coton (Allada) ; exploiter des orangers et astreindre les écoliers à de fastidieux grattages (Fouta-Djallon) ; exiger d'eux qu'ils cultivent, pour la vente aux Européens, des légumes qu'ils ne goûteront même pas ? Il faut étudier partout non pas quel gain peut réaliser la Mutuelle, mais quel progrès elle peut introduire, dans la culture familiale, pour soulager le travailleur et augmenter ses profits.

Enfin, il ne faut pas dégoûter l'enfant de la culture, en l'y astreignant trop jeune, en cherchant à le dresser, à le faire produire, plutôt qu'à l'éclairer. A cet égard, la méthode qui consiste à faire des cultures le centre d'intérêt est excellente, elle fait de l'école un ensemble vivant. Il est bon aussi de mettre en évidence que la Mutuelle appartient aux élèves, et qu'ils doivent, sinon la gérer eux-mêmes, du moins en comprendre la gestion. C'est là une excellente initiation du cultivateur à la Société de Prévoyance.

Les instituteurs européens ont foi dans l'école rurale. Ils cherchent sa formule rationnelle, pour leur région. Voici quelques suggestions :

M. BRUN, directeur de l'école de Bobo-Dioulasso, voudrait que les écoles de village fussent à deux classes et les voir recruter, tous les deux ans, des élèves jeunes, qui ne cultiveraient pas. Ces jeunes d'adapteraient plus aisément ; en outre, ils pourraient être rendus à la terre sans difficulté. Parmi eux, les

meilleurs sujets seraient choisis et envoyés dans une école à trois classes, dont les programmes seraient ceux de l'école rurale actuelle. Une section d'adultes pourrait être affectée aux gros travaux et fournirait des chefs d'équipes. M. BRUN affirme qu'avec la culture attelée, les élèves doivent pouvoir récolter leur nourriture. Les terrains seraient volontiers préparés par .../...

.....  
- 143-

le village, qui échapperait à la nécessité de nourrir les élèves. Les chefs de cantons sont favorables à cette formule et paieraient les charrues.

Ce souci de M. BRUN de prendre des élèves jeunes, rejoint celui de beaucoup de parents évolués qui se désolent du temps perdu par leurs enfants en attendant l'âge scolaire. Ceux qui le peuvent les instruisent eux-mêmes, pour leur faire gagner du temps.

Le directeur de l'école de Sédhiou, M. DIAGNE-MAPATÉ, du cadre européen, s'est surtout préoccupé du retour au village. Avec l'assentiment de l'Inspection de l'Enseignement, il a partagé son cours élémentaire en 2 sections, l'une rurale, composée des élèves les plus anciens et les plus âgés, qui sont aussi les moins doués, l'autre urbaine. La section rurale a son camp, les bâtiments ont été construits, meublés par les élèves eux-mêmes, qui sont nourris par les soins de la Société de Prévoyance. Dans cette section peuvent entrer les élèves refusés au C.E. ; 15 ou 20% d'entre eux préfèrent se placer, mais les autres acceptent volontiers de perfectionner leur formation agricole. Des élèves d'école rurale, qui n'ont pas été admis ni même présentés à l'école régionale, sont également entrés dans cette section. Un grand garçon qui n'avait jamais fréquenté l'école s'est offert et a été accepté.

M. DIAGNE-MAPATÉ ne sait pas encore combien d'années il devra et pourra garder chaque promotion, mais il est enchanté de la bonne volonté qu'il rencontre. Ses élèves sont d'âge à comprendre la culture et à s'y intéresser, ils s'y savent destinés, de véritables ruraux d'un nouveau style seront ainsi formés. Mais il faut songer à leur installation au village et au moyen de les suivre. .../...

.....  
- 144-

C'est aussi l'avis de M. HERVÉ, chef du secteur de Labé : « Il conviendrait, dit-il, de relever, au village,

le prestige du cultivateur et de l'artisan évolués. Nous ne devons pas les renvoyer comme des incapables, mais marquer qu'ils ont acquis une valeur, et leur permettre d'en faire usage ». Il propose à cet effet de donner une charrue à chaque élève sortant pour se faire cultivateur. Il n'en faudrait pas davantage, à Labé, où chaque famille a ses bœufs. Le prix des charrues est cependant prohibitif, mais pourquoi les élèves ne fabriqueraient-ils pas eux-mêmes de charrues de bois comme celles qui ont été mises en usage à Kolo, près de Niamey ?

A Youkounkoun, le problème a été résolu, de la manière suivante : La Mutuelle a acheté une charrue qui a été confiée à 4 anciens élèves, âgés de 12 à 15 ans : 1 Cognagui, 1 Bassari et 2 Badiaranké. Ils ont cultivé avec plaisir, en utilisant les bœufs de la Mutuelle. Le produit de leur récolte sera consacré à l'achat de bœufs qui seront leur propriété, la charrue leur restant prêtée. Ces quatre garçons sont disposés à rester associés. Ils continueront de fréquenter l'école entre la récolte et les semailles.

Une autre expérience, malheureuse parce que mal conduite, montre les écueils à éviter : A Djenné, le professeur VALLERY-RADOT a généreusement fait don de 20.000 Frs. pour l'établissement de trois bons élèves, auxquels il fut donné une ferme, 2 bœufs, une charrue, des animaux de basse-cour. On a voulu imiter, en pisé, une ferme française, elle n'assure le confort ni des gens ni des animaux ; on a pris des terres aux voisins pour les joindre à la ferme, d'où hostilité du village pour le nouveau-venu. Ensuite, après la première récolte, l'un des garçons a été marié, d'autorité à la meilleure élève de l'école des filles. Cette fille avait un fiancé riche, ce garçon n'avait aucun goût pour cette fille : ils ne sont pas heureux. Pour payer .../...

la dot, le garçon a donné toute sa récolte. Resté sans ressources, il a dû se placer comme manœuvre ; les cultures qu'il a faites à temps perdu n'ont pas réussi, les animaux (sauf les bœufs joints au troupeau de l'école) sont morts. Ces gens attendaient un bébé, leur misère était affreuse, et l'instituteur s'en désintéressait.

Il semble qu'en se gardant de telles erreurs, et en associant les suggestions précédentes, on doive trouver la bonne formule.

II - L'Enseignement des filles.

Sauf exception, les femmes africaines sont en tutelles et les hommes jaloux de maintenir, sur elles, leur supériorité. Cette occasion, que l'école française leur donne, d'élever l'individu, ils en eussent fait volontiers un moyen d'accroître la distance qui les sépare de leurs compagnes. La création d'un enseignement féminin en a été retardée. On a dû se contenter, d'abord, d'introduire quelques filles dans les classes des garçons, puis de créer, dans les centres les plus favorables, quelques écoles. Ce fut une période d'essai qui s'achève à peine. Les situations de sages-femmes, d'infirmières, de monitrices, qui ont été accordées aux filles instruites attirent maintenant, vers l'école, des candidates de plus en plus nombreuses ; la création récente d'un enseignement ménager achève de séduire les populations. La cause est gagnée. Contre l'école des filles ne se dressent plus que quelques opposants locaux, encore est-ce moins dans son principe qu'ils l'attaquent que dans sa forme. C'est sur ces difficultés que nous insisterons, dans le but d'y chercher remède.

Dans les grandes villes, où la vie s'est européanisée, où des filles déjà nombreuses font carrière, l'école des filles est pleine, au point que l'efficacité des études s'en .../...

.....  
- 146-

trouve compromise. Les populations musulmanes avancées n'y sont pas hostiles, l'enseignement ménager, surtout, leur plaît fort. Les commerçants indigènes recherchent des épouses capables de tenir leur maison, de soigner leurs enfants, ils offrent de très grosses dots.

Les parents ont jusqu'ici préféré marier ainsi leurs filles que de les voir devenir fonctionnaires. Ils redoutaient pour elles le séjour à Dakar, au cours duquel, disent-ils, « elles s'émancipent, et deviennent catholiques ». La création d'une école normale à Rufisque a levé cette difficulté. Les familles ambitionnent désormais, pour leurs filles, une situation d'institutrice.

Certains animistes, particulièrement autoritaires, craignent aussi l'émancipation : Mossi, Gourmantché, Senoufo, Baga, Kissi.

Cependant, les chefs font instruire une de leurs filles, pour s'en faire une interprète, une secrétaire.

Dans l'ensemble, l'école déplaît aux mères. Elle leur enlève une aide. Aussi l'écolière manque-t-elle

souvent la classe et finit-elle par la délaisser. Quant aux filles elles-mêmes, celles qui ont une opinion veulent faire comme leurs frères et se présentent d'elles-mêmes à l'école. Nombreux sont les cercles sans écoles de fille qui, d'avance, ont assez de candidates pour en remplir une. Les plus vivantes des écolières sont celles qui, dès leur jeune âge, - dans les races les plus attardées - sont affranchies : Minianka, Somba, Gourounsi.

#### Aptitudes des filles à la culture générale.

D'une manière générale, les écolières sont extrêmement timides, de par leur éducation familiale. Nombreuses sont celles en qui toute volonté est d'avance éteinte, car elles savent .../...

.....  
- 147-

ne jamais avoir à en user : leur père, puis leur mari voudra pour elles. Aussi sont-elles sans ambition. Si d'autre part, elles n'ont pas sous les yeux l'exemple d'écolières « arrivées », elles ne comprennent pas à quoi les mène l'étude. Cependant, celles qui paraissent le plus apathique tiennent parfois la tête d'une classe mixte.

Pour être écolières, certaines ne sont pas libérées des travaux domestiques ; elles arrivent en classe déjà fatiguées, et leur esprit, pourrait-on dire, est resté à la maison, auprès des petits frères dont elles ont la charge. Il est probable, aussi, que leurs mères ne se font pas faute de dénigrer l'école.

Enfin, dans certaines races, chez les Agni, par exemple, la coutume veut que les adolescents des deux sexes passent la nuit ensemble. Les filles dorment en classe. Puis, elles sont enceintes et quittent l'école.

Pour toutes ces raisons, les écolières sont généralement en retard sur les écoliers. Ils ont aussi appris quelques mots de français sur le marché, avant de venir à l'école, alors qu'elles ont tout à apprendre.

Certains éducateurs disent les filles paralysées par la présence de leurs camarades masculins. L'instituteur de Dori ajoute qu'étant plus timides, elles ont besoin d'être traitées avec plus de douceur, ce qui est difficile quand les sexes sont mêlés. Il semble, en tout cas, que les filles préfèrent rester entre elles. Dans plusieurs écoles mixtes, on signale que les candidates

seraient plus nombreuses s'il existait une classe de filles.

D'autre part, certains maîtres indigènes auraient tendance à négliger leurs élèves féminines, pour lesquelles ils ne sauraient se défendre d'un certain mépris. On en signale aussi quelques-uns qui les poursuivent de leurs assiduités.

.....  
- 148-

Serait-il donc préférable d'isoler les filles ? Certains maîtres assurent que l'entourage des garçons les stimule et que, seules, elles n'avanceraient pas. Ils allèguent aussi que si l'on crée, dans chaque école, une seule classe de fille, elle ne sera pas homogène, et les progrès plus lents.

C'est ainsi que bien des écoles ne parviennent à présenter aucune candidate au C.E. Dans les possibilités actuelles de recrutement, la solution la meilleure paraît être celle que préconise un chef de secteur scolaire : placer les filles bien douées dans les classes de garçons et réserver une classe particulière aux filles destinées à devenir avant tout, des ménagères.

Mais il ne faudrait pas commettre l'erreur de dispenser des futures fonctionnaires de travail ménager. Elles ont besoin plus que les autres, d'y être initiées.

#### L'Enseignement ménager.

L'école ménagère a pour but d'enseigner aux filles la couture, le lavage et le repassage, un peu de cuisine, l'usage de la vaisselle, du linge de table, l'hygiène élémentaire. Elle plaît aux pères musulmans, qui ont le goût de l'intérieur propre et ordonné. A Dalaba, où il n'y a pas de classe ménagère, on reproche à l'école de n'enseigner « rien de ce que doit savoir une femme ». Les filles qui ambitionnent une situation s'en désintéressent, souhaitant, plus tard, se faire servir. L'une d'elles, à Abengourou, énumère dans l'ordre suivant les beautés de son futur logis : belles gravures, papiers peints, lit en fer, meubles en bois. Elle ne pense ni à la machine à coudre, ni aux assiettes et aux couverts de table. Dans cette école, la classe ménagère a dû être supprimée. Une telle aversion est sinon exceptionnelle .../...

.....  
- 149-

du moins peu fréquente. En général, les filles aiment la classe ménagère. Souvent plus que l'étude, couture et broderie ont la préférence sur les autres travaux domestiques. Nous avons déjà signalé ce goût de l'agréable devant celui de l'utile. C'est en l'exploitant prudemment que nous parviendrons à faire aimer la propreté, le confort qui sont à la base d'une saine évolution des mœurs.

Les écolières aiment à se confectionner des robes, à les laver, repasser, amidonner. Leurs travaux de couture sont parfois grossiers, mais qu'importe : ils leur plaisent. Il est inutile de préparer « pour les dames » de fines brodeuses au salaire dérisoire. Apprenons aux fillettes à coudre pour elles-mêmes, et surtout pour leur petits. Partout, le Service de Santé se plaint que les enfants tombent malades, meurent parce qu'il sont nus. Et n'oublions pas de solliciter, à cet égard, la coquetterie des mères.

Assez souvent les fonctionnaires indigènes se sont plaint que l'école ne formât pas de couturières, profession commode, pour la femme « qui doit suivre son mari ». Mais ceux qui ont épousé des couturières constatent que les gains sont maigres, et regrettent que leur femme ne soit pas fonctionnaire. Il est d'ailleurs abusif de ne jamais penser aux femmes qu'en fonction du mari. Il nous faut des sages-femmes, des institutrices, nous leur donnons une sécurité personnelle. Il n'y a pas à changer cette formule.

Notre cuisine intéresse peu les écolières, ce qui est normal, et sans importance. Elles aiment cependant à confectionner certains de nos plats simples, à cause du tour de main qu'il y faut ; ainsi l'omelette. Il n'y a aucune raison de pousser les indigènes vers un changement d'alimentation. Ce qui serait très important, ce serait de rechercher quelle nourriture appropriée aux bébés, après le .../...

sevrage, peut être préparée avec les ressources indigènes. Et d'en enseigner la préparation. Beaucoup de bébés meurent parce qu'il n'existe pas de transition entre le lait maternel et la lourde bouillie, la sauce pimentée des adultes.

Enfin, quels que soient les mets préparés par les élèves, elles doivent apprendre à les consommer proprement, à utiliser l'assiette et le couvert individuels. Malheureusement, ce matériel manque souvent.



A Bobo-Dioulasso, l'institutrice conduisait les jeunes filles au marché, leur apprenait à bien choisir les vivres, à acheter économiquement. Elle les habituaît aussi de prendre un mandat, à expédier un colis. Ce sont là d'excellents moyens de développer l'esprit d'initiative que la famille s'ingénie souvent à ôter aux femmes.

L'hygiène, la puériculture, sont les matières les plus négligées des éducatrices et les moins appréciées des élèves. Leur enseignement est presque partout uniquement livresque. Dans quelques écoles, les fillettes sont conduites au dispensaire et assistent à la pesée des nourrissons ou regardent faire les pansements. Elles n'en retirent pas grand profit, faute de jouer là un rôle actif. Et pourtant, ces fillettes adorent les enfants, si quelqu'une de leurs anciennes compagnes vient les voir avec son bébé, c'est à qui le portera un instant. Il semble bien qu'il n'y aura pas grand risque, s'agissant de fillettes assez grandes, à leur confier quelques petits, dont elles feraient elles-mêmes la toilette. Les possibilités sont à étudier pour chaque école.

#### Obstacles à l'Enseignement ménager.

Le principal obstacle à l'enseignement ménager, c'est qu'à l'âge où les élèves sont aptes à le recevoir .../...

.....  
- 151-

utilement, elles sont réclamées par leurs mères, qui les emploient au ménage, à la culture, à des cueillettes lucratives. Enfin, beaucoup de filles se marient très jeunes.

D'autre part, les crédits sont insuffisants ; il faut acheter du matériel, des tissus, des denrées, l'institutrice dévouée y pourvoit en grande partie, non sans un juste déplaisir ; les autres renoncent aux travaux pratiques.

Enfin, c'est une erreur de croire que toute européenne puisse enseigner le ménage. Il y faut de la pédagogie. Nombre de femmes de fonctionnaires, qui acceptent de diriger les fillettes, sont inaptes à le faire efficacement, et quant aux monitrices indigènes, rares sont celles qui savent vraiment ce que sont l'ordre, la propreté, le goût.

Il arrive en outre, parfois, lorsque l'enseignement des filles est inféodé à celui des garçons, qu'on emploie

les premières à des travaux destinés à alimenter la caisse de la Mutuelle, c'est-à-dire nourrir les garçons pensionnaires. Ainsi l'ai-je vu faire à Parakou, où les filles brodaient pour la vente, le directeur de l'école, un indigène, céda ces objets aux femmes de ses collègues fonctionnaires, à des prix dérisoires.

A Djenné, les filles pilaient, faisaient la cuisine, tressaient des paniers comme elles eussent fait chez leur mère, mais au profit de la Mutuelle, c'est-à-dire des garçons ; A Abomey-Calavi, la seule fille élève de l'école était employée, à l'heure des travaux pratiques, à raccommoder les vêtements des garçons et à égrener les produits de culture.

### Les Programmes d'enseignement ménager.

Une institutrice m'a montré son programme d'enseignement ménager : il comportait, par exemple, l'exécution d'un .../...

.....  
- 152-

alphabet au point de croix par des filles qui ne savent pas lire ; le nettoyage des vitres, l'encaustiquage des parquets, alors qu'il n'y a ni parquets, ni vitres, non seulement chez les élèves mais chez l'institutrice.

Cette jeune femme scrupuleuse, qui tient à suivre le programme... à la lettre, même au point de croix, regrettait qu'il ne fût pas conçu par des femmes, et des femmes connaissant la vie indigène. Elle aurait souhaité aussi, dans bien des cas embarrassants, pouvoir consulter une femme inspectrice de l'enseignement des filles. Ce serait, en effet, souhaitable.

### III - Les Orphelinats de Métis.

Il existe en A.O.F., pour les enfants métis :  
deux orphelinats de filles (Kankan, Bamako)  
deux « de garçons (Mamou, Abomey)  
un « mixte (Ouagadougou)\*.  
Depuis mon passage, un orphelinat mixte a été ouvert à Zinder.

En Côte d'Ivoire, les métisses sont confiées à l'orphelinat catholique de Moossou. Au Dahomey, c'est aussi une maison religieuse de Porto-Novo qui recueille ces fillettes. Ces établissements seront décrits plus loin, avec les Missions religieuses.

Les Orphelinats des Garçons.

L'Orphelinat d'Abomey ne peut recevoir que douze garçons. Dans les quartiers indigènes de Cotonou et de Porto-Novu, on rencontre en assez grand nombre de misérables enfants métis qu'il serait urgent d'enlever à leur milieu. Le contraste entre leur aspect maladif et l'air de santé de leurs frères noirs, élevés par la même mère, est navrant.

Nous n'avons vu, de l'orphelinat d'Abomey, que les locaux, exigus mais sains. Les enfants étaient en vacances.

.....  
- 153-

L'un d'eux, que nous avons rencontré à Cotonou, était plein de santé, confortablement vêtu. Il vantait les agréments de sa condition et les autres métis l'écoutaient avec envie. Les mères souhaitaient vivement qu'on leur prît tous ces petits.

Plus lamentables encore était les grands métis parfois bien vêtus, d'allure louche et complètement illettrés.

A Mamou, une directrice à peine débarquée succédait à une personne gravement malade, la maison et les enfants avaient l'air d'abandon.

A Bamako, pas de local pour les grands métis. Ils sont pensionnaires de l'E.P.S. Les maîtres le déplorent car la discipline convenable à de grands garçons est beaucoup trop rigoureuse pour de petits. Un orphelinat va être construit.

Les Orphelinats des filles.

A Bamako, l'orphelinat des filles est imposant, celui de Kankan, misérable. Pourtant, l'atmosphère de l'une et de l'autre maison sont à l'inverse de l'aspect extérieur.

Le principal défaut de l'orphelinat de Bamako, c'est d'être non un logis, mais une caserne. On a vu grand, on a reçu de nombreuses pensionnaires, mais leur vie est trop disciplinée ; chacune est trop loin des institutrices. Les surveillantes sont des indigènes incultes (une seule parle un peu de français), qui ne sauraient organiser les loisirs. Aucun jardin, d'ailleurs ; La vie des jeunes filles n'est pas dans

cette maison, mais au village, où elles se rendent librement chaque semaine, et à l'église, où elles vont toutes. L'influence des Sœurs se fait sentir jusque dans l'orphelinat et l'on entend chaque soir les élèves - spontanément d'ailleurs - réciter leurs litanies.

.....  
- 154-

A Kankan, l'établissement est beaucoup plus petit. On y mène la vie de famille. Certes, les locaux sont pauvres et manquent de confort, mais c'est surtout dans la cour centrale, bien ombragée, qu'on vit. Et justement parce que le grand portail est clos et la maison sans regard sur l'extérieur ; les pensionnaires - qui sont conduites en classe, en promenade et à la baignade - sont libres chez elles. Elles ne sont pas autorisées à se rendre au village, leurs familles viennent les voir. Il suffit, pour décider entre les deux méthodes de comparer les visages : à Bamako, ils sont sournois, hostiles ; à Kankan, ils sont ouverts et confiants. Les fillettes de Kankan sont de beaucoup les plus européanisées. Elles deviennent de véritables ménagères, très recherchées des jeunes fonctionnaires qui peuvent d'ailleurs, sur références, être autorisés à leur offrir le mariage.

#### L'Orphelinat mixte.

L'orphelinat mixte de Ouagadougou est pauvre, délabré, encombré d'élèves. Une femme de mécanicien le dirige en bonne mère de famille, et accepte même des bébés, en sorte qu'on voit, à Ouagadougou, ce qu'on ne voit nulle part : des bébés métis dodus.

Dans cet établissement, les jeunes paraissent plus heureux que les aînés, probablement parce qu'il leur manque une direction éclairée. Les filles sont indolentes en classe et se reposent sur leur « situation de métisse ».

#### Considérations sur les orphelinats.

Dans l'ensemble, un bon orphelinat doit ressembler le plus possible à un logis familial, le moins possible à une école. Il paraît préférable d'envoyer les métis à l'école .../...

.....  
- 155-

régionale que de leur donner un enseignement particulier. Il est bon qu'ils ne forment pas une caste imbue de sa supériorité, et rejetée par la société noire, comme il arrive trop souvent. Les métis s'aperçoivent trop tard que pour les Blancs, ils ne sont pas des Blancs, et n'ayant pas de famille, ils sont très malheureux.

#### La Direction des Orphelinats.

Nous avons vu qu'une directrice d'orphelinat, même pleine de dévouement, n'est pas apte à sa tâche si elle n'est pas éducatrice. N'est nécessairement pas éducatrice, d'ailleurs la femme du directeur d'école, chargée d'une petite classe. Mais quand l'institutrice diplômée, préparée à sa tâche, en est aussi éprise, cette tâche dépasse ses forces physiques. Une femme ne peut pas à la fois diriger son propre intérieur, présider à la toilette, au ménage des pupilles, préparer sa classe et le faire, surveiller les promenades, exercer un contrôle nocturne, et parfois veiller un enfant malade. La difficulté augmente, quand elle habite à l'extérieur. Plusieurs directrices d'orphelinat (dont deux avaient conjugué un tel labour avec une grossesse), ont été évacuées dans un état grave. Il n'est pas nécessaire de donner à l'orphelinat une directrice spéciale, mais il lui faut une ou deux adjointes de confiance, non des surveillantes incultes.

#### Les Maternités à l'Orphelinat.

Il n'est pas d'orphelinat de filles qui n'ait connu quelque « accident ». On découvre qu'une des orphelines est enceinte, et c'est le scandale : certaines d'entre elles, chassées, s'en sont allées au village, se prostituer, et en mourir.

Il ne semble pas qu'une telle aventure soit absolument évitable. Le miracle est qu'elle n'arrive pas plus .../...

souvent. Car ni mères ni surveillantes indigènes n'y voient le moindre mal, au contraire ; la virginité n'a jamais été, pour les filles d'Afrique, qu'une loi imposée par les pères et les métisse en ont pas. Il est stupéfiant que le personnel dirigeant d'un orphelinat

puisse ignorer ces contingences et vertueusement indigné, jeter à la rue la « dévergondée ».

Il n'est certes pas question d'encourager les pupilles des orphelinats à proliférer. Peut-être pourrait-on les mettre en garde d'une manière plus appropriée aux mœurs locales. Mais il faut prévoir le cas de grossesses, et en régler la solution. On a créé, en Guinée, des écoles de monitrices, pour les femmes des instituteurs. Il serait tout indiquée, une telle école étant ouverte dans chaque colonie, d'y admettre l'exclue de l'orphelinat. Elle resterait ainsi entourée et pourrait continuer ses études. Plus tard, selon ses capacités, elle serait pourvue d'une situation.

#### IV - Les Ecoles Supérieures et Normales. -

##### Les écoles primaires supérieures.

Toutes les écoles supérieures, qu'elles soient richement installées, comme celle de Bamako, ou plus modestement, donnent l'impression d'être conduites avec le grand souci non seulement d'instruire, mais de former une humanité nouvelle.

Je m'attacherai principalement aux jeunes filles qui y sont admises. Dégagées de la timidité qui paralyse les écolières, elles restent réservées, mais les visages sont ouverts, les paroles « pensées ». Il est évident que l'internat, enlevant ces jeunes filles à un milieu qui les accablait, favorise leur évolution rapide et disciplinée.

.....  
- 157-

Il faut regretter que toutes ces écoles ne disposent pas de locaux suffisants pour l'enseignement ménager. Ceux qui viennent d'être installés à Bingerville sont charmants : une très grande cuisine, une salle de couture et de repassage, et non pas un réfectoire mais une salle à manger, avec son buffet, ses petites tables fleuries, sa vaisselle de faïence décorée, ses nappes et serviettes rayées de couleurs vives. Avec amour, les jeunes filles soignent cette maison ; avec ravissement elles se taillent de gentilles robes, les cousent, les lavent et repassent.

##### Les écoles normales rurales.

Ici, nous sommes en présence d'une grosse difficulté : dès l'école rurale, les garçons, nous l'avons vu, veulent être fonctionnaires, c'est-à-dire intellectuels, non manuels. Ils avaient rêvé d'entrer à l'école William-Ponty et de porter l'uniforme. L'école normale rurale a été pour eux un pis aller. Conduire la charrue, dresser les bœufs, leur semble un déshonneur. Les instituteurs ont grand'peine à relever le moral très bas de ces jeunes gens, à leur faire comprendre quel rôle important va leur être confié, quelles qualités, quel savoir leur sont nécessaires. En leur promettant le même salaire qu'à leurs collègues urbains on a voulu leur donner la preuve qu'ils ne leur sont pas inférieurs. Mais d'autre part, ils le sont, du fait qu'ils n'ont pas été admis à école William-Ponty, et c'est aussi une difficulté pour les maîtres que d'avoir à œuvrer sur les élèves de « second choix ». Il faudrait orienter les futurs instituteurs ruraux beaucoup plus tôt, et ne pas leur laisser perdre, à l'école régionale, l'habitude des travaux agricoles.

#### V - Le Personnel enseignant. -

##### Le Personnel européen.

Il convient ici de louer, entre tous les maîtres européens, ceux qui dirigent les écoles normales rurales. Eux non plus ne connaissent ni la culture ni l'élevage. Mais, séduits par la tâche nouvelle qui leur a été proposée, de former des ruraux évolués, ils s'y sont initiés en toute bonne volonté. Les maîtres de l'école normale rurale de Dabou, notamment, ont dû faire un gros effort non seulement pour se former eux-mêmes (il n'y a pas de personnel spécialiste dans cette école), mais encore pour construire les bâtiments et les installer.

Je tiens d'ailleurs à rendre hommage, d'une manière générale, aux instituteurs européens. Presque tous remplissent leur mission avec ardeur, avec compétence. Il n'est que de voir l'élite qu'ils ont formée, ces jeunes gens bien élevés, intelligents, désireux de penser et d'agir en civilisés, pour apprécier l'excellence de nos méthodes d'enseignement et mesurer le patient effort avec lequel elles sont appliquées.

J'ajouterai que les instituteurs manquent de liaison avec Dakar, et ignorent souvent quelles ressources ils pourraient y trouver. C'est ainsi qu'à Bamako, les instituteurs ayant créé une bibliothèque roulante,

avaient besoins de conseils pour l'achat de livre nouveaux et ignoraient que l'archiviste du Gouvernement Général pût les renseigner : les élèves de l'école normale de Katibougou, herborisaient sans savoir qu'au Jardin de Hann (Circonscription de Dakar), un herbier a été créé, qu'ils pouvaient y collaborer et apprendre, en échange, les noms des plantes qu'ils recueillent. J'ajoute que les instituteurs s'intéressaient vivement à leurs .../...

.....  
- 159-

anciens élèves entrés à l'école William-Ponty ; ils ont su, par la presse, qu'un groupe d'élèves avait été envoyé à l'exposition, ils n'ont pas su qu'au retour le Gouverneur Général les avait reçus à dîner, et qu'ils s'étaient fait remarquer par leur parfaite tenue. Ils l'auraient appris avec joie. Penché sur des débutants qui lui donnent beaucoup de peine - sous l'égide d'administrateurs souvent indifférents, parfois hostiles, l'instituteur a besoin de savoir qu'il n'œuvre pas en vain, de sentir que ses chefs l'apprécient et le soutiennent.

#### Le Personnel enseignant féminin.

Après avoir visité beaucoup d'écoles, nous croyons pouvoir dire que le personnel consacré aux classes de filles est trop souvent inexpérimenté.

Quand l'institutrice est une professionnelle, elle sait animer les classes, en tirer le maximum, prouver que telles fillettes qu'on prétendait inaptes à l'étude sont normales. Le secret, pour apprivoiser les filles, disent-elles, c'est de les faire parler, chanter, rire.

Quelques auxiliaires, femmes d'instituteurs bien préparées par leurs maris, obtiennent aussi d'excellents résultats. Mais ces femmes passent et sont remplacées par des incapables, par des personnes qui manquent de tact : ainsi, à Labé, une auxiliaire trop coquette a déplu à la population musulmane et l'école des filles s'est vidée.

C'est surtout lorsqu'il s'agit de l'école ménagère qu'on commet une erreur en jugeant n'importe quelle Européenne capable de « faire l'affaire ». Le problème difficile d'éveiller des goûts nouveaux demande beaucoup de pédagogie. Qu'on juge des capacités d'une « madame » qui dit de ses élèves, avec mépris : « Elles ne savent même pas ce que c'est qu'une lessiveuse ».



Enfin les monitrices indigènes, parfois excellentes institutrices, sont souvent peu aptes à enseigner nos travaux de ménage, de basse-cour, qu'elles connaissent à peine : Une monitrice me montre le clapier, les lapins étaient à moitié pelés ; nullement étonnée, elle « croyait que c'était comme ça ».

Pour remédier à cette détresse de l'enseignement féminin, M. YOU, inspecteur de l'enseignement à Conakry, a ouvert aux femmes de ses instituteurs indigènes une école de monitrices. Ces jeunes femmes suivent la classe du certificat d'études dans un bon rang et avec régularité. Elles sont contentes et encouragées par leurs maris. Quelques-unes ont des bébés, dont toutes s'occupent, ou en attendent le terrain de puériculture est trouvé. Il faut souhaiter que de pareilles écoles soient créées des toutes les colonies.

#### Le Personnel indigène et l'école rurale.

Si le personnel européen met tout son courage à faire réussir l'école rurale, il n'en va pas de même du personnel indigène. Ses études l'ayant consacré « intellectuel » il considère souvent qu'on l'abaisse en lui demandant d'enseigner les travaux manuels. En outre, il est évident qu'à des cultures qui lui sont étrangères il peut difficilement s'intéresser et s'adapter. Cela est vrai surtout du personnel déjà ancien, qui n'a reçu aucune formation agricole. Si nous voulons une école rurale efficace, il faut la confier à des maîtres agriculteurs. Les écoles normales rurales les fourniront.

#### VI - L'Enseignement privé

Le christianisme n'a presque aucun succès auprès de musulmans. Aussi, dans les régions où ils sont en majorité, les Missions chrétiennes d'Europe ne s'établissent pas. Une Mission Américaine, dont le centre est à Kankan, choisit au contraire, pour exercer son prosélytisme, ces pays ingrats.

Dans les régions animistes, catholiques, protestants et parfois musulmans sont en concurrence. Le succès des uns et des autres dépend surtout des chefs, qui se

convertissent ou demeurent réfractaires, selon ce que leurs intérêts familiaux ou politiques le commandent.

Les évolués sentent généralement le besoin de rompre avec la religion des « sauvages », pour en adapter une qui soit civilisée (Ce qui ne les empêchera pas de rester fidèles à leurs anciens rites). De chaque doctrine, ils pèsent moins la valeur morale ou les chances de « vérité » que les avantages et les inconvénients.

L'importance qu'elle attache soit à la polygamie soit à l'usage des boissons alcooliques décide de leur choix entre l'islam et le christianisme. La prépondérance du catholicisme ou du protestantisme varie suivant les régions, elle est une question de mode, et aussi de personne : le prêtre musicien est très apprécié. Enfin, les protestants, renonçant à interdire la polygamie, la tolèrent chez leurs catéchumènes, qu'ils n'admettent pas au baptême. Cette « cote mal taillée » a son succès.

L'œuvre des Missions catholiques est aussi vieille que la colonisation. Celle des protestants ne date que du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à ce moment-là que les uns et les autres ont commencé d'enseigner. Et sachant combien il était important de gagner les femmes, ils ont ouvert des écoles pour chaque sexe. Les catholiques considèrent maintenant, assez .../...

.....  
- 162-

souvent, qu'il devient utile, pour eux, d'ouvrir des écoles, puisque l'administration s'en charge. Ils créent encore des écoles de filles là nous n'en avons pas.

Sur les écoles laïques, l'influence missionnaire s'exerce par l'intermédiaire des enfants déjà inféodés ou même des instituteurs indigènes. Dans certaines régions, toute l'école va à la messe ou au temple. A l'époque du mariage, viennent des défections.

Certes, les écoliers ont le droit d'embrasser telle religion qui leur plaît. Il faut regretter, cependant, qu'ils reçoivent, principalement à l'église catholique, des conseils d'insubordination envers les administrateurs et les instituteurs non-chrétiens. En outre, les familles, tant musulmanes qu'animistes, se plaignent de la captation de leurs enfants. Car le Missionnaire tend à se substituer à la famille et à nier son autorité.

C'est pourquoi il serait nécessaire, quand des enfants sont confiés soit à l'école rurale, soit à une école supérieure ou normale qui se charge de les héberger, de ne permettre la fréquentation des établissements religieux qu'après l'autorisation des parents.

Enfin, si les métis les orphelinats doivent rester libres de fréquenter église ou mosquée, il est inadmissible qu'ils y soient conduits par le personnel de l'orphelinat, qu'on autorise l'affichage d'images « saintes » dans les dortoirs, que les exercices religieux soient chaque jour pratiqués collectivement et à haute voix. Laisser une telle influence s'introduire dans un établissement laïque, c'est avouer qu'on se désintéresse de la formation morale des élèves. Et aussi qu'on manque de les récréer. Car la religion .../...

.....  
- 163-

est, pour beaucoup de ces enfants, un simple remède à l'ennui.

Les Missions, qui font grande propagande en Europe et en Amérique, recueillent de subsides importants, auxquels se joignent ceux qui sont collectés sur place, auprès des colons. Cependant, les fidèle indigènes entretiennent largement leurs pasteurs, qui se font remettre des sommes importantes. Une élève de l'école normale de Rufisque a été surprise envoyant un mandat de vingt francs aux Pères d'Issoudun. Le montant total de ces versements équivaut, dit-on, à trois ou quatre fois l'impôt. Nous allons voir que les écoliers, cependant, ne sont pas une charge pour les Missions, au contraire.

#### Missions catholiques : garçons.

L'enseignement est donné aux garçons par des Pères, qui « poussent » les mieux doués et tâchent de les envoyer au séminaire, ou aux écoles du Gouvernement. Les autres deviennent apprentis dans les ateliers de la Mission, généralement consacrés à la menuiserie : fort longtemps le jeune homme travaille gratuitement. Il n'est ni logé ni nourri. Quand il sera consacré ouvrier, les Pères, qui sont maîtres absolus de leurs ouailles, le paieront ce qu'ils voudront, la faiblesse du tarif étant compensée par la promesse du paradis.

Au petit séminaire de Pobé, les élèves sont conduits, en principe, jusqu'au baccalauréat. Mais ils ne sont présentés à aucun examen, et la seule utilisation de leur savoir qui leur soit offerte est la prêtrise. Ce savoir est d'ailleurs fort mince. Dans la classe de « rhétorique » on n'a guère, sous un fatras latin, que le niveau mental du certificat d'études.

Au grand séminaire, les études sont uniquement théologiques. Les jeunes gens, soigneusement

sélectionnés, sont peu nombreux et traités avec égards, leur physionomie .../...

.....  
- 164-

est ouverte et réfléchie. Quelques-uns sont sortis de nos écoles supérieures.

Missions catholiques : filles.

L'enseignement des filles est presque inexistant. Celles qui apprennent un peu de français disposent de livres conçus pour les enfants de la métropole, et depuis longtemps rejetés comme trop abstraits et compliqués. Souvent, les fillettes apprennent seulement l'alphabet, qui leur servira à écrire dans leur propre langue.

On fait grand état, dans les écoles de Sœurs, de l'enseignement ménager. En réalité, il existe à employer les élèves au nettoyage de la maison et du linge, à la préparation d'aliments indigènes souvent peu copieux et servis par Calebasses collectives.

En outre, les élèves font énormément de couture et de broderie, de tapisserie, de blanchissage et de repassage pour la ville. Ce sont là de véritables entreprises destinées à l'entretien de la maison et à d'incessantes constructions nouvelles. Les fillettes ne reçoivent aucun salaire. Lorsqu'elles sont dites « rémunérées », on leur retient le prix de leur nourriture et de l'habillement. Le reste forme un pécule qui leur sera remis au moment du mariage, si elles se laissent marier au gré des Missionnaires. Ce pécule, après dix ans, de travail, s'élève à 75 ou 100 Frs. (des précisions et des références ont été fournies dans le rapport consacré à OUAGADOUGOU). Les filles sont parfois enlevées de force à leurs parents, elles servent d'appât pour la conversion des jeunes gens à qui on ne les marie que s'ils se font chrétiens.

A l'Orphelinat des Métisses de Moossou, de gros versement sont exigés des fiancés, qui doivent rembourser l'entretien .../...

.....  
- 165-

de la jeune fille (la maison est subventionnée) ou payer, bien au-delà de leur valeur, le trousseau et le repas de noce.

Les Sœurs préparent spécialement les plus intelligentes de leurs élèves aux carrières administratives de sage-femme et d'infirmière-visiteuse.

Missions protestants.

Dans les Missions protestantes, l'enseignement a pour but précis de former des catéchistes d'une part, des femmes de catéchistes d'autre part. Les élèves sont de familles aisées. Le régime est l'internat, qui enlève les ruraux à l'influence de la grande ville. Le prix de la pension est élevé. Aucun apprentissage déguisé ne soutient l'œuvre.

Les programmes d'études et les livres sont ceux de l'enseignement officiel. Les instituteurs et institutrices, presque tous européens, paraissent capables. On peut leur reprocher une sévérité qui paralyse les élèves.

On ne donne pas, dans les écoles protestantes de filles, d'enseignement ménager proprement dit. Les pensionnaires font le ménage et préparent une cuisine strictement indigène. In n'est pas question en effet de leur faire évoluer mais de les laisser, matériellement, au niveau des populations qu'ils auront à conquérir.

A Dabou, une maison pour jeunes filles a été fondée par donation. Elle est conçue d'une manière charmante qui peut servir d'exemple : autour d'un grand terrain verdoyant sont disposés de petits pavillons, habités par des « familles » d'une dizaine d'élèves. Un rien suffirait à parer ces petits logis ; une table et quelques chaises, des fleurs dans une vase. On ne veut pas les adopter. Quand le progrès sera entré au village, il entrera à la Mission.

Missions Américaines.

Sauf en Côte d'Ivoire, chaque Mission Américaine n'a que quelques adeptes. Les Missionnaires sont occupés à traduire la Bible dans la langue du pays, leurs femmes apprennent l'alphabet aux enfants, pour qu'ils puissent lire les « Ecritures » traduites par les pasteurs. Il semble que ces apôtres se contentent de gagner personnellement la paradis et attendent l'aide divine pour le reste.

Le principe de l'œuvre, dit la secrétaire de son directeur, est le suivant : ni soupe, ni savon, ni santé, salut seulement.

### Ecoles Coraniques.

Le principe de l'école coranique est voisin de celui de l'apprentissage. En échange des leçons qu'il reçoit, l'élève travaille aux champs pour son maître. Les parents fournissent la nourriture.

Il est remarquable que les commerçants et les fonctionnaires, réfractaires à notre enseignement rural, acceptent de voir leurs fils cultiver pour le marabout. Mais le marabout est saint et ses élèves gagnent le ciel.

Certains marabouts instruisent des enfants que leurs parents ne nourrissent pas. Ces enfants mendient et sont affamés. A Carabane, nous avons vu un jeune détenu qui, élève de marabout, a tué son camarade en lui disputant de la nourriture.

Voici, sur les écoles coraniques, des renseignements donnés par un instituteur musulman du Fouta-Djallon. Cette région, très musulmane, avait autrefois de nombreux lettrés. Actuellement, tous les garçons font encore quelques études élémentaires, mais rarement ils persévèrent. Les parents ne les y contraignent pas. Il semble aussi qu'aux élèves de nos écoles .../...

habitué aux exercices mentaux réfléchis, il devienne plus difficile d'apprendre par cœur des textes qu'ils ne comprennent pas. Heureusement, les parents ne le remarqueront pas.

Partout, les populations musulmanes quelque peu évoluées souhaitent l'ouverture d'une école franco-arabe. Ils désirent que leurs enfants s'instruisent, mais redoutent pour eux le contact des non-musulmans. Cette école pourrait être artisanale et agricole.

Un exemple du succès qui peut obtenir l'enseignement franco-arabe dans les régions réfractaires est le suivant : A Goundam, chez les Touareg rebelles à l'école française, on a pu ouvrir une école franco-arabe et y grouper les enfants d'une tribu maraboutique. Certes, ce sont là des gens qui ne méprisent pas l'étude, comme les guerriers. Mais ils refusaient d'entrer à l'école française. Un essai de ce genre réussirait peut-être chez les Djermah.

Si les familles musulmanes désirent l'école franco-arabe, c'est aussi pour leurs filles, qu'ils veulent « civilisées » à leur usage mais fidèles à la religion. L'école franco-arabe de filles, avec section ménagère, serait appréciée.

#### Ecoles Privées indigènes.

Dans la Basse Côte d'Ivoire, où les planteurs indigènes réalisent d'importants profits, ils désirent avoir leur école de village. Ils la font construire et choisissent un maître, fils ou neveu de chef, ayant un peu fréquenté l'école. Ils instruisent les enfants le matin, le soir les enfants cultivent un champ pour lui. Ces écoles sont volontiers prises en tutelle par les Missionnaires, qui fournissent des livres destinés à éveiller la piété. Il serait bon que l'Inspection de l'Enseignement s'imposât, dès leur création, à la fois pour aider et pour contrôler.

#### LE SERVICE DE SANTÉ

##### Fréquentation du dispensaire.

D'une manière générale, on peut dire que là où l'école est appréciée, le dispensaire l'est aussi, et le fut d'abord. Il suffit parfois de quelques guérisons rapides, pour qu'une formation nouvelle soit aussitôt très fréquentée. L'ouverture de centres fixes, visités chaque semaine par le médecin a été très bien accueillie. Un médecin signale que les consultations de l'après-midi sont nuisibles aux malades, qui ont à faire la route deux fois par la grande chaleur. Des malades franchissent parfois plus de 100 km. pour venir consulter.

Mais le Noir croît volontiers que le médicament est magique et qu'une seule application, à la rigueur quelques-unes, suffisent. Ou bien ; lorsque les manifestations extérieures de la maladie ont disparu, il se croît guéri. Enfin, certains n'ont recours au médecin qu'après avoir épuisé les remèdes du sorcier, ils arrivent trop tard pour être sauvés. Le dispensaire est alors accusé de « tuer » les gens.

D'une manière générale, les femmes fréquentent le dispensaire plus que ne font les hommes, mais ceci pour leurs enfants. Pour elles-mêmes, ils viennent moins

volontiers. Certaines refusent les soins d'un infirmier et accepteraient ceux d'une infirmière.

Les jeunes consultent plus volontiers que les vieux. Ce sont parfois les gamins qui forment la principale clientèle du dispensaire, et c'est une preuve de l'appriivoisement des jeunes.

Le dévouement ou l'indifférence de chefs a souvent beaucoup l'influence sur la fréquentation du dispensaire.

.....  
- 169-

A Kolda, le chef étant malade, le nombre de consultants tombe de 180 à 6.

#### Equipement des dispensaires.

Très souvent, les médecins se plaignent du manque de médicaments, d'objets de pansement, de matériel chirurgical. La provision de 6 mois est parfois épuisée en 2 mois. On manquerait souvent des médicaments usuels ; d'autres, moins usités, arriveraient en abondance.

Manque de microscope souvent signalé : un médecin explique que, faute de pouvoir établir un diagnostic, il évacue le malade ; pour un fonctionnaire européen, les frais sont très élevés, et comme la maladie aggravée guérit plus lentement, la dépense supportée par l'administration est plus forte. Le prix d'un microscope est ainsi de loin dépassé.

Manquent aussi, souvent, les instruments nécessaires à l'examen du sang (Wasserman).

#### Hospitalisation et alimentation des malades.

Les malades hospitalisés le sont de manières fort différentes : couchage plus ou moins confortable, entassement plus ou moins grand. Certains médecins se félicitent d'avoir pu donner, à chaque malade, une case indigène où la famille vient s'installer ; car la famille s'impose de toute manière et encombre les salles communes.

Ces familles, qui tiennent à entourer le malade, le nourrissent. Quand elles sont exclues, l'A.M.I. doit se charger de ce soin. Les crédits sont parfois insuffisants. Avec 0 Fr. 41, dit le médecin de Banfora, on ne peut que sous-alimenter. Dans les postes occupées militairement, les malades sont souvent nourris sur l'ordinaire des tirailleurs.



Les Moyens de Transport.

Plaintes nombreuses au sujet des moyens de transport. Au chef-lieu affecté au dur service de brousse, des voitures déjà usagées, qui détériorent rapidement. Il faut les envoyer à la réparation, elles n'en reviennent que plusieurs mois après, et qui dit interruption dans le service dit régression, efforts à recommencer.

Il arrive qu'ayant un programme de tournées de 5.500 km., le médecin ne reçoive d'essence que pour 2.000.

Enfin, les motocyclettes qui ont été accordées aux médecins-auxiliaires ne leur donnent pas satisfaction. Ils se plaignent d'être très secoués sur des routes mauvaises et d'arriver fatigués au travail. De ne pouvoir emporter que peu de matériel. De circuler difficilement dans le sable ou sur les routes détrempées (chutes fréquentes).

Le Personnel.

Les médecins manquent très souvent d'assistants en nombre suffisant. Il arrive que pour assurer le service à la fois au dispensaire et dans les centres, il faille confier la consultation à un infirmier et les soins à un manoeuvre. Un médecin signale que la chéchia rouge des infirmiers sanitaires met les populations en fuite, tandis que la chéchia verte des infirmiers vétérinaires est un signe de ralliement.

Les Maternités.

L'importance des Maternités n'est pas à démontrer.